

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE** **CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2024**

Le jeudi vingt-huit mars deux-mille-vingt-quatre à seize heures trente, le Conseil municipal, convoqué le vingt-deux mars deux-mille-vingt-quatre, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Louis NEGRE, Maire de Cagnes-sur-Mer et Président Délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur.

**PRESENTS** : Mesdames, Messieurs

Louis NEGRE, Roland CONSTANT, Sarah LESCANE, François POUTARAUD, Richard LEMAN, Corinne GUIDON, Alain GAGGERO, Chantal GERMAIN, André RIHAN, Amandine PIHOUEE, Jean-Marc HADDAD, Romain ALLEMANT, Pierrette ALBERICI, Laurence TRASTOUR-ISNART, Nicolas DELWICH, Nathalie AZOULAY, Sébastien SALAZAR, Carine PAPY, James NICOLAI, Paul BENSADOUN, Yvan SKOTTUBA-STEPAN, Bernard SONGY, Margaux RAVARY, Jean-Claude PEGUILLET, Annie ROSELIA, Raphaël ROFIDAL, Bernard MOURET, Gaëtane DEREPA, Hassan GOUMRI, Valérie BRUNELLI-GORZEGNO, Loïc TOSCANO, Lionel DOLCIANI, Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

**POUVOIRS RECUS DE** : Mesdames, Messieurs

Rosette GERMANO à Roland CONSTANT  
Noëlle PALAZZETTI à Paul BENSADOUN  
Marie ROFIDAL à Annie ROSELIA  
Aurélien GUIRADO-ARNAUDO à Laurence TRASTOUR-ISNART  
Jean-Claude PEGUILLET à Louis NEGRE jusqu'à son arrivée  
Loïc TOSCANO à Gaëtane DEREPA jusqu'à son arrivée  
Daniel MAGUIN à Lionel DOLCIANI

**ABSENTS** : Mesdames, Messieurs

Lohann DUROX, Dominique SCHMITT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Romain ALLEMANT

**QUORUM** : 34 Conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

\* \* \*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16 h 30 et passe la parole au Secrétaire de séance, M. Allemant, qui procède à l'appel des présents. Il passe ensuite à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 15 février 2024, approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Puis il ratifie les 25 décisions prises pendant l'intersession et la liste des marchés, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

\* \* \*

*Arrivée de Margaux RAVARY à 16H50*

*Arrivée de Sébastien SALAZAR à 17h26*

**QUORUM** : 36 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice

# ORDRE DU JOUR

## INFORMATIONS MUNICIPALES

**M. LE MAIRE**.- *Nous avons ensuite l'approbation du PV du conseil municipal du 15 février. Vous approuvez déjà ? Mme Hartmann demande la parole, si j'ai bien compris. Attendez, je vais vous la donner.*

**Mme HARTMANN**.- *Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.*

*Je voulais avoir une précision concernant le PV. Je l'ai lu et je ne comprends pas quand vous avez dit : « Quand vous allez au parc des Bouleaux et que vous regardez dans la Cagne, vous voyez des dizaines et des dizaines de mastards ». J'ai beau chercher, je ne sais pas ce que c'est comme espèces. Pouvez-vous m'éclairer ?*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE**.- *« Mastard » signifie en langage familier « quelque chose de très gros ». Vous en avez peut-être déjà vu ? Cela impressionne, oui. Le message était d'impressionner non pas l'opposition, mais tout le monde parce que nous avons là une réserve, c'est le premier espace protégé – puisque vous en parlez, on en parle – que j'ai créé en 1997, vous voyez le genre ! À cet endroit, il n'y avait aucun poisson. Pourquoi ? Parce que la végétation, les ronces, les caddies, les poubelles avaient envahi la Cagne, et c'était vraiment un égout. On l'a sauvée, on en a fait la première zone protégée avec interdiction de pêche. Depuis, des poissons très gros sont là par centaines, ce qui confirme d'ailleurs la politique que nous essayons de mener. En France, ce n'est pas simple de créer une zone, devant l'hippodrome, de réserve sous-marine, et une deuxième zone de réserve sous-marine.*

*La philosophie, depuis le début, est la même, elle n'a pas changé : elle est de mettre en valeur, de protéger la nature parce que nous-mêmes, nous faisons partie de la nature, nous ne sommes pas extérieurs à la nature. Le plus grand prédateur de la nature dans laquelle nous vivons, c'est l'homme. Qu'est-ce que l'on fait face à cela ? On fait des choix. Ce choix-là a été de créer, il y a plus de 25 ans, la première zone protégée. Ce n'était pas du tout à la mode à l'époque, personne n'en parlait, mais nous, nous l'avons fait. Depuis plus d'un quart de siècle, on continue sur cette lancée.*

*Merci, Madame.*

*Y a-t-il d'autres questions ? [Pas d'autre question.]*

*Je le mets aux voix.*

*Le procès-verbal du conseil municipal du 15 février est approuvé à l'unanimité.*

*Nous passons ensuite aux informations municipales.*

*Je vais vous demander une minute de silence pour « Gigi », l'aide-soignante de la clinique Saint-Jean qui a été tuée par son compagnon le 26 février dernier. C'est le 31e féminicide en France en 2024.*

*Dans notre société actuelle, une société très violente (ça, on le sait tous), qui est agressé en priorité ? Les enfants, il y a de très nombreux enfants qui payent un tribut, et il y a les femmes. On a une société qui sait que cela existe. Quand on regarde ce qui est fait – deux féminicides ont eu lieu et un troisième, à quelque chose près, à Villeneuve-Loubet où la fille a failli mourir –, ce que dit la presse (je n'ai rien d'autre comme information) : ce sont des gens qui étaient déjà connus défavorablement, qui avaient déjà fait cela. C'est comme les fichés S, c'est secret défense, on n'a pas le droit de savoir. Les maires ne savent pas qui sont les fichés S, qui sont dangereux, à ma connaissance, et ils ne savent pas plus qui sont les conjoints dangereux. Et l'on voit que la répétition, la récidive tue. Et là, j'apprends que la justice me dit : « mais nous, on fait notre*

travail, on suit ; les organismes idoines sont informés, donc il y a un suivi ». C'est bien, mais il faudrait que le suivi arrive à un résultat meilleur, c'est tout.

J'ai écrit au procureur de la République, parce que les discours – vous commencez à bien me connaître maintenant –, je suis fatigué des discours des uns et des autres. J'ai écrit au procureur de la République en lui demandant tout simplement de nous communiquer les noms des conjoints qui avaient déjà été condamnés – attention, condamnés ! – par la justice parce que lui, il le sait, mais pas moi. Tant que je ne le sais pas, mes services sociaux... ce n'est pas moi, ce n'est pas le politique qui va gérer cela, mais j'ai des services sociaux, des assistantes sociales qui ont un devoir de confidentialité en plus. Il y a tout pour protéger la liberté individuelle, il n'y a aucun problème.

Mais j'aimerais aussi que les gens sachent que lorsqu'ils viennent à Cagnes-sur-Mer, qu'ils soient voyous ou qu'ils soient maris (parce qu'en général, à 85 %, ce sont les hommes qui battent leur femme), ils sont moyennement bienvenus. Et que nous, services sociaux de la commune, on pourrait aider éventuellement. En tous les cas, voilà une action que la commune peut s'engager à faire, et je le dis publiquement.

Quand je vois le résultat de notre politique qui fait que les gens ont déjà été condamnés et puis ils continuent, cela ne me convient pas parce qu'il y a des morts à l'arrivée. Si votre politique est efficace, je vous félicite. Si votre politique, si notre politique publique où qu'elle soit – vous m'entendrez tout à l'heure dans un dossier qui est le dossier principal de cette réunion : le budget – aboutit à de bons résultats, je vous félicite, qui que vous soyez ! L'idéologie, on a déjà donné ; ce n'est pas l'idéologie, c'est ce que vous allez faire concrètement, ce que vous allez réussir à faire concrètement !

Dans ce domaine, j'ai donc saisi le procureur de la République pour lui dire qu'à Cagnes-sur-Mer, on était volontaire pour l'aider, lui, puisque c'est lui le responsable de la politique pénale, mais que l'on était prêt à l'aider et accompagner les gens qui le souhaitent sans doute, et qui méritent en tous les cas d'être accompagnés. Ça, c'est mon avis, j'attends de voir la réponse.

Mme Trastour demande la parole.

**Mme TRASTOUR-ISNART.** - Merci, Monsieur le Maire.

Concernant le fichier, c'est quelque chose que j'avais déjà demandé lorsque j'étais parlementaire : qu'un fichier soit communiqué pour qu'il puisse y avoir cette veille parce que les actes violents envers les femmes se reproduisent. C'est quelque chose que j'avais demandé en tant que parlementaire : plus de protection pour les femmes victimes avec le déploiement du bracelet électronique et du « téléphone grave danger » qui devait être déployé normalement en masse sur le territoire national, ce qui n'a pas été fait.

Pour avoir travaillé sur un rapport parlementaire en tant que vice-présidente de la commission de l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes sur ce sujet, on a vu qu'en Espagne, où le gouvernement a pris les choses en main et a vraiment voulu lutter contre ces violences conjugales et ces violences faites aux femmes, ils ont réussi. Et lorsque l'on en fait une priorité nationale, on peut y arriver et l'on peut réduire significativement les violences envers les femmes et diminuer le nombre de féminicides. Encore faut-il avoir la volonté de déployer les forces qu'il faut pour cela.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** - Merci, Laurence, de cette intervention qui nous rappelle, à juste raison, qu'un pays qui nous touche, qui est à côté de nous, qui a la même culture, qui a les mêmes dérives de la part des hommes qui battent leur femme, a, lui, pris le dossier à bras le corps. On a entendu le Premier ministre espagnol, le ministre des femmes, le ministre des hommes parler, puis ils ont agi.

Et là, vous vous apercevez qu'une politique publique de rang national, qui est non seulement dans les paroles, mais dans les actes, produit des résultats. On pourrait l'imaginer, mais là, vous avez

*l'exemple typique où la baisse des féminicides en Espagne est très nette. Pourquoi ? Parce qu'ils ont pris, effectivement, le taureau par les cornes (c'est le cas de le dire en Espagne), et ils y ont mis les moyens derrière, à la fois la justice, les moyens matériels et donc, ils ont une chute des féminicides.*

*Il n'est pas sûr que l'on obtienne 100 % de résultat, bien entendu, mais par rapport à ce que l'on fait chez nous et par rapport à ce qui se passe... voilà pourquoi je suis fatigué des discours et l'exemple espagnol confirme qu'au-delà du discours, il faut passer aux actes. Cela nous aiderait et cela aiderait ces personnes.*

*Une deuxième personne est décédée et mérite notre attention. Il s'appelait Tony Nellec, il était patrouilleur au sein d'Escota. Il a perdu la vie sur l'autoroute A8 à la Turbie, le 3 mars. Il habitait avec sa famille ici, au Vallon des Vaux, avec son épouse et ses enfants. Il a perdu la vie. Pourquoi ? Il pleuvait énormément, il y avait eu, je crois, un accident. Les patrouilleurs d'Escota sont intervenus, ils ont balisé les lieux, et vous avez tous emprunté l'autoroute et vous avez tous vu des balisages, on les voit. C'était la fin, ils étaient prêts à repartir et, semble-t-il, une voiture est arrivée à très grande vitesse et a tué ce monsieur, Tony Nellec, et a blessé, je crois, un gendarme et deux autres personnes.*

*N'importe qui d'entre nous – n'importe qui d'entre nous ! – peut être blessé, voire tué par ces fous du volant. Cela ne me convient pas non plus. Pourquoi ? Parce que c'est la responsabilité dans ce pays où il y a très peu de responsabilisation de ceux qui commettent une infraction. Quand vous voyez les sanctions, vous vous dites qu'elles ne sont pas toujours proportionnées. Tony Nellec, on ne le ressuscitera pas. Le gendarme qui a été très gravement blessé risque de souffrir jusqu'à la fin de sa vie.*

*Voilà pourquoi, quand on a un accident de ce type – on vient de faire voter à l'Assemblée nationale l'homicide –, c'est un homicide. Vous avez une arme qui s'appelle la voiture, on en a tous une, on sait qu'elle pèse une tonne et demie minimum et quand elle percute... Cela peut arriver à n'importe lequel d'entre nous d'avoir un accident, mais quand vous entrez dans une zone balisée, c'est un acte volontaire. Là, vous n'êtes pas surpris par quoi que ce soit ; ce n'est pas l'enfant qui traverse au dernier moment devant la voiture et pour lequel vous ne pouvez rien faire. C'est quelqu'un qui sciemment, et qui a vraisemblablement autant de neurones que vous et moi réunis, entre dans une zone balisée dans laquelle on lui dit : « il y a un accident, merci de diminuer votre vitesse. »*

*Cette société, qui a tendance à excuser tout et n'importe quoi, ne met pas les gens devant leurs responsabilités parce que là, un choix a été fait : c'est le choix d'entrer à grande vitesse dans une zone balisée. Et la personne ne relève pas de la psychiatrie. Face à cela, on a un mort, un blessé grave et deux autres blessés.*

*C'est pour cela que je souhaiterais que l'on fasse passer le message, très largement, de dire que l'on est responsable de ses actes. C'est bête, c'est bête comme tout. On est responsable de ses actes. Nous les premiers, bien entendu. Je ne confonds pas l'accident de voiture qui peut arriver à n'importe lequel d'entre nous – encore une fois, je prends cet exemple, volontairement, de la personne qui traverse devant vous au dernier moment et que vous n'avez pas vue ; ça, c'est une chose – et entrer dans une zone balisée ou, autre chose, ne pas obtempérer aux forces de l'ordre quand on essaie de vous dire : arrêtez-vous !*

*Moi, je suis étonné que certains confondent la police nationale française républicaine avec la Gestapo. Quand vous aviez la Gestapo en face et que vous étiez résistant, vous n'aviez pas envie d'obtempérer. Mais si vous êtes un citoyen normal et que vous n'obtempérez pas aux ordres de la police nationale – on n'est pas dans une dictature –, vous prenez des risques, c'est le moins que l'on puisse dire. Vous prenez des risques et vous devez les assumer, sinon ce sera la faute de la police. Ça aussi, si vous inversez les valeurs, c'est celui qui commet l'infraction qui est la victime, si c'est avec ce genre de valeurs que vous fondez la société, vous aurez des surprises à l'arrivée. Voilà ce que je dis. Là aussi, je m'élève totalement contre cette inversion des valeurs. Vous avez beau être jeune, il n'y a pas de problème, vous savez très bien faire. C'est étrange, d'ailleurs, à*

*Monaco, qui est en France, il y a très peu de refus d'obtempérer. Pourtant, les jeunes qui habitent autour, qui viennent même de villes de reconquête républicaine, il y en a. Eh bien, il y a très peu de refus d'obtempérer. Cherchez l'erreur...*

*On en reparlera, bien sûr, mais voilà ce que je pouvais vous dire, et donc je vais vous demander, pour ces deux citoyens qui sont morts par la faute de quelqu'un d'autre, une minute de silence.*

*(Les membres du Conseil municipal se lèvent et observent une minute de silence.)*

*Merci.*

*Vous avez ensuite une information qui nous réjouit quant à nous et, j'imagine, qui fera plaisir également à l'opposition : vous l'avez vu dans Le Parisien « Les villes les plus sûres de France ». C'est encore un article qui vient de sortir, tout récent, et qui confirme qu'effectivement, vous êtes dans une ville dans laquelle nous disons, depuis 29 ans, la même chose – la même chose ! On n'a pas varié d'un pouce, notre politique est constante. Depuis 29 ans, nous disons : « vous êtes responsables de vos actes ».*

*À Cagnes, vous êtes le bienvenu, tout le monde, qui que vous soyez, mais vous devez respecter les règles de vie en société. Et l'on fait tout depuis 29 ans, avec la police municipale que je félicite, que je remercie, la police nationale, avec une commissaire qui, malheureusement, va nous quitter. Comme les préfets et sous-préfets, au bout de trois ou quatre ans, ils sont obligés de partir. Pour l'instant, elle est toujours là, mais elle va nous quitter normalement à la fin du semestre. C'est dommage, mais ainsi va la vie administrative.*

*Avec la police nationale, avec la commissaire et la police municipale, voire la gendarmerie autour de nous, nous arrivons à faire un très bon travail. Je rappelle que nous sommes, à vol d'oiseau, à cinq kilomètres d'un quartier de reconquête républicaine où il s'en passe des vertes et des pas mûres, où tous les jours, malgré la CRS : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 25, 26, cela ne diminue pas beaucoup.*

*Je redis ce que je vous avais déjà dit, ce que j'ai redit hier soir à l'assemblée générale du quartier du Haut-de-Cagnes : citoyens, seuls, on n'y arrivera pas ; on a besoin de vous pour que cette ville continue à être une ville la plus tranquille qui soit. Cela veut dire quoi ? Si vous voyez, si vous entendez quelque chose qui est anormal, surtout – ce n'est pas votre travail – ne vous en mêlez pas. Vous n'êtes pas une milice, vous n'êtes pas la police, mais vous devez nous informer, et après, c'est notre problème. Et nous, plus tôt on le sait, plus tôt on interviendra et mieux tout le monde se portera. On est sur la même barque.*

*J'attire l'attention des conseillers municipaux, du public nombreux dans les tribunes, de la presse qui est là, sur le fait que lorsque vous êtes, et nous sommes, les fils de notre société, c'est nous qui faisons cette société, et c'est parce que nous, on ne veut pas, à Cagnes-sur-Mer, d'une société qui dérive (on va y revenir) que l'on fera tout pour s'y opposer. Et depuis 29 ans, on fait tout pour s'y opposer, et l'on a des résultats.*

*J'attire votre attention sur le fait que nous tous, Cagnois, on est sur la même barque, et l'on a besoin des Cagnois. Pourquoi ? Parce qu'avant-hier soir, un Cagnois m'a dit à l'assemblée générale : voilà ce que je constate, ce qui se passe effectivement et qui trouble l'ordre public ; ce n'est pas en interne, dans votre chambre à coucher. Quand je téléphone à Mme Basquin, elle me dit : moi non plus, je n'ai pas été informée. La police nationale va s'en occuper parce qu'a priori, il semblerait que la personne soit déjà connue. Et le hasard fait que, heureusement, quelqu'un nous a dit : il y a un problème.*

*Une fois que l'on nous a dit qu'il y avait un problème, on vérifie, on regarde. Tout est possible, mais en l'occurrence la commissaire m'a dit : j'entends bien ce que vous dites, Monsieur le Maire, je vais vérifier. Cette pression amicale et constante que nous menons, ce n'est pas le hasard, c'est une volonté politique de la part de la commune de tout faire pour que nous restions plutôt dans le top 10 que dans les derniers du classement au niveau de la sécurité. Surtout lorsque l'on voit ce qui se passe autour, pas très loin.*

Voilà pourquoi on continuera, et j'appelle les Cagnois à nous aider à faire en sorte que la ville continue à être une ville plutôt sûre.

Madame Utrago.

**Mme UTRAGO.**- Je viens apporter un peu d'eau à votre moulin parce que dernièrement, j'ai dîné à la brasserie l'Azur qui se trouve au Cros-de-Cagnes. J'ai constaté quelque chose qui m'a énormément choquée. Vous avez fait une piste cyclable en face. Que font les cyclistes ? Étant donné que la piste cyclable a une réduction de vitesse, ils viennent côté restaurant et ils passent à toute vitesse.

J'ai interrogé le propriétaire du restaurant. J'ai dit : « mais il n'y a jamais eu d'accident ? » Il me dit : « si, Madame, un petit jouait près de ses parents et a été renversé ».

Je pense, Monsieur le Maire, qu'il faut absolument faire quelque chose parce que ça, c'est un véritable scandale, et j'y ai assisté. Ils roulent comme des fous de l'autre côté.

**M. LE MAIRE.**- Madame Utrago, on est sur la même longueur d'onde là-dessus. Il est clair que, là aussi, l'attitude, l'incivisme (c'est de l'incivisme pour moi), les gens savent très bien où ils sont. Il faut que vous adaptiez, c'est dans le Code de la route, je n'invente rien. Dans le Code de la route, il est dit que vous devez, quelle que soit la limitation de vitesse inscrite, adapter votre vitesse à votre environnement. Si vous traversez le Carnaval avec plein de monde, si la limite est à 50 km/h et que vous roulez à cette vitesse, vous allez tuer des gens. Si l'on traverse un cortège, peut-être que l'on respecte le cortège, c'est évident.

Mais l'on ouvre tous les deux des portes ouvertes. Quand je demande, pour aller plus loin parce que j'entends ce que vous dites, au préfet – parce que je n'ai pas le droit –, à l'État de me mettre un radar de vitesse, il me dit : « cela coûte cher ». C'est là que vous vous apercevez que l'on n'a plus d'argent, on me répond : « cela coûte cher ». Et moi, je demande des radars de vitesse parce que c'est la seule façon d'arriver à un résultat. Quand il y a un radar, en général, cela ne fonctionne pas trop mal. Eh bien, nous ne l'avons pas. Voilà pourquoi je regrette. On est d'accord sur l'analyse.

**Mme UTRAGO.**- On ne peut pas mettre des bornes pour empêcher ces cyclistes de rouler vite ?

**M. LE MAIRE.**- On peut tout faire, mais après vous fermez la ville si vous mettez des bornes.

Monsieur Touzeau-Menoni demande la parole.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- C'est dans le sens de ce que disait Mme Utrago : on a des pistes cyclables, mais ce ne sont pas de vraies pistes cyclables. On les fabrique avec l'espace que l'on a et sur le bord de mer, elles sont très dangereuses. C'est vrai qu'avec cette limitation, cela éviterait peut-être que des enfants ou des chiens aillent se mêler de la partie cycliste. Ce n'est pas facile de faire de vraies pistes cyclables.

**M. LE MAIRE.**- Merci de votre conclusion qui confirme qu'effectivement, vous aussi qui êtes sur le terrain avez constaté que l'on peut prendre encore une voie de circulation au bord de mer pour faire la piste cyclable, mais à ce moment-là, le bord de mer ne circule plus.

On a conservé deux voies de circulation parce que c'est ainsi, c'est le flux, que nous ne pouvons pas aller sur la plage parce que c'est interdit et que la zone est limitée donc je limite la vitesse. Après, il y a ceux qui savent lire et ceux qui ne savent pas lire. Ma police municipale verbalise – voilà où j'en suis – les incultes, ceux qui sont incapables de lire 10 km/h. Bien entendu, on ne cherche pas celui qui roule à 12, mais vous avez raison, il y a des fous du volant, y compris du guidon, et les fous du guidon sont dangereux. La police municipale de Cagnes a instruction de verbaliser toute personne dangereuse. Encore une fois, ce n'est pas 12, mais dès que vous allez trop vite à cet endroit où l'on a limité volontairement... Si vous prenez la chaussée, vous avez le droit ; les cyclistes ont le droit de la prendre, mais il leur appartient d'appliquer le Code de la route comme n'importe qui utilise la chaussée publique.

On continue.

Nous avons également une information sur le stationnement. On a eu une commission ad hoc sur le stationnement le 29 février, avec tous les élus qui voulaient être présents. Le choix a été fait de lancer un marché public pour la gestion du stationnement payant ; ce ne sera donc pas une délégation de service public. L'observatoire du stationnement se réunira le 2 avril prochain.

Je voulais féliciter André Rihan et le service des sports pour la Calade. Il y a eu 700 coureurs, des petits au moins grands, jusqu'aux seniors, et il n'y a pas eu d'incident. A priori, la manifestation n'a pas troublé l'ordre public, n'a pas gêné le bon fonctionnement du cœur de ville. Donc, 720 participants alors que l'année dernière, il y en avait...

**M. RIHAN.**- 500, et là 770.

**M. LE MAIRE.**- Vous voyez le succès et cette augmentation a fait dire à André que s'il n'avait pas arrêté les inscriptions, il aurait atteint les 1 000.

[Applaudissements.]

Il parle, il parle mais le maire est sensible au résultat. Vous savez ce que je lui ai dit : 1 000, tu confirmes ? Il me dit : oui, je le confirme. Donc l'année prochaine, la Calade sera la course des 1 000. Cela a un peu d'allure et donc André se débrouille.

**M. RIHAN.**- [Hors micro] J'aime les défis, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Bravo, et félicitations ! Cette Calade a très bien fonctionné. Le plus jeune avait quel âge ?

**M. RIHAN.**- [Hors micro] Huit ou neuf ans.

**M. LE MAIRE.**- Et le plus âgé ?

**M. RIHAN.**- [Hors micro] 80 ans.

**M. LE MAIRE.**- Tout le monde ici peut participer, donc l'année prochaine, je regarde. Monsieur Perez, vous êtes déjà volontaire, il paraît. Mais peut-être dans le médical.

[Rires.]

Ensuite, je voulais vous dire une autre bonne nouvelle, ce sont des choses qui arrivent là aussi : Gérald Darmanin, le ministre de l'Intérieur, nous a confirmé la création, à terme bien sûr, d'une brigade équestre permanente à Cagnes-sur-Mer à l'Hippodrome. Ça, c'est quelque chose à laquelle je tenais beaucoup parce que la Garde républicaine, c'est le nec plus ultra.

La Garde républicaine avait choisi de mettre une brigade temporaire l'été à l'Hippodrome. Quand j'ai vu ce que c'était, et je connais un peu personnellement la Garde républicaine, je leur ai dit : vous m'intéressez, ce serait bien que vous restiez à l'année, et ils m'ont dit : il faut l'obtenir de l'État. Donc 13 ans après, aidés par nos collègues (sénateurs, députés, tout le monde s'y est mis), on a obtenu la création. C'est M. Macron en personne qui l'a annoncé au mois d'août dernier, mais c'est confirmé maintenant par M. Darmanin qui me dit que le souhait du gouvernement est de contribuer à renforcer la présence de l'État au service des Français.

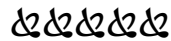
Donc il me donne le nom de sa conseillère au cabinet qui est chargée de m'écouter quand je vais la saisir officiellement pour lui dire la façon dont je vois les choses à Cagnes. Mais d'ores et déjà, je peux vous dire que les discussions avec le groupement de gendarmerie et le colonel de gendarmerie des Alpes-Maritimes ont commencé. On va créer une caserne. On était parti sur une brigade, et puis là, on crée une caserne. C'est rarissime d'avoir en zone de police la gendarmerie et surtout à cheval, c'est encore plus rare. C'est donc une bonne nouvelle.

Une autre information que je porte à votre connaissance : vous l'avez vu, il y a eu une course à l'échalote pour demander le classement de la chapelle du Cros au titre des monuments historiques ; ils se sont tous précipités. Nous, non seulement on ne voit aucun inconvénient, mais l'on y voit que des avantages. On a donc saisi la DRAC qui nous demande notre avis. Je pose la question, mais c'est une question de pure forme, j'imagine : êtes-vous tous d'accord – si l'État est d'accord parce que c'est la DRAC – pour que l'on demande le classement de la chapelle du bord de

mer au Cros ? J'en ai profité également pour demander que l'église Saint-Pierre-Saint-Paul du Haut-de-Cagnes, que l'on a complètement réhabilitée, en fasse aussi partie, si possible, parce que c'est la première église de Cagnes. Elle est là-haut, elle est au pied du château ; elle est beaucoup plus ancienne que la chapelle du Cros.

Vous êtes tous d'accord, il n'y a pas de problème là-dessus ?

**Mme PIRET.**- [Hors micro] C'est une bonne idée d'avoir aussi mis le Haut-de-Cagnes.



## **DECISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**M. LE MAIRE.**- Après ces informations, je passe aux 25 décisions commentées prises pendant l'intersession. Il n'y a pas de vote. Y a-t-il des demandes ?

Oui, vous levez le doigt, très bien. Je m'arrête un instant et je prends le dossier. Je commence par ma gauche, qui est ma droite dans l'opposition. M. Lebon a demandé la parole, puis je la donne de gauche à droite.

**M. LEBON.**- Bonjour, Monsieur le Maire, bonjour à tous.

Je voudrais revenir sur cette convention de mise à disposition des locaux, une école, au profit d'un centre de loisirs.

Je voudrais rappeler ici que les écoles de Cagnes sont non seulement les sanctuaires de l'école, mais sont en plus attribuées à du périscolaire, à savoir que l'amplitude horaire de fonctionnement d'une école c'est de 7 h 30 à 18 h 30, c'est-à-dire 11 heures. Sur ces 11 heures, il n'y a que 6 heures de classe. Tout le reste, c'est du périscolaire : cela commence par la garderie le matin, l'école, la cantine, de nouveau l'école et l'étude du soir, si bien que les enfants sont « bahutés » d'un côté et de l'autre et changent à longueur de journée de types de fonctionnement.

Le fonctionnement de la garderie du matin est différent du fonctionnement de l'école qui lui-même est différent des règles de vie, de jeux, d'utilisation des locaux, etc., et même le rapport que les enfants ont avec l'enseignant ou l'animateur est différent. Les enfants sont donc déstabilisés par une multitude de changements, d'intervenants dans ce qui est leur vie. C'est particulièrement mauvais pour la construction de l'enfant. L'école doit rester un sanctuaire, celui de l'apprentissage et de l'éducation.

C'est regrettable !

Vous allez me dire : il n'y a pas d'autre solution. La solution, il aurait fallu y penser il y a trois décennies quand vous êtes arrivé, à savoir : construire un centre de loisirs dédié à cet effet dans la commune. À l'époque, il y avait bien des endroits qui auraient pu servir à cette construction. Cela n'a pas été fait.

Le pire de tout c'est que, finalement, les enfants qui profitent de tous ces services passent pour certains jusqu'à 55 heures à l'école. Pire que tout, arrivés au moment des vacances, ils retournent à l'école, mais cette fois-ci, au centre de loisirs, et cela recommence. C'est un petit peu comme si nous, adultes, au lieu de faire 35 heures, il fallait que l'on fasse 40 ou 50 heures sur notre lieu de travail et, arrivé au moment des vacances, on pousse la machine outil ou l'on pousse le bureau de la secrétaire, on installe un baby-foot et une table de ping-pong et l'on vous dit : « maintenant, c'est ici que tu passeras tes vacances ».

Je regrette donc solennellement que cette politique n'ait pas été menée depuis le début pour permettre aux enfants d'avoir vraiment un lieu de loisirs. Les loisirs, ce ne sont pas l'éducation ou l'apprentissage ; ce sont des choses différentes.

**Mme GERMAIN.**- Excusez-moi, je vais intervenir. L'enseignement et le périscolaire – j'insiste sur le terme – ont déjà bien évolué. Depuis quelques années, on travaille vraiment main dans la



main, enseignants et périscolaire. Les temps des enfants étant peut-être les mêmes, les propositions d'activités ne sont pas du tout les mêmes, ce qui amène à construire ce que l'on appelle un PEDT, un projet éducatif de territoire avec le périscolaire, l'Éducation nationale, les sportifs, tout ce qui est culturel, etc., au niveau de Cagnes-sur-Mer. Là, ce sont des temps totalement différents et les enfants arrivent très bien à se repérer dans ces différents lieux.

Un centre de loisirs dans Cagnes ! Quand on dit aux parents : « cet été, finalement, il n'y aura pas de centre de loisirs au Val Fleuri, mais il sera à la Pinède », le fait de se déplacer, de traverser tout Cagnes pour aller au centre de loisirs, ils ne supportent pas ; les parents ne peuvent pas l'accepter.

On essaie de répondre au maximum, on s'adapte de plus en plus à la demande des parents qui, de plus en plus, travaillent parce qu'effectivement, il y a 15 ou 20 ans, on n'avait pas autant de fréquentation des services périscolaires. Cela va en augmentant parce que, de plus en plus, les parents sont obligés de travailler compte tenu du niveau de vie, des loyers, etc. ; ils sont tous obligés de travailler. Et l'on n'a, à l'heure actuelle, pas vraiment le choix.

On aurait une seule structure de périscolaire, compte tenu de la superficie de la ville, cela ne satisferait personne, vraiment personne. Quand on a changé au moment du problème des rythmes scolaires où l'on avait un seul centre de loisirs dans Cagnes que l'on a transformé en plusieurs petits centres, les parents ont été très contents et les enfants se sont bien adaptés à tout cela parce qu'ils ont pu retrouver d'autres modes de fonctionnement dans l'école ; les enfants s'adaptent vraiment très bien aux façons de faire. Les lieux sont les mêmes, certes, mais les propositions d'activités ne sont pas du tout les mêmes.

**M. LEBON.**- J'entends bien tout cela. Il n'en demeure pas moins qu'un enfant qui arrive à l'école à 7 h 30-8 h du matin et qui repart vers 18 h aura toute une succession d'activités de toutes sortes, qui ne sont pas les mêmes et je ne mets pas en doute la qualité éducative ou la qualité de ce qui est proposé dans ce périscolaire. Mais l'enfant va passer de l'atelier perles à...

**Mme GERMAIN.**- Pas du tout, ils ont des moments de calme, s'ils le souhaitent. Je t'invite à venir voir comment se passe le périscolaire. Ils ont la possibilité, s'ils n'ont pas envie... à la différence de l'Éducation nationale, lors des moments périscolaires, on permet aux enfants de ne rien faire. S'ils ont envie de jouer simplement avec du matériel, ils le peuvent, mais s'ils veulent se reposer, ils peuvent le faire, et ça, c'est important.

**M. LEBON.**- J'entends bien que le périscolaire est fait de telle sorte qu'il est fait le mieux possible, je ne le conteste pas. Cependant, ce que je conteste, c'est le principe par lequel, dans ce qui devrait être l'école, certains enfants passent quasi deux tiers de leur temps dans ces structures, c'est énorme !

Évidemment, les enfants vous répondront que c'est bien, qu'ils sont contents, etc., mais est-ce que les enfants sont vraiment aptes à comprendre ce qui est bien pour eux ? J'en doute. C'est bien pour les parents, cela sert de garderie.

Je prends juste un dernier exemple : au début, je faisais l'étude à Cagnes-sur-Mer, j'étais enseignant, et elle finissait à 18 h le soir. À la pression des parents, ils ont fini par obtenir que ce soit 18 h 30. À ce moment-là, pourquoi ouvrir à 7 h 30 le matin ? Pourquoi pas à 7 h ? Et pourquoi pas, au lieu de 18 h 30, 19 h ? De toute façon, si l'on ouvrait l'école de 6 h du matin à 21 h, il y aurait des gens dans cette tranche. À un moment, ce n'est pas à la collectivité de prendre en charge des enfants sur des amplitudes horaires aussi grandes. On est sur 11 heures d'amplitude horaire, c'est quasiment la moitié de la journée !

**M. LE MAIRE.**- Bien, merci beaucoup. À la suite de cette intervention, je donne la parole à Madame Piret.

**Mme PIRET.**- Je reviens toujours aux finances. La délibération 7 : j'aurais aimé avoir le nom de l'élu.

**M. LE MAIRE.**- Madame Trastour. Maintenant que vous savez, cela vous donne quoi ?

**Mme PIRET.**- Je constate que c'est souvent Mme Trastour qui part. Vous avez quand même plus de 30 élus.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- [Hors micro] Je peux répondre ?

**M. LE MAIRE.**- Non, attendez, j'écoute ce que répond Mme Piret à sa curiosité bien placée, elle veut savoir. Moi, je suis d'accord, il n'y a aucun problème. Chez moi, on est transparent. Par contre, qu'est-ce qui l'anime quand elle pose cette question, à votre avis ?

**Mme PIRET.**- La curiosité.

**M. LE MAIRE.**- C'est la curiosité de Mme Piret.

**Mme PIRET.**- Tout à fait.

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] C'est un vilain défaut.

**M. LE MAIRE.**- Oh, c'est très bien. Mme Laurence Trastour veut répondre.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à votre curiosité, Madame Piret. C'est très simple : je suis élue au conseil d'administration, ce qui n'est pas le cas de mes collègues puisque j'étais candidate à ce conseil d'administration de l'ANEL. Donc étant élue au sein du conseil d'administration, je participe aux réunions et j'y représente la commune de Cagnes-sur-Mer.

**Mme PIRET.**- [Hors micro] D'accord, pas de problème.

**M. LE MAIRE.**- Est-ce que votre curiosité, maintenant, est satisfaite ?

**Mme PIRET.**- Tout à fait.

**M. LE MAIRE.**- Je me pose des questions sur votre curiosité. Vous savez que je suis un peu taquin. Est-ce que vous ne seriez pas un peu jalouse ?

**Mme PIRET.**- [Hors micro] Non, pas du tout.

**M. LE MAIRE.**- Ah, ah, ah ! Eh oui, M. Perez a tout compris. Vous auriez pu être élue à la place de Mme Trastour si vous étiez restée dans la majorité, et si l'on ne vous avait pas virée. Donc, on continue.

Je continue, c'est Monsieur Touzeau-Menoni qui demande la parole, je la lui donne.

M. Touzeau-Menoni est un galant homme, il a d'autres défauts, mais il est galant homme avec Madame Utrago.

**Mme UTRAGO.**- [Hors micro] Je peux ?

**M. LE MAIRE.**- Oui, Madame, si vous voulez.

**Mme UTRAGO.**- Ce sont des réflexions sur certaines choses. Vos adhésions, je trouve quand même que c'est fort de café : 5 800 € d'adhésion pour adhérer aux Villes de France ; 10 124 € pour adhérer en tant que maire à l'Association des maires, je trouve cela cher. Ce n'est pas vous qui les fixez donc vous n'y pouvez rien.

Par contre, vous avez fait plusieurs demandes de subventions. Est-ce que vous pensez les obtenir ?

**M. LE MAIRE.**- Ça, c'est la question qui relève de Mme Irma. Pourquoi ? Parce que quand on demande une subvention, honnêtement, on ne peut pas savoir si l'on va l'obtenir. Si on la demande, c'est que l'on espère, mais ce n'est pas nous qui décidons, c'est l'organisme à qui vous allez demander. Cet organisme peut très bien, si vous demandez... On va faire un essai avec vous : vous allez demander, Madame Utrago, une subvention à l'État. Je vais vous dire : vous êtes en mauvaise posture.

**Mme UTRAGO.**- Est-ce qu'elles sont de droit ?

**M. LE MAIRE.**- Non, jamais. Pour être très clair, si vous demandez à l'État – je plaisante qu'à moitié, j'attends que vous fassiez une demande de subvention à l'État –, compte tenu de la situation, cela m'étonnerait que vous obteniez satisfaction.

Quelqu'un m'a demandé la parole ? Monsieur Perez.

**M. PEREZ.**- J'interviendrai en dernier, si vous le voulez bien.

**M. LE MAIRE.**- Si vos collègues sont d'accord. Moi, je balayais.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Vous reviendrez à droite.

**M. LE MAIRE.**- Je reviendrai...non, c'est à gauche pour moi.

Donc, qui me demande la parole ? M. Touzeau-Menoni.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- J'ai noté que j'avais des qualités, j'espère que vous vous en souviendrez. La 23 !

**M. LE MAIRE.**- Vous avez tiré ? C'est le loto ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je ne sais pas si c'est le loto, mais quand je lis la délibération, je vois effectivement que la mairie se défend parce qu'il y a une demande d'annulation de la délibération.

**M. LE MAIRE.**- C'est bête ! Eh oui !

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Juste une question de sémantique.

**M. LE MAIRE.**- Qu'est-ce qui ne vous va pas à vous aussi ? Vous n'êtes pas content ? Posez la question.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Laissez-moi finir. On n'est pas pressé. Moi, je suis bien.

Un individu a effectivement fait une requête. Je vois « un particulier » ; ce n'est pas un particulier, c'est une dizaine, avec une association qui s'appelle La Casa du Cros. Je voudrais juste préciser que ce n'est pas un particulier, mais des individus qui sont assez nombreux et l'association qui existe et qui a aujourd'hui rassemblé, sur un projet alternatif, 4 276 signatures. Ce n'est pas un particulier tout seul.

Sur ce point, j'espère que l'on sera d'accord pour rectifier l'intitulé de cette décision pour que ce soit plus réel.

La seconde chose, c'est que cette association qui ne compte pas, vous vous êtes permis, en tant que maire et directeur de publication d'Agora, de vous faire interviewer par vous-même sur le projet de l'allée des Villas Fleuries, « l'îlot du Cros ».

**M. LE MAIRE.**- Vous aussi, vous êtes jaloux, vous voulez être maire ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- On va attendre un peu.

**M. LE MAIRE.**- On est d'accord, on va attendre un peu. Cela fait quelques années que vous êtes patients, continuez !

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Vous vous êtes permis, en tant que directeur de publication de cette revue, de vous auto-interviewer sur ce projet.

**M. LE MAIRE.**- Parlez mieux et plus fort parce que je vois que Nice-Matin tend l'oreille.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je n'ai rien à dire sur le fait que...

**M. LE MAIRE.**- Non, mais parlez en direct, c'est Nice-Matin qui note.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Rappelez-vous que vous m'avez dit que j'étais un petit pigiste de Nice-Matin.

**M. LE MAIRE.**- Oui, c'est pour cela que si vous voulez l'aider, il faut parler plus fort. Allez-y, parlez !

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je sens que vous n'êtes pas bien.

**M. LE MAIRE.**- Non, mais moi je suis en pleine forme, vous tombez mal, vous allez voir. Donc, quelle était votre question ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- On y arrive.

**M. LE MAIRE.**- Ah ! C'est pour cela que l'on a du mal à suivre.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Ce projet, je crois, a été présenté en conseil municipal et voté ; c'est votre projet et vous avez tout à fait le droit de le mettre dans Agora, sur une double page et de le présenter.

Par contre, que vous vous permettiez, dans cet article, de dénigrer un projet concurrent en employant le terme « ahurissant ».

**M. LE MAIRE.**- C'est la liberté d'expression.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Vous avez raison, c'est la vôtre, mais c'est un bulletin municipal, donc on demande de l'impartialité et de l'objectivité.

**M. LE MAIRE.**- Vous répondrez dans vos colonnes.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- L'association qui s'appelle la Casa du Cros vous a écrit...

**M. LE MAIRE.**- Vous parlez dans vos colonnes.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Ne me coupez pas la parole tout le temps !

**M. LE MAIRE.**- Je réponds à votre question.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Il ne va rien vous arriver, Monsieur ! Donc, je vous dis que cette association a demandé un droit de réponse auquel vous n'avez pas répondu. Je pense qu'elle va se pourvoir.

**M. LE MAIRE.**- Eh bien, qu'elle se pourvoie.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- S'il vous plaît, Agora, c'est objectif donc n'utilisez pas les colonnes...

**M. LE MAIRE.**- Très bien ! Quelle est la question ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- La question c'est : quand est-ce que vous allez répondre ?

**M. LE MAIRE.**- On va y réfléchir. Voilà, la réponse est donnée, donc on continue.

Monsieur Perez.

**M. PEREZ.**- Merci, Monsieur le Maire.

Je vais, s'il vous plaît, profiter des listes de décisions, car nous avons certaines décisions deux ou trois conseils municipaux après, pour vous poser une question.

**M. LE MAIRE.**- Une seule, sinon je prends M. Touzeau-Menoni comme avocat.

**M. PEREZ.**- En avril 2023, vous aviez mis à disposition de la communauté musulmane de Cagnes-sur-Mer le gymnase de Sauvaigo pour la rupture du jeûne du ramadan. C'était la décision 45 prise au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales de notre conseil municipal du 6 octobre 2023.

Alors que le mois de ramadan vient de commencer, je voudrais savoir si une telle demande de salle municipale vous a été faite cette année pour cette rupture du jeûne du ramadan. Si oui, j'aimerais avoir la communication de la demande et de la réponse et, si elle est positive, les conditions de cette éventuelle mise à disposition.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Très bien. La demande a été faite verbalement et j'ai répondu, comme l'année dernière, que j'étais d'accord sous réserve de payer la location de la salle.

**M. LEMAN.**- Comme toutes les associations.

**M. LE MAIRE.**- Comme toutes les associations. Avez-vous un problème ?

**M. PEREZ.**- Il n'y a pas d'écrit.

**M. LE MAIRE.**- Si.

**M. HADDAD.**- [Hors micro] Une convention est signée, bien sûr.

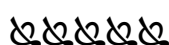
**M. LE MAIRE.**- Oui, après, une fois que l'on a donné l'autorisation ; il n'y a pas de convention avant. Je donne un feu vert de principe ou pas. Après, l'administration administre.

**M. PEREZ.**- On peut voir cette convention ?

**M. LE MAIRE.**- Bien sûr, il n'y a aucun problème.

Bien, chers collègues, nous avançons.

Après ces 25 décisions, nous passons aux informations obligatoires sur les marchés à procédure adaptée, les MAPA, et donc je donne la parole à notre collègue, Sarah Lescane, qui me la demande.



## **MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE**

### **PRESENTATION**

**Mme LESCANE.**- Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Voici les MAPA, marchés à procédure adaptée, passés depuis le dernier conseil municipal de février 2024.

Nous retrouvons un contrat pour la fourniture de coupes et de médailles pour un montant maximum de 13 000 €.

Ensuite, un marché de fourniture de produits spécifiques pour les besoins de la commune, pour un montant maximum annuel de 40 000 €. Il s'agit de produits d'entretien pour le bon fonctionnement de la piscine municipale.

Et enfin, un marché de travaux polyvalents de génie civil dans les espaces communaux pour un montant maximum annuel de 400 000 €. Il s'agit de tous les travaux extérieurs, comme les cours d'école, la voirie, les jardins et les bâtiments.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.**- S'il n'y a pas de questions...Oui, Monsieur Touzeau-Menoni.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Toujours un problème d'écriture : sur la première ligne procédure adaptée « création d'un pumtrack avec son aménagement paysager en bord de mer nécessitant le déplacement de la piste cyclable ».

Je vois : 25 000 €. Je pensais que le pumtrack coûtait 350 000 €. Donc si vous voulez bien rajouter : « création d'un pumtrack, maîtrise d'ouvrage » et là, on sera d'accord puisque ce sont bien des études qui vont permettre de déplacer le pumtrack quand il sera en situation d'être construit ». Cela vous va ?

**M. LE MAIRE.**- D'accord, on le rajoute.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Sinon, le pumtrack à 25 000 €, on signe.

**M. LE MAIRE.**- 25 000 €, non. D'autres questions ? Pas d'autres questions, parfait...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Ah si, pardon, j'avais une autre question.

**M. LE MAIRE.**- Allez-y.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Sur la dernière ligne, les travaux polyvalents de génie civil, j'ai fait une petite intervention deux fois cette semaine sur le fait que, contrairement au Small business act que l'on a signé, où l'on s'engageait à travailler avec des entreprises locales TPE/PME, on a trouvé des entreprises italiennes sur ces travaux. Je pense notamment aux travaux en cours sur les terrains de boules de la place de Gaulle.

**M. CONSTANT.**- La Saint-Pierre.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- La Saint-Pierre, pardon. Des boules sur la place de Gaulle, plus maintenant...

Pourquoi signe-t-on avec des Italiens alors que l'on a signé une belle charte où vous étiez en photo ici même ? Expliquez-moi, je ne comprends pas trop.

**M. LE MAIRE.**- Parce qu'il ne faut pas confondre TAMA avec un Italien et vous en êtes là, donc c'est grave. Parce que moi, je vois TAMA, MASALA, ce sont des Italiens, ROATTA. Menoni, peut-être aussi.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Moi, je dis que c'est dommage.

**M. LE MAIRE.**- Attendez ! Oh là, on se calme. Nous avons un code des marchés publics. Je sais que vous, vous êtes très flexible sur la légalité, je m'en suis déjà aperçu donc je ne vous suivrai pas. La légalité, chez moi, est un principe de base. Chaque fois que l'on peut favoriser une entreprise locale, on le fait, c'est clair, c'est net. Mais ne me faites pas faire des « magouilles », je ne les ferai pas, même si vous me les demandez. Vous voyez, c'est clair, c'est net. La réponse, elle vous convient ? Si elle ne vous convient pas, c'est la même chose, je vous le dis, parce que je ne suis pas là pour trafiquer, pour tromper les gens, pour les balader, pour faire de la démagogie. Cela s'appelle de la démagogie.

L'entreprise TAMA, mais visiblement vous ignorez le monde économique local, est une des plus importantes sur le plan du 06. Vous auriez eu la décence de demander à votre voisin de gauche, il vous aurait expliqué, lui, ce qu'est une entreprise locale, cagnoise, voire départementale.

Si vous en êtes maintenant à me proposer de trafiquer, je demande que ce soit noté au procès-verbal : ce monsieur ne veut pas que l'on respecte le code des marchés publics. Cela m'intéresse, vous voyez, parce que là, vous franchissez des bornes.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Monsieur le Maire, vous parlez tout seul. Vous avez un contractant local et vous avez des sous-traitants qui ne le sont pas, cela peut-être un groupement. On le voit. Excusez-moi, je siége aux commissions des marchés. Je n'ai rien dit, mais si vous le dites.

**M. LE MAIRE.**- Mme Laurence Trastour demande la parole.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Monsieur Touzeau-Menoni, je vous propose de prendre le tableau que nous sommes en train de regarder, de lire la page 4 et de voir que c'est un groupement solidaire de différentes entreprises, dont l'entreprise TAMA, mais aussi MASALA et ROATTA, qui ont fait un groupement pour obtenir ce marché. Elles ont donc candidaté de façon tout à fait légale et ont obtenu ce marché avec beaucoup d'attention de l'ensemble de nos services qui étudient chaque marché public. Vous êtes dans différentes commissions, vous pouvez le constater vous-même. C'est juste la légalité et suivre le code des marchés publics, comme Monsieur le Maire vous l'a dit. C'est très simple, je ne comprends pas ce que vous n'arrivez pas à comprendre.

**M. LE MAIRE.**- Voilà.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] Vous savez quoi ? Je suis très assidu. Donc ils ont fait deux fois le travail.

**M. LE MAIRE.**- Je m'aperçois que vous connaissez mal, alors que, je crois, vous êtes membre de la commission des finances, peut-être même des marchés. Je vous rappelle les principes

*fondamentaux de la commande publique en France. Moi, j'applique le droit français et donc il y a :*

*1/ La liberté d'accès à la commande publique ; vous ne pouvez pas interdire à quelqu'un de se présenter ;*

*2/ L'égalité de traitement des candidats ;*

*3/ La transparence des procédures.*

*Si vous estimez que l'on fait des choses illégales, vous m'attaquez, vous déposez plainte : le maire « magouille » ! Mais sinon, c'est moi qui vais vous dire : qu'avez-vous en tête ? Que voulez-vous faire ? Faire travailler les copains, des gens proches de vous ? Quelle est votre démarche ? Parce que là, vous êtes en train de nous expliquer que le code des marchés publics français d'une part, vous le méconnaissez totalement, et d'autre part, vous vous en moquez. Voilà ce que vous êtes en train de dire. Cela ne me convient pas ! Tant que je serai maire de Cagnes, on appliquera de préférence le droit français.*

*On continue. Nous abordons l'ordre du jour du conseil municipal avec une première question. Je laisse à Sarah la première et après, on aura le budget.*

## **FINANCES**

### **1. BUDGET PRINCIPAL VILLE - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ÉCOULE (2023)**

Rapporteur : Madame LESCANE Sarah

Dans un souci de transparence et dans le respect du principe de l'unité budgétaire, il est proposé d'établir cette année encore un seul budget, le budget primitif, prévoyant l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année sans recourir à un budget supplémentaire.

Pour ce faire et conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, il convient de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2023.

En effet, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Compte tenu de ces dispositions et des motifs précédemment exposés, il est proposé au Conseil municipal :

- de reprendre par anticipation le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget principal ville arrêté à la somme de 24 838 606,09 € ;
- d'arrêter le résultat de la section d'investissement à la somme de -1 106 512.65 € ;
- de fixer les restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
  - Recettes : 1 627 762,83 €
  - Dépenses : 3 274 639,89 € ;
- d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement à un autofinancement de la section d'investissement pour 2 753 389,71 € et à un autofinancement complémentaire de la section d'investissement pour 2 000 000 € ;

- de fixer le montant net de l'excédent de fonctionnement disponible pour l'équilibre du budget primitif 2024 à un montant de 20 085 216,38 €.

**Clôture 2023 Budget Principal ville** (montants exprimés en €)

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Recettes réalisées	7 587 557,24	64 219 168,86	71 806 726,10
- Dépenses réalisées	16 574 217,76	57 735 555,43	74 309 773,19
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-8 986 660,52</b>	<b>6 483 613,43</b>	<b>-2 503 047,09</b>
+ Résultats antérieurs reportés	<b>7 880 147,87</b>	<b>18 354 992,66</b>	<b>26 235 140,53</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-1 106 512,65</b>	<b>24 838 606,09</b>	<b>23 732 093,44</b>
+ RàR Recettes	1 627 762,83		1 627 762,83
- RàR Dépenses	3 274 639,89		3 274 639,89
Solde des Reste à Réaliser	<b>-1 646 877,06</b>		<b>-1 646 877,06</b>
<b>Disponible</b>	<b>-2 753 389,71</b>	<b>24 838 606,09</b>	<b>22 085 216,38</b>
<b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>	<b>-2 753 389,71</b>	<b>24 838 606,09</b>	<b>22 085 216,38</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>2 753 389,71</b>	<b>-2 753 389,71</b>	<b>0,00</b>
<b>Autofinancement complémentaire</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>-2 000 000,00</b>	
<b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>20 085 216,38</b>	<b>22 085 216,38</b>

**Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.**

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

*Arrivée de Jean-Claude PEGUILLET à 18H01*

*Arrivée de Loïc TOSCANO à 18H02*

**QUORUM :** 38 Conseillers municipaux présents, soit plus de la moitié requise, sur les 45 Conseillers municipaux en exercice.

## **2. BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le budget 2024 s'inscrit dans un contexte national et international toujours instable et préoccupant dans lequel Cagnes-sur-Mer n'a pas été épargnée du fait notamment d'une inflation soutenue ces 3 dernières années.

Cagnes-sur-Mer poursuit ainsi ses efforts afin de maîtriser ses dépenses notamment énergétiques, grâce à un programme d'investissement ambitieux engagé depuis plusieurs années.

Malgré la pauvreté structurelle de la ville (22 % de recettes de fonctionnement en moins par rapport à la moyenne de la strate selon les chiffres officiels du ministère des finances), le budget répondra aux 4 fondamentaux habituels de la gestion financière cagnoise pour soutenir les ménages cagnois et le tissu économique local, à savoir :



- **Pas d'augmentation des taux des impôts communaux en 2024** (soit une seule augmentation en 27 ans) ;
- **Une dette parmi les plus faibles de France** : La dette communale a été divisée par deux depuis 1995 pour préserver nos capacités d'investissement (ratio de désendettement 1,45 année) ;
- **Un budget de fonctionnement maîtrisé** : Cagnes-sur-Mer poursuit sans relâche ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- **Un investissement à un niveau maximal** : cette année encore, grâce à cette gestion vertueuse, le rythme des dépenses d'investissement sera le plus élevé possible.

En conséquence et grâce à ces 4 piliers fondamentaux, **la commune de Cagnes-sur-Mer**, en ces temps de morosité ambiante, **consciente de ses responsabilités, se veut exemplaire et solidaire en présentant en 2024 un budget vert conforme à notre orientation prioritaire qui est la lutte contre le changement climatique qui doit être la préoccupation de nous tous. Il sera basé sur la poursuite de 3 actions majeures présentées lors du débat d'orientation budgétaire :**

- **Atteindre l'objectif de -55 % de GES en 2030,**
- **La préservation de la biodiversité,**
- **L'amélioration de la qualité de la vie des Cagnois avec :**
  - **La poursuite des grands travaux**
  - **Une politique de cohésion sociale envers les plus modestes**
  - **Des actions spécifiques pour l'épanouissement de tous les Cagnois dans les domaines du sport, de l'éducation, de la petite enfance, de la culture...**

Concrètement, le budget « vert » s'élève à 98,58 M€ répartis de la manière suivante :

**Fonctionnement :**

Recettes : 80,1 M€

Dépenses : 80,1 M€ dont environ 70,37 M€ de dépenses réelles de fonctionnement,

**Investissement :**

Recettes : 18,4 M€

Dépenses : 18,4 M€ dont 13,6 M€ de dépenses réelles d'investissement.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **LES RECETTES ( 80,1 M€ )**

Le poste principal des recettes de fonctionnement reste le produit des taxes locales.

**La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée pour tous les contribuables en 2023.**

Cette année encore, **les taux d'imposition communaux sur les taxes foncières et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires resteront inchangés**, soit une seule augmentation en 27 ans !

Pour autant, l'Etat a décidé de tenir compte de l'inflation dans l'évolution des bases. Ainsi, les recettes fiscales devraient s'élever pour 2024 à environ 37,5 M€.

S'agissant de la Dotation forfaitaire versée par l'Etat, elle devrait avoisiner les 4,5 M€.

Les recettes des services de la ville devraient rester stables en 2024 par rapport à 2023.

S'agissant des autres recettes de fonctionnement :

- La taxe additionnelle aux droits de mutation

Elle devrait légèrement baisser en 2024 du fait des taux d'intérêt élevés mais rester à un niveau important du fait de l'attractivité de la commune confirmée par les chiffres du recensement de l'INSEE (4 M€).

- Le prélèvement sur le produit des jeux du casino

Il devrait rester stable en 2024 comme en 2023 (environ 2 M€)

- La taxe sur l'électricité est estimée à environ 1,1 M€.

Enfin, la Métropole verse chaque année une dotation de solidarité métropolitaine qui devrait être en 2024 au même niveau que celle de 2023 (environ 1 M€).

### **LES DEPENSES ( 80,1 M€ )**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à environ 70,37 M€ dont 16,1 M€ de charges courantes, en hausse par rapport à 2023 en raison de l'augmentation générale des prix liée au contexte national et international, notamment dans les marchés publics.

Concernant les dépenses de personnel, elles augmenteront cette année de 8 % par rapport aux dépenses 2023, principalement du fait des mesures gouvernementales et du GVT.

Les dépenses de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement (environ 32 M€) malgré :

- La faiblesse réelle des effectifs par rapport aux autres collectivités territoriales (1 agent pour 60 habitants à Cagnes contre 1 pour 40 habitants, voire 1 pour 26 dans d'autres collectivités de strate plus ou moins équivalente) ;

- Un taux d'absentéisme très faible (6,59 % soit 3 points de moins par rapport à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale et inférieur au secteur privé)

L'implication du personnel permet d'offrir un haut niveau d'offre de service public aux Cagnois qui répond et s'adapte à leurs besoins.

- **Des mesures en faveur des Cagnois les plus modestes**

Dans un contexte de morosité économique persistante, les budgets à caractère social seront « sanctuarisés », voire réajustés.

Ainsi, les subventions ou participations financières, compte tenu de leur caractère social, seront maintenues ou réévaluées cette année, notamment pour le CCAS dont les dépenses liées aux charges de personnel ont été largement impactées par les mesures gouvernementales (**2,15 M€, soit une revalorisation de + 200 000 € par rapport à 2023**). Le CCAS continue à venir en aide efficacement à la population cagnoise et aux plus démunis. Il poursuit ses missions notamment pour le portage à domicile de repas de qualité à un faible coût, et pour les personnes âgées isolées.

En 2023, la ville a renforcé son soutien à **la Caisse des Ecoles qui a été fortement impactée par la crise sanitaire puis par la crise inflationniste** en revalorisant à **3,52 M€ la subvention municipale, soit 920 000 € d'augmentation par rapport à la subvention 2020. Pour cette année 2024, la ville maintient la subvention à 3,52 M€,** afin de tenir compte des mesures gouvernementales de hausse des salaires et continuer ainsi à aider les jeunes Cagnois et leurs familles.

La commune a engagé, au travers des repas servis aux enfants, une politique résolue en faveur de la promotion d'une alimentation saine et de qualité, respectueuse à la fois de la santé et de l'environnement. La part du bio représente 70 % des menus servis aux enfants. Elle doit encore augmenter, l'objectif étant de tendre au 100 % bio.

La commune poursuit donc ses efforts en ce sens et continue également d'augmenter **la part des produits locaux dans la composition des repas scolaires grâce à des conventions signées avec les agriculteurs installés au Val de Cagne** qui fournissent les établissements scolaires en salades et légumes de saison. En 2024, de nouvelles parcelles vont être acquises par la ville afin d'être mises en culture, représentant environ 1 hectare. Une partie des récoltes sera utilisée dans la préparation par nos chefs cuisiniers des repas servis aux enfants ou à nos aînés.

Sur ce point, la commune mobilise un outil juridique supplémentaire : la mise en place d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, dispositif voté par le Conseil municipal en date du 15 février 2024, avec seulement une abstention. Ce périmètre pérennisera la vocation agricole du Val de Cagne, limitera la spéculation et créera un droit de préemption spécifique pour simplifier les acquisitions publiques, en vue de mettre en œuvre un programme d'actions de protection et de valorisation du site.

De plus, les animateurs et le personnel des restaurants scolaires, mais aussi des crèches, auprès des plus petits, éduquent **les enfants à la santé, pour lutter notamment contre l'obésité, au goût et les sensibilisent au développement durable**, par la transmission de gestes simples visant à limiter les incidences de notre alimentation sur l'environnement (compostage, lutte contre le gaspillage, zéro plastique...).

Au vu de la situation dans notre pays, notamment des émeutes de juin-juillet 2023, où il a été constaté avec effarement, que les émeutiers étaient de très jeunes mineurs, un effort tout particulier est réalisé dans le cadre de l'accueil des enfants en périscolaire et sur les centres de loisirs, pour **l'éducation à la citoyenneté**, grâce notamment au passeport citoyen. Cette action pour laquelle la commune de Cagnes-sur-Mer a été pionnière, permet d'aborder de manière pédagogique la notion de RESPECT : respect des personnes, respect des règles, respect des biens dans notre société. Ce support ludique permet d'emmener l'enfant à intégrer dans sa vie quotidienne ses droits mais également ses devoirs, avec pour objectif de construire sa citoyenneté tout au long de sa scolarité. Le respect sera d'ailleurs un axe fort dans le nouveau Projet Educatif Territorial transversal à l'éducation, la petite enfance et la jeunesse.

- **Des mesures pour la maîtrise de l'énergie**

Dans un souci de lutte contre le changement climatique qui est la priorité de ce budget vert, la commune accentue ses efforts dans la maîtrise de l'énergie.

De nombreuses mesures ont déjà permis une réduction de la consommation des fluides :

- les éclairages à économie d'énergie installés dans l'ensemble des écoles,
- le passage en LED de tous les motifs d'illumination depuis 2017,
- le maintien de la température à 19° dans les locaux communaux,
- la gestion économe de l'eau pour l'arrosage en fonction des espèces et des conditions climatiques,
- la réutilisation de l'eau de pluie notamment dans le cadre de la végétalisation des cours d'écoles...

Afin de suivre de manière précise ses consommations, la commune s'est dotée d'un logiciel très performant pour gérer les fluides en 2022 mais aussi d'un outil de pilotage pour **une gestion à distance des bâtiments communaux**. Après le Centre Technique Municipal, la gestion technique des bâtiments sera étendue aux écoles Primevères, Pinède et au gymnase Jean Bouin pour tendre **vers des bâtiments vertueux en consommation énergétique**.

Néanmoins, malgré tous les efforts de la ville pour réduire la consommation, le budget alloué aux fluides et notamment à l'électricité devra être revu à la hausse, du fait de la considérable augmentation des prix de l'énergie.

- **« La culture pour tous » et l'animation de la ville pour lutter contre la morosité et soutenir le commerce de proximité**

Au vu du contexte ambiant, Cagnes-sur-Mer confirme plus que jamais sa volonté de soutenir la culture et de permettre aux Cagnois de profiter de manifestations de qualité grâce à un programme varié et à destination de tous pour faire de la ville de Cagnes-sur-Mer « **une ville qui bouge** ».

Avec désormais 4 musées gratuits pour les Cagnois sur le territoire, notre objectif est de rendre accessible la culture au plus grand nombre et de faire venir une fois par an chaque élève dans un de nos musées.

Par ailleurs, Cagnes pionnière dans le département a mis en place deux orchestres à l'école et un troisième sera mis en place dès septembre 2024. Le dispositif « le conservatoire hors les murs » dans les écoles bénéficie à 1 400 élèves, par des leçons de musique et de chant.

Cagnes-sur-Mer proposera à nouveau en 2024, une saison culturelle riche avec ses animations phares pour la plupart gratuites : « Jazz au Château » tous les vendredis soir de l'été au Haut-de-Cagnes, « Un soir chez Renoir », le Festival de la musique sacrée, la saison théâtrale, « Les nuits lyriques » et le Festival de piano à l'hippodrome.

La ville, soucieuse de renforcer la vitalité artistique contemporaine du Haut-de-Cagnes poursuivra sa politique de soutien envers les artistes, en participant aux événements qu'ils organisent tout au long de l'année pour faire découvrir leurs créations et en continuant les dimanches « Haut-de-Cagnes Art en fête », manifestations qui entraînent une forte augmentation de la fréquentation des musées cagnois et apportent un soutien économique aux commerces du Haut-de Cagnes.

**La ville célèbrera aussi nos racines et nos traditions**, avec la « fête des Mais » au Haut-de-Cagnes, la « Stella Maris », la fête de Saint-Pierre au Cros-de-Cagnes, la fête de la Saint-Roch...

Enfin et pour soutenir le commerce cagnois, notamment le commerce de proximité, régi par la charte actualisée du commerce cagnois récemment signée par l'ensemble des associations de commerçants et les chambres consulaires, un vaste programme de manifestations sera maintenu (dimanches malins, hippodrome en fête, marchés hebdomadaires et thématiques...).

De plus, la subvention à l'Association Culture Cagnes pour la gestion du Centre Culturel - plus importante subvention de la ville - sera maintenue (360 500 €), tout comme la subvention pour le fonctionnement du cinéma en centre-ville (55 000 €) qui propose une programmation variée et de qualité.

Ces deux associations participent au rayonnement culturel de la ville en proposant de nombreuses activités pour les Cagnois, et s'associent également aux manifestations et événements communaux (dimanches malins, téléthon, Haut-de-Cagnes Art en fête, journée internationale de la femme...).

- « **Le sport pour tous** »

En 2024, les Olympiades pour les enfants seront organisées au Parc des Sports Pierre Sauvaigo dans le cadre du sport à l'école, en lien avec l'Education Nationale, afin de célébrer l'année des Jeux Olympiques et sensibiliser les élèves aux valeurs du sport et de l'olympisme qui sont l'excellence, le respect et l'amitié. Cette manifestation alliant le sport à la culture et à l'éducation proposera des défis aux enfants, sur la base des 7 piliers du respect : respect de l'autre, respect de soi, respect des règles, respect de l'environnement, respect d'une parole, respect d'un engagement, respect de nos devoirs de citoyen.

De plus, l'enveloppe budgétaire pour les subventions aux associations cagnoises est réévaluée en 2024 (+12 %), afin de  **pérenniser le tissu associatif**  qui participe grandement à l'effort civique de cohésion sociale.

Concernant les associations sportives, elles doivent être soutenues (453 600 €, +15,8 %) en raison des bénéfices physiologiques et psychologiques que leurs activités apportent. **Le sport est d'autre part vecteur de valeurs républicaines et éducatives auprès des jeunes** : respect des règles et de son adversaire, méritocratie, solidarité, partage, goût de l'effort...

Dans cette optique, afin de **sensibiliser les jeunes sportifs à la citoyenneté et aux civilités**, la commune de Cagnes-sur-Mer, **dans la veine du passeport citoyen**, continue à mettre l'accent sur le **RESPECT** : le respect des personnes, le respect des règles, le respect des biens auquel elle est particulièrement attachée.

La commune est désormais accompagnée par le Conseil des sports composé des 39 présidents des clubs sportifs. Force de propositions, il accompagne la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **LES RECETTES (18,4 M€)**

Comme elle s'y était engagée et malgré la crise, la ville n'aura pas recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement.

Les recettes seront donc composées principalement d'environ 0,5 M€ de Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), d'environ 3,9 M€ de recettes d'ordre (amortissements), de 4,7 M€ d'autofinancement, d'environ 5,8 M€ de virement de la section de fonctionnement, de 1,5 M€ de produits de cession.

### **LES DEPENSES (18,4 M€)**

La transition écologique est une priorité de la politique de la municipalité comme pour 60 % des Français, c'est pourquoi le budget d'investissement qui sera proposé dans le cadre du budget primitif sera encore un budget vert établi en fonction de l'objectif principal qui est le développement durable, avec notamment la lutte contre le changement climatique pour limiter l'impact carbone de la commune, mais aussi toujours en tenant compte :

- des ressources de la commune,
- du contexte de crise inflationniste.

Concernant cet objectif prioritaire qui est, au vu de la situation climatique qui empire d'année en année, un devoir pour nous tous, la commune de Cagnes est fière de compter parmi les communes pionnières et de poursuivre son engagement volontariste dans ce domaine et ce, malgré les attermoissements d'autres institutions.

**Ainsi, le budget 2024 sera marqué par 3 actions majeures :**

#### **1) LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

##### **a) L'adaptation du bâti communal au changement climatique**

A ce jour, plus de 2 300 000 € ont déjà été consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Après la rénovation de toiture avec isolation (écoles Le Logis et Daudet), le changement de menuiserie avec doublage des vitres (écoles Val Fleuri, Renoir, Giono et Canebiers), en 2023, la ville a procédé à la rénovation complète du gymnase Jean Bouin.

Les travaux de rénovation énergétique engagés par la commune sur l'ensemble de ses bâtiments grâce aux économies faites sur les énergies, ont pour objet de réduire les GES et de diminuer les dépenses de fonctionnement. Malgré les défis économiques liés à la crise, la commune réussit ainsi à réaliser des baisses de consommation en électricité et en gaz, tout en maintenant un service de qualité pour ses citoyens. C'est une action vertueuse pour la collectivité.

Ce résultat est le fruit d'une sensibilisation et d'efforts collectifs qui devront perdurer cette année encore. Cagnes, à travers un engagement financier hors norme (800 000 € encore en 2024) entend donner l'exemple et contribuer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, luttant ainsi concrètement contre le changement climatique qui s'annonce de plus en plus préoccupant.

2024 verra aussi la poursuite de création d'équipements publics majeurs avec toujours comme objectif une meilleure qualité de vie pour nos concitoyens et une ville attractive :

- **Ouverture du nouveau conservatoire de musique** au Val Fleuri, comprenant vingt salles réparties sur plus de 600 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment culturel structurant valorisera et dynamisera le quartier en le dotant d'un équipement fonctionnel de haute qualité environnementale ;
- **Ouverture de la nouvelle école du Vieux bourg**. Ce projet de réhabilitation globale, reconnu pour sa conception remarquable notamment pour la préservation du patrimoine, atteste une fois encore de l'exemplarité de la ville de Cagnes-sur-Mer pour sa jeunesse et dans les domaines de la transition écologique et du changement climatique. Il s'inscrit dans une dynamique non seulement de rénovation énergétique des bâtiments, mais aussi de végétalisation des espaces extérieurs, grâce au réaménagement complet du jardin existant ;
- S'agissant du **futur équipement culturel structurant au centre-ville**, l'objectif en 2024 est de terminer les études préalables commencées en 2019 puis d'obtenir le permis de construire. Ce bâtiment comprenant notamment une salle de spectacle, des studios de danse et un hall d'exposition répondra aux hautes exigences environnementales du label EcoQuartier dans lequel il s'inscrit et dynamisera le centre-ville tout en répondant au besoin culturel attendu par les Cagnois (600 000 €).

## **b) La mobilité durable**

- Le pôle d'échanges multimodal

**Les transports et la mobilité en général sont, au plan national comme au plan de la Métropole, le secteur qui produit le plus de gaz à effet de serre.**

En conséquence, tous les efforts doivent tendre vers des modes de déplacement décarbonés.

**Le Pôle d'Échanges Multimodal** est un projet phare pour la ville. Il est inscrit dans le Schéma Directeur du Réseau de Transports Métropolitain à l'horizon 2030, établi en 2009, et dans le Plan de Déplacement Urbain et le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du PLU Métropolitain approuvé le 25 octobre 2019.

Le chantier a démarré en septembre 2019 par la première phase de travaux qui s'est attachée au dévoiement de l'avenue de la Gare et à la construction d'un parking relais.

La deuxième phase de travaux a permis la réalisation du grand parvis multimodal sur une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup> regroupant les gares routière et ferroviaire, les stations de taxis et de vélos en libre-service, le parking des deux roues, et celui de courte durée et dépose minute des voitures à proximité du bâtiment gare.

Les travaux liés à l'aménagement du parvis ont permis une forte désimperméabilisation du site, la plantation d'une centaine d'arbres et d'environ 1 600 arbustes, pour créer un îlot de fraîcheur et embellir sensiblement le quartier. Ce nouvel espace urbain de qualité occupe désormais une place centrale dans le quartier de la gare requalifié.

La dernière phase de travaux actuellement en cours organise la construction du futur bâtiment voyageurs, conçu pour être totalement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet d'un montant prévisionnel de 27 100 000 € est co-financé par l'Europe, la Région, le Département, la Métropole et la Ville, permettant à Cagnes-sur-Mer de bénéficier de cet équipement public pour une participation de seulement 3 %, soit environ 990 000 €. C'est le premier pôle d'échanges multimodal digne de ce nom dans les Alpes-Maritimes. Cagnes se distingue à nouveau en étant dans ce domaine, là aussi, pionnière.

- Le développement d'une flotte automobile électrique

Après l'achat de trois véhicules en 2022 et de deux véhicules en 2023, la commune poursuit en 2024 la décarbonation de sa flotte avec l'acquisition de deux nouveaux véhicules électriques, pour la renouveler entièrement à terme (100 000 €).

- la création de la ligne T4 du tramway, bien que décalée au prochain mandat en raison des efforts financiers majeurs réalisés par MNCA par solidarité avec les communes du Haut-Pays dévastées par les tempêtes Alex et Aline.

Mais elle a été confirmée par le Président de la Métropole. C'est un projet d'envergure pour le territoire métropolitain. Il va permettre, à terme, de desservir entre eux les différents quartiers les plus denses de Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var et de les relier à la gare ferroviaire TGV et l'aéroport.

Cette ligne de Tram permettra également de requalifier en profondeur, de façade à façade, nos deux axes majeurs qui sont la RN7 et le boulevard Maréchal Juin. Cette requalification apportera, à l'instar de celle du bord de mer, une image valorisante de la ville ainsi qu'une amélioration sensible de la qualité de vie des riverains.

## **2) LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES RESSOURCES ET DES MILIEUX**

« *Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants* » Antoine de Saint-Exupéry.

Le budget 2024 poursuivra les actions engagées depuis des années par la commune en faveur du développement durable, actions reconnues par les nombreuses distinctions attribuées depuis près de 20 ans à la commune : Marianne d'Or du développement durable, label « territoire durable, une Cop d'avance », Label EcoQuartier phase 1 pour le projet Canebiers-Villette, label QDM (quartier durable méditerranéen) argent pour le projet du Pôle d'Échanges Multimodal en phase conception, Label BREEAM pour la nouvelle station d'épuration...

Ces distinctions reconnaissent l'engagement de la commune et les efforts particuliers, passés et actuels, menés en faveur du développement durable. L'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement met l'accent sur l'aspect moteur de Cagnes-sur-Mer qui s'est inscrite résolument dans un Agenda 21, puis dans le Programme AGIR pour l'Energie et ce, dès 2009, afin d'élaborer une stratégie locale concertée faisant office de « feuille de route » pour les actions à mener les années suivantes.

En effet, pour atteindre cet objectif, la ville poursuivra ses investissements dans ses grands **projets structurants d'aménagement durable** comme :

### **a) Le schéma directeur de la Cagne, « La Coulée Bleue »**

Une participation citoyenne sur les grands enjeux de l'eau face au changement climatique a été organisée par la commune pour l'élaboration du Schéma Directeur de la Cagne en réponse à l'appel à projets de l'Agence de l'eau. Conformément aux orientations du Schéma Directeur et aux attentes sociales exprimées lors de la participation citoyenne, les travaux de renaturation de la Cagne, climatiseur naturel en centre-ville, 1<sup>ère</sup> phase de travaux de la réalisation de l'EcoQuartier Canebiers-Villette, ont été réalisés.



Après le parc de la Méditerranée, 9<sup>ème</sup> parc naturel urbain, véritable îlot de nature, d'ombre et de fraîcheur avec ses 140 nouveaux arbres, son espace de jeux pour les enfants et son parcours sportifs, le parc des Canebiers est en cours de requalification.

Ce parc dont la livraison est prévue pour septembre 2024 sera le 10<sup>ème</sup> parc naturel urbain à Cagnes-sur-Mer.

Notre ville s'honore d'avoir été pionnière dans ce domaine dans les Alpes-Maritimes et d'avoir bien avant les politiques officielles de Green deal, créé dès 1997 ces grands espaces naturels, poumons verts au cœur de la végétalisation de notre ville.

Ce nouveau parc offrira une grande prairie ombragée avec un univers ludique pour les enfants grâce à des jeux en bois, un microsite pour adolescents, des jardins méditerranéens en terrasses, véritables refuges de biodiversité notamment des papillons, une aire canine et une promenade belvédère en rive Ouest de la rue Cyrille Besset.

## **b) La création d'îlots de fraîcheur**

La végétation joue un rôle primordial pour rafraîchir les villes confrontées aux aléas climatiques. Selon l'ADEME, les arbres, lorsqu'ils sont développés, permettent de fournir de nombreux services écosystémiques. **Un arbre mature peut ainsi reproduire la fraîcheur équivalente à 5 climatiseurs** qui tourneraient pendant 20 heures, grâce au phénomène d'évapotranspiration qui lui permet de transpirer jusqu'à 450 litres d'eau par jour par ses feuilles.

C'est pourquoi, Cagnes-sur-Mer a engagé dès 1997, une démarche de plantation d'arbres, de création de parcs urbains et d'îlots de fraîcheur.

Les objectifs sont multiples : apporter de l'ombre et de la fraîcheur aux usagers, réduire le ruissellement et les effets de l'artificialisation, éviter le gaspillage de l'eau, grâce à la récupération de l'eau de pluie au plus près et à sa réutilisation dans une démarche de gestion intégrée.

La biodiversité s'en trouve favorisée grâce à une végétalisation de l'espace avec des espèces peu gourmandes en eau (vivaces) et à l'attrait de nouveaux pollinisateurs.

Cette année, une centaine d'arbres seront plantés dans le cadre de la requalification du parc des Canebiers qui viendront s'ajouter aux 140 arbres du parc de la Méditerranée, aux 80 arbres plantés dans le cadre du PEM et aux 30 arbres dans le cadre de la renaturation (100 000 €).

De plus, dans le cadre de la requalification de l'avenue des Tuilières qui comprendra la création d'une piste cyclable et des trottoirs élargis afin de favoriser la mobilité douce, 41 arbres seront également plantés, soit de l'ordre de 400 arbres !

Enfin, certains squares seront réaménagés, comme le square du 8 Mai en centre-ville (livraison prévue en 2025, coût 500 000 €). A cette occasion, un cheminement piéton sera créé en complément de la piste cyclable très fréquentée et ce, afin de relier le nouvel EcoQuartier au pôle d'échanges multimodal. Ce parc sera complété par de nouvelles plantations et un espace de jeux pour les enfants.

### **3) L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE VIE AVEC LA COHESION SOCIALE ET L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS**

#### **a) L'habitat cagnois de haut niveau qualitatif**

La ville continuera sa politique en faveur du logement (1,2 M€ de subventions foncières) pour répondre à la très forte demande des familles cagnoises.

Cette politique s'inscrit dans une démarche de construction « de la ville sur la ville » afin de préserver la couronne verte, éviter l'étalement urbain et à proximité des services et des commerces.

Elle privilégie les constructions à haute qualité environnementale comme l'EcoQuartier de la Villette, récompensé au plus niveau national pour ses exigences environnementales et de qualité de vie.

La commune a défini, depuis des années, une politique équilibrée de construction de logements. Elle impose 30 % de logements sociaux pour chaque nouveau programme immobilier, afin d'éviter des ghettos ou des zones de non-droit, dans le souci constant d'une recherche de la meilleure qualité de vie pour les Cagnois.

Néanmoins et malgré tous ces efforts, la ville subit les effets négatifs de la loi SRU, loi injuste, inadaptée aux réalités de la demande. Elle se trouve aujourd'hui carencée par une commission nationale hors-sol qui n'a pas pris en compte ni la Covid ni les problèmes d'approvisionnement liés au conflit en Ukraine. Elle devra donc supporter une pénalité d'environ 1,9 M€.

#### **b) L'amélioration de la qualité de vie**

##### En faveur des écoles et de la petite enfance

Après la végétalisation des cours d'écoles de la maternelle Renoir en 2022 et de l'élémentaire Pinède en 2023, la ville de Cagnes-sur-Mer poursuit son objectif de végétaliser l'ensemble des cours d'école d'ici 2030.

Cette année, la végétalisation de la cour d'école du Val Fleuri sera réalisée pour un coût d'environ 300 000 € en concertation avec la communauté éducative avec au programme une réduction de la surface de sols imperméabilisés, la réalisation d'une prairie dans la cour, la plantation de nouveaux arbres, la mise en place de pergolas, la réutilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des plantes...

La végétalisation de la cour de l'école Giono sera aussi à l'étude.

Enfin, pour accueillir au mieux les plus petits, des travaux très importants de rénovation seront réalisés à la crèche Esterella, une des plus importantes structures de la ville et notamment l'accessibilité handicapés (270 000 €).

##### En faveur du sport

Pour **favoriser la pratique du sport**, créateur de lien social, après la création d'un futsal, de terrains de tennis padel, de nouveaux terrains de Beach Volley au bord de mer, la ville va mettre en place un nouvel équipement sportif pour notre jeunesse avec un terrain de pumtrack en entrée de ville (environ 600 000 €).

Cette piste de pumtrack, idéalement située car définie comme un « spot » naturel, sera un véritable lieu de loisirs sportifs pour les jeunes. Il permettra la pratique libre d'activités variées (trottinette, skate, roller, BMX...) et s'adressera également à un public élargi.

D'autre part, les pistes du parcours de santé seront également réaménagées, toujours dans le souhait de permettre la pratique sportive dans ce site naturel particulièrement agréable au bord de la Cagne (80 000 €). Il sera également procédé aux resurfaçage des terrains de boules de la Place Saint-Pierre (50 000 €).

Enfin, et dans le but de faire découvrir les paysages de Cagnes-sur-Mer, sa faune et sa flore, aux promeneurs et randonneurs, la commune poursuit le réaménagement du chemin des Treize Dames, antique voie de communication entre l'Italie et l'Espagne. L'objectif est de réhabiliter les 1,6 km restants du chemin et de participer ainsi à la conservation de ce patrimoine historique et naturel.

#### En faveur de la culture

En plus de l'ouverture du nouveau conservatoire et de la poursuite des études pour le futur équipement culturel, des travaux seront réalisés au château-musée afin d'ouvrir au public la magnifique salle des boiseries en 2025. Cette nouvelle salle permettra de présenter l'histoire du château grâce à des plans, images et photos sélectionnés (160 000 €).

#### En faveur du commerce de proximité

Bien que le taux de vacance de Cagnes-sur-Mer\* soit parmi les plus faibles des villes du littoral, la municipalité va, toujours dans l'optique de soutenir le commerce de proximité notamment du centre-ville, lancer la requalification des rues Giacosa, du Marché et de la Villette, en concertation avec les commerçants du secteur, avec le changement de son revêtement et l'apport de végétalisation, après la réfection du cadre d'eau pluvial par la Métropole Nice Côte d'Azur.

*\*(pour rappel : le taux de vacance en 1996 était de 15 % pour une moyenne nationale de 10 %. Il est aujourd'hui de 8 % pour une moyenne nationale de 12,5 %)*

#### En faveur de la sécurité

La ville poursuivra son programme de vidéoprotection (550 000 €) et continuera de doter la police municipale d'équipements performants pour l'exercice de ses missions. Enfin, une vigilance supplémentaire sera apportée cette année sur les réseaux informatiques, en raison des risques de cyber-attaques.

**Soit un budget d'investissement ciblé pour le bien-être des Cagnois estimé aux alentours de 13,6 M€ en dépenses réelles** auxquelles viennent s'ajouter les nombreux travaux d'investissement réalisés par la Métropole sur notre territoire.

A ces nombreux investissements pour faire de Cagnes-sur-Mer une ville encore plus agréable et apaisée, il faut ajouter les autres dépenses financières de cette section du budget comme :

- Le remboursement de l'annuité de la dette en capital (environ 1,2 M€), (soit environ 22 € / habitant - moyenne de la strate en 2019 : 135 € / habitant soit 84 % de moins que la moyenne !);
- Les autres crédits engagés en 2023 qui n'avaient pu faire l'objet de mandatement avant le 31 décembre 2023 ;
- Des opérations purement financières et de reprise des résultats antérieurs.

Une gestion des deniers publics particulièrement rigoureuse, une ville sûre qui se démarque au plan national, un dynamisme reconnu par tous, ont conduit notre commune à obtenir de très bons ratios pour sa gestion financière et ce, malgré un contexte incertain.

Cagnes-sur-Mer est ainsi devenue la ville la plus attractive de la Région Sud selon l'INSEE, comme l'a confirmé la presse (Nice-Matin et BFM) !

Cagnes-sur-Mer va continuer de renforcer son implication dans la cause environnementale par ce budget vert, solidaire et responsable. Tout sera mis en œuvre pour **un investissement vert** dans la recherche permanente de l'amélioration du cadre de vie des Cagnois et de leur bien-être, objectif principal de la municipalité. Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées pour éviter toute hausse des taux communaux en continuant à aider les ménages les plus modestes et soutenir l'activité économique locale.

**Le Conseil municipal adopte par 37 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.**

6 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Isabelle UTRAGO, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Chers collègues, nous passons maintenant au point 2, le budget principal de la ville, le BP 2024.*

*Nous abordons le principal dossier de ce conseil municipal : il s'agit du budget 2024. Je vais vous présenter les grandes orientations, la philosophie, la politique qu'il y a dans ce dossier parce qu'il y a une volonté, une vision et une politique. Ensuite, Sarah pourra éventuellement répondre techniquement dans les détails.*

[Projection de document.]

## **LE CONTEXTE**

**Le contexte national** – vous le savez, je ne vous apprends rien – est très préoccupant parce que la croissance est diminuée. Elle était prévue à 1,4 %, on passe à 1 % et peut-être que ce sera 0,9 %, d'ailleurs, donc l'économie française s'essouffle. Quand la croissance s'essouffle, il n'est pas nécessaire de sortir de Polytechnique pour savoir qu'il y a moins d'argent qui entrera dans les caisses de l'État.

*Le deuxième point : le déficit public s'envole. L'État a tout fait pour avoir un déficit public à 4,9 %, mais l'on est à 5,5 %. Là, on a une dérive, sous nos yeux, qui s'installe malgré tous les efforts. Le Premier ministre a des défauts (il est Premier ministre, c'est un défaut, peut-être, pour certains), mais il dit des choses vraies. Il dit : « c'est un frein considérable » d'avoir un déficit public. Pourquoi ? Parce que l'on ne peut pas agir.*

*Le rapporteur général du budget au Sénat, Jean-François Husson, dit : « c'est un déficit jamais connu sous la Ve République », hors période de crise. Vous voyez ce qui est en train de se passer ?*

*La dette, ensuite, s'envole. On est à près de 3 100 Md€, 3 088 Md€ hier soir. On est à 110 % de PIB, mais qui est-ce qui a 110 % de PIB en Europe ? Qui ? Il ne nous reste plus grand monde : il y a l'Italie, oui. On se compare à l'Italie et la Grèce, on est d'accord. En fait, il y a trois pays, donc sur 30 pays, on est 27e.*

*Regardez bien l'emprunt : on va emprunter, en 2024, 285 Md€. J'ai divisé par 365, et j'obtiens que notre pays emprunte, tous les jours que Dieu fait, 800 M€ par jour. C'est plus que gagner au loto ! 800 M€ d'emprunt tous les jours, voilà ce que cela veut dire, parce que de 4,9 %, on est passé à 5,5 %, que le trou s'est aggravé et qu'il faut effectivement boucler le budget. Et pour boucler le budget, on fait appel à l'emprunt.*

*Mais le pire, c'est la charge annuelle de la dette qui s'envole également (tout s'envole, c'est une escadrille). En 2024, on a 55 Md€ et l'on pense que l'on va atteindre 55-60 Md€. Et les chiffres que je vois pour 2027, la fin du mandat, c'est 70 Md€. Cela devient le premier poste de dépense de l'État, vous imaginez ? 70 Md€ uniquement pour les intérêts ! Donc M. Attal, le Premier ministre, a déclaré cela à la télévision ; dans son interview, il a dit : « Un pays surendetté [ou une*

commune, d'ailleurs] n'est pas un pays libre ». Moi, je retiens ça parce que nous, nous ne sommes pas dans cette situation.

**Les conséquences**, vous les voyez. Le ministre de l'Économie a annoncé – il est là depuis 7 ans, ce n'est pas un de ses collègues qui était là avant, c'est lui – tout de go, 10 Md€ cette année. Mais 10 Md€, cela veut dire quoi ? (dernière ligne en bas à droite). J'ai regardé où ils étaient obligés : ils sont obligés de s'endetter encore plus et de faire des coupes sombres dans les dépenses prévues, y compris de la police nationale dont on sait que cela devrait être une priorité nationale. À l'Éducation nationale, on est en centaines de millions parce que l'on n'est plus libre et que l'on a 5,5 % de déficit et qu'il faut combler le déficit.

Donc on annonce 10 Md€ d'économies avec des impacts à l'arrivée sur la police nationale, sur l'éducation, sur l'hôpital vraisemblablement ; 20 Md€ en 2025, et la Cour des comptes, qui ne fait pas de politique, annonce la couleur et dit, à vous citoyens : d'ici 2027, vous avez 50 Md€ de coupes budgétaires à faire.

La présidente de l'Assemblée nationale, qui est de gauche, dit : « il ne faut pas s'interdire d'augmenter les impôts ! ». Oui, sauf que moi, je tique et mon équipe aussi. Pourquoi ? Parce que l'on est déjà le pays où l'on prélève le plus d'impôts en Europe. Il y a toujours un cochon de payant qui va payer. Je ne vois pas les économies là-dedans. C'est quand même la présidente de l'Assemblée nationale qui le dit, ce n'est pas n'importe qui : il ne faut pas s'interdire d'augmenter les impôts !

Et M. Macron dit : « nous devons mobiliser les collectivités locales ». Alors là, j'apprécie, mais très moyennement parce que c'est nous qui allons renflouer l'État si cela continue. C'est le genre de politique qui n'est pas la mienne.

Le rapporteur général du budget, lui, écrit en toutes lettres (c'est une interview qu'il vient de faire) : « Un tapis de bombes nous attend ! ». Au moins, on est prévenu, on sait ce qui nous attend et tout le reste est littérature.

La situation financière au plan national est inquiétante, c'est clair. Mon pays fait partie de la queue du peloton parce qu'il y en a d'autres en Europe qui ont eu le Covid ; il n'y a pas que nous. Puis, il y en a d'autres qui, en Europe, ont eu l'Ukraine ; il n'y a pas que nous, et ils sont excédentaires. Cherchez l'erreur...

L'État, c'est peut-être cela le plus important, n'a plus de marge de manœuvre, il ne peut plus manœuvrer, il n'a plus de liberté. Il est obligé de s'endetter encore plus, je l'ai dit tout à l'heure, et de faire des coupes sombres dans ses dépenses. On coupe, on taille, on ne tient pas les engagements pris parce que, comme on est obligé de couper, on ne peut pas tenir, bien entendu.

L'agence de notation Moody's a annoncé que, selon elle, la France n'arriverait pas à tenir ses engagements de déficit à 3 %. Moi, cela ne m'étonne qu'à moitié. On peut s'en prendre à M. Macron, c'est lui qui est en place, très bien ! Mais je rappelle, chers collègues, que contrairement à nous et aux collectivités locales, cela fait quasiment 50 ans que l'État, dirigé par toutes les sensibilités politiques avec bac+10 ou 12, n'a plus réussi à mettre un budget en équilibre depuis 1975 (certains n'étaient pas nés). Depuis 1975, l'État français est incapable – je dis bien incapable – d'équilibrer son budget. C'est scandaleux pour moi parce que je regarde et je m'aperçois que d'autres pays européens arrivent, eux, à équilibrer.

Je me retrouve avec Italie, l'Espagne... non, l'Espagne s'en sort, le Portugal s'en sort. Mais vous avez vu comment ils ont fait, comme la Grèce. Quand vous prenez cette dérive-là, on va chercher de l'argent de tous les côtés : les pensions des retraités grecs n'étaient déjà pas très élevées, et ils ont perdu 20 à 30 % de retraite pour compenser le trou.

« Le tapis de bombes nous attend ! », je ne sais pas ce que l'on aura, mais en tous les cas, d'ores et déjà, on nous prévient que l'on risque, nous aussi, d'accompagner l'État dans cette dérive. Et pour moi, cela fait 50 ans que la dérive continue. Voilà le contexte dans lequel les communes de France, les EPCI et, bien entendu, la commune de Cagnes évoluent.

*Cette situation nationale financière est dégradée. Elle se traduit, au plan local, par un transfert massif de charges nouvelles sur les collectivités locales. Là aussi, on découvre un beau matin, le 1er janvier à zéro heure, zéro minute, zéro seconde, que l'on aura 5,8 M€ alors que l'on n'a pas bougé le petit doigt. Je n'ai encore rien demandé, je n'ai encore rien décidé et je me prends, nous nous prenons tous, 5,8 M€ de charges supplémentaires dues au personnel, à la carence, à l'électricité.*

*Il y a des choses qui m'épatent : l'électricité, je n'arrive pas à m'y faire. C'est un pays qui était leader de l'énergie nucléaire, qui produit l'énergie nucléaire, l'électricité la moins chère, et moi, je vois l'augmentation pour nous. Donc 5,8 M€.*

*On a des augmentations dues aux bases qui augmentent de 3,9 % ; cela nous apportera 993 000 €. Le différentiel net de charge supplémentaire est de 4,8 M€, et d'une année sur l'autre, il n'y a encore rien, on n'a encore rien touché, rien ! On n'a rien décidé et l'on a 4,8 M€ à trouver.*

*Face à cette grave dérive des finances de l'État, qu'est-ce que l'on fait, nous ? Nous, comme depuis 29 ans que l'on est là, et l'on sait que depuis 29 ans, le déficit de l'État existe, on a appris à ne pas s'adapter à l'État, à ne pas le suivre. Donc nous, nous réagissons.*

*Pour protéger la ville et les Cagnois de ces errances, nous appliquons la méthode cagnoise de gestion des finances publiques. Je vais la faire breveter et j'essaierai d'obtenir des copyrights là-dessus ou voir au niveau des inspecteurs des finances. Pourquoi ? Parce que la méthode cagnoise est à l'opposé de celle de l'État depuis que nous sommes en place – à l'opposé, je le dis !*

Nous avons une trilogie vertueuse :

→ **Impôt communal minimal.** Pourquoi ? Parce qu'on lève l'impôt, mais étant donné que l'on est dans le pays d'Europe qui prélève déjà le plus d'impôts, Louis Nègre dit : attendez, on peut continuer à augmenter les impôts ad vitam aeternam, jusqu'à l'infini ; il y a toujours de bonnes raisons d'augmenter les impôts. Très bien, mais ce n'est pas ma philosophie.

→ **Fonctionnement minimal.** Oui, c'est un vrai problème. Vous savez que l'Allemagne est beaucoup plus importante démographiquement que nous. Ils ont 1 million de fonctionnaires en moins, 1 million ! Vous prenez l'hôpital allemand : il a 20 à 30 % de dépenses de personnel administratif en moins que nous. Je n'ai pas dit « personnel soignant », j'ai dit « personnel administratif ». Le fonctionnement, ici, avec d'abord M. Ricci puis maintenant Mme Corbinais, c'est le même depuis 29 ans. On a des moyens limités, vous le savez, on va le revoir tout à l'heure. La commune de Cagnes n'est pas riche. Je le dis et je le répète : la pauvreté rend vertueux, c'est une nécessité, sinon vous buvez la tasse.

→ Voilà la trilogie, on l'a vu dans le cadre des orientations budgétaires : depuis 29 ans, impôt minimal, fonctionnement minimal, mais **investissement maximal**. Pourquoi ? C'est par l'investissement que vous changez les choses, que vous améliorez la ville, que vous l'embellissez, que vous amenez une qualité de vie meilleure, que vous faites des équipements structurants (on le verra tout à l'heure). L'investissement, c'est le plus important, mais vous ne pouvez pas faire l'investissement maximal si vous avez un fonctionnement qui obère toutes vos marges de manœuvre. Il faut que vous ayez un fonctionnement limité pour avoir de l'argent à mettre sur l'investissement sans toucher à l'impôt. Vous pouvez obtenir l'investissement maximal, mais à ce moment-là, vous touchez à l'impôt, mais je rappelle que nous sommes le pays qui impose le plus.

*Cette gestion cagnoise, ce que j'appelle la méthode cagnoise, nous permet de faire face malgré les soubresauts de la conjoncture, parce que quand on a eu M. Hollande – vous le verrez plus loin –, il a énormément tapé dans les collectivités locales.*

*Cette gestion est vertueuse. Pourquoi ? Parce qu'elle produit, vous le voyez, vous le savez, de bons résultats, mais surtout, elle est validée par la Chambre régionale des comptes. La Chambre régionale des comptes, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, ce sont des magistrats financiers et ils sont très peu accessibles aux pressions de A, B ou C. Ce sont des magistrats financiers, et ils nous disent : à Cagnes, zéro observation ! Regardez ces rapports des Chambres régionales des*

comptes de toutes les communes ! Allez les voir ! Ils sont publics, puis regardez quelles sont les communes où il y a zéro observation. Regardez ! Vous en trouverez très peu avec zéro recommandation.

À l'heure actuelle, les magistrats financiers nous disent : ce que vous faites à Cagnes, c'est du bon travail de gestion financière. La Direction générale des finances publiques nous attribue la note de 9/10 (excusez du peu !) pour la gestion financière de la commune. Je n'ai pas fait Sciences Po, l'ENA ou Polytechnique. Sarah, tu n'as pas fait Polytechnique ni l'ENA. C'est nous, c'est nous tous, et vous, dans l'opposition, c'est la même chose que nous : vous avez deux bras, deux jambes comme nous, et ça, je suis sûr que vous le comprenez.

Bien sûr que nous sommes fiers de ces appréciations qui viennent d'organismes extérieurs particulièrement qualifiés – ce n'est pas la concierge de chez moi, ce sont les organismes –, et « noblesse oblige », c'est clair, notre BP 2024 s'inscrit dans cette gestion qui est qualifiée de « bon père de famille ».

### **Des valeurs et du sens**

C'est une page que j'ai écrite personnellement. Avez-vous vu le titre ? « Des valeurs et du sens ». Figurez-vous que pour moi, cette maîtrise, à la cagnoise, de la gestion des deniers publics donne à l'équipe municipale, malgré un environnement extérieur financier calamiteux, **une liberté de choisir et d'agir**.

Pourquoi ? Parce que quand vous pouvez avoir des comptes sains, une gestion saine, un budget sain, vous pouvez faire des choix et vous pouvez agir. À la différence de notre pays, nous conservons nos marges de manœuvre. La différence entre la France et nous, que vous soyez en millions, en dizaines de millions, en centaines de millions ou en milliards d'euros, c'est la même chose : vous faites des choix !

Nous avons des valeurs. Notre budget n'est pas une simple accumulation de lignes budgétaires, de chapitres, de chiffres. C'est pour cela que je m'arrête un instant sur cette page.

**Le budget**, vous pouvez penser que ce sont des chiffres. Moi, je vous le traduis en vous disant : ce ne sont pas uniquement des chiffres, **c'est un outil dynamique, offensif, au service d'une politique basée sur des valeurs qui font sens**.

Pour moi, le budget, ce sont des orientations, pas uniquement chiffrées ; ce sont des orientations politiques. Que voulez-vous faire avec cet argent ? Ce que vous faites vous-même, d'ailleurs. Vous avez de l'argent, qu'en faites-vous ? Vous allez acheter, vous allez dans un grand restaurant, vous achetez une voiture, vous voulez acheter un costume, vous faites des choix. Ces choix, ce sont des choix basés sur des valeurs, j'y tiens.

Le budget n'est pas une accumulation de chapitres, de chiffres ou de lignes budgétaires, c'est un outil pour nous. Pourquoi ? Parce que cet outil est porteur de valeurs républicaines et de principes. Voilà où j'en suis ! Pourquoi en suis-je là ? Parce que je suis comme vous : je regarde ce qui se passe autour de moi.

Vous avez vu, dans le lycée parisien, le proviseur... Avez-vous vu ce qui s'est passé dans le lycée parisien ? Le proviseur interpelle une étudiante de BTS qui entre voilée et il lui dit : « c'est interdit, Mademoiselle, d'être voilée ». C'est contraire à la loi, et l'étudiante voilée entre quand même. Comme le proviseur ne veut pas qu'elle entre, les réseaux sociaux s'enflamment et le proviseur reçoit des menaces de mort. Oui, ça, c'est en France actuellement. Il reçoit des menaces de mort !

Que croyez-vous qu'il se soit passé ? Ce qui s'est passé, c'est la chose suivante : le proviseur, insuffisamment soutenu par sa hiérarchie, par les uns et par les autres, a démissionné.

**M. BENSADOUN.**- [Hors micro] On l'a poussé à la retraite.

**M. LE MAIRE.**- Le rectorat publie un communiqué dans lequel il est dit : « le proviseur, pour convenance personnelle... »

*Je n'arrive pas à comprendre cela. Je suis enseignant, j'attends de mon administration, alors que j'applique la loi, qu'elle m'aide. Eh bien, le rectorat de Paris a dit : « pour convenance personnelle », c'est-à-dire qu'il a montré qu'il ne soutenait pas son proviseur, qu'il ne l'aidait pas, qu'il ne l'accompagnait pas, et au contraire, c'est pour convenance personnelle ; c'est lui qui a décidé. Le pauvre, il a été abandonné.*

*M. Attal, hier soir, a dit qu'il allait déposer plainte, mais vous vous rendez compte ? Il faut que ce soit le Premier ministre. Il va avoir du mal avec l'administration de l'Éducation nationale parce que lui dit la vérité. Il dit : « mais qu'est-ce que c'est cela ? » La fille en question n'était pas attaquée par qui que ce soit. Il a fallu attendre que ce soit le Premier ministre, à 20 heures, un soir, à la télévision, qui dit : « mais qu'est-ce qui se passe ? » Eh bien, voilà ce qui se passe.*

*Alors vous comprenez pourquoi je dis : tant que je serai Maire de Cagnes-sur-Mer avec mon équipe, on est basé sur des valeurs et sur quelque chose que l'on peut défendre : ce sont des valeurs républicaines, et j'y crois.*

*Nous avons des valeurs qui sont **la liberté, l'égalité et la fraternité**. Le premier qui touche à cela détruit le contrat social qui fait l'universalisme de la France et des valeurs. Je sais que l'on est attaqué sur ces valeurs. J'ai vu ce qui se passe aux États-Unis et ailleurs. Raison de plus, pour qu'ici, à Cagnes-sur-Mer, je vous annonce que ce budget est un budget orienté. Il défend des valeurs ; je suis fier des valeurs de la République française.*

*Et donc, **la liberté**, j'ai pris des exemples :*

- *assurer la meilleure sécurité possible parce que si vous n'avez pas la meilleure sécurité, vous ne pourrez pas être libres. Essayez de vous balader dans certains quartiers de certaines villes. Essayez !*
- *d'aller et venir sans problème ;*
- *de protéger les contribuables cagnois. C'est cela la liberté.*

*Ensuite, **l'égalité** :*

- *permettre à tous les citoyens d'accéder aux services municipaux proposés par la ville : les événements, le sport, les musées, la culture. C'est cela, l'égalité : proposer à tous avec l'argent public. C'est notre argent, et l'on fait des choix. On va mettre, par exemple, ce n'était pas le cas avant, la gratuité des musées. Vous avez bien vu dans Agora, la direction générale a calculé le prix, que cela coûte de l'argent. Quand on fait gratuit, cela veut dire que l'on subventionne celui qui viendra au musée, voilà ce que cela veut dire : on fait des choix. Si l'on mettait la piscine au prix qu'elle coûte, assez peu de gens y accéderaient. L'égalité, c'est essayer d'aider.*
- *la sauvegarde du pouvoir d'achat : zéro augmentation du taux d'impôt – on y reviendra –, la mutuelle communale. Là aussi, on essaie d'aider les plus modestes. C'est cela l'égalité de traitement ;*

*Et **la fraternité** :*

*Il faut faire face au problème de la dureté, je dirais, de l'époque. Je voulais vous parler deux secondes : je suis allé aux Restos du Cœur...*

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Déjà ?

**M. LE MAIRE.**- *Je suis allé aux Restos du Cœur : on leur offre le gîte et le couvert, on met à disposition une villa que l'on pourrait éventuellement louer. Ce sont 18 000 € de subvention indirecte. Je vais les voir de temps en temps pour voir comment cela se passe : il y a 500 familles - j'ai bien dit 500 familles ! - de Cagnes. Puis, j'ai regardé qui était là, personne ne savait que j'allais venir à telle heure, et j'ai posé les questions aux gens qui étaient là. Je me suis aperçu, mais vous le savez aussi bien que moi que ces gens, pour la plupart, sont plutôt de braves de gens, et il y avait des personnes âgées qui ont des retraites très justes.*



*Et l'aide maximale, je vous le confirme, quelles que soient les attaques que vous ferez contre nous – je vous préviens là aussi, je vous le dis en face comme cela, vous le savez –, j'essaierai de loger les Cagnois. J'essaierai de les loger. Sinon, votre politique qui consiste à vous cacher derrière le béton et à dire « non » au béton, c'est une politique qui exclut, qui renvoie les plus modestes ailleurs, qui méprise les autres citoyens parce que vous, vous êtes dans le béton et vous ne voulez pas que les autres viennent.*

*Quand vous voyez les scores que nous obtenons aujourd'hui, grâce à la politique que nous menons à Cagnes, qui est une politique extrêmement sérieuse : Noëlle Palazzetti obtient non plus les 20 % de Cagnois que l'on avait au départ, mais 40 voire 50 % de Cagnois. Voilà ce que l'on obtient et les autres, on discute. Alors, ne méprisez pas les autres concitoyens parce que vous, vous êtes dans un bel appartement, vous êtes dans du beau béton et peut-être même, pour certains, une villa avec piscine. Donc, venez avec moi aux Restos du Cœur, et puis on discute ; je vous invite.*

[Applaudissements.]

*Quand je parle des valeurs, ce sont les valeurs républicaines, des valeurs qui font sens. Pourquoi ? Parce qu'elles se traduisent ensuite par des orientations financières. Ce n'est pas du vent les orientations financières : quand on choisit, par exemple, la sécurité, toutes les communes de France ne choisissent pas la sécurité ; c'est un choix. Quand on choisit, par exemple, la nature, la lutte contre le changement climatique, toutes les communes ne le font pas. Quand on choisit, effectivement, de soutenir l'économie locale, toutes les communes ne le font pas.*

*Voilà pourquoi je dis que notre budget, avant même de parler d'argent, il est basé sur des valeurs, un sens, des orientations politiques.*

*Tout cela, c'est **pour apporter la meilleure qualité de vie aux Cagnois.***

*Avant de passer à la page suivante, c'est pour apporter la meilleure qualité de vie au Cagnois. Aujourd'hui, je vous le répète, ne vous en déplaise dans l'opposition, mais nous en sommes très fiers : Cagnes est devenue la commune la plus attractive du département. Ce n'est pas le hasard, ce n'est pas le hasard ! Les gens font ce qu'ils veulent, ils peuvent aller à côté, mais ils n'y vont pas, ils viennent chez nous.*

*Le travail que nous faisons conduit à une qualité de vie. Alors pourquoi arrive-t-on à assurer une qualité de vie aux Cagnois ? Contrairement à l'État qui n'est plus capable de faire fonctionner l'école et qui ne fait plus fonctionner l'hôpital ni la sécurité, nous, on a des marges de manœuvre, on continue à avoir des marges de manœuvre.*

*Je vais vous montrer deux graphiques ; finalement, ils résument le budget de la commune de Cagnes-sur-Mer et vous expliquent quelle est notre politique, et la politique de l'État.*

[Courbe dette de l'État en progression/courbe dette de la commune en diminution.]

*Voilà, vous avez tout, tout est dit. En 15 secondes vous avez compris.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro] *C'est la Métropole ?*

**M. LE MAIRE.**- *Il est écrit : dette de l'État. Vous en avez un qui augmente régulièrement, c'est la dette de l'État. Puis vous avez la dette de la commune. Ce sont deux politiques diamétralement opposées. Je vous le confirme, et c'est la meilleure illustration que je puisse faire de notre politique à Cagnes-sur-Mer parce que ce sont les vrais chiffres ; ils ne sont pas tordus, ils ne sont pas trafiqués, c'est la vérité.*

*Ce que la commune de Cagnes-sur-Mer fait depuis 29 ans, pourquoi l'État ne le fait-il pas ? Parce que, nous aussi, on a eu l'Ukraine ; nous aussi, on a eu le Covid, on a eu tous les inconvénients possibles et imaginables. Pourquoi ? Voilà ce que l'on fait à Cagnes. Tout le reste, j'allais dire, c'est littérature, mais vous avez là l'exemple éclatant de valeurs, d'orientations.*

*Quel sens donnez-vous, quand vous êtes l'État, à votre argent que vous prenez vous aussi dans la poche des contribuables ? Voilà ce que c'est, et ces chiffres confirment que l'État n'y arrive pas.*

Depuis 2000, cela fait longtemps, pratiquement 25 ans. Il y a eu plusieurs gouvernements successifs, plusieurs chefs d'État. Eh bien, regardez : la courbe monte, monte, monte. Aucun n'a été capable de casser cette courbe.

Nous, on y arrive. Voilà la courbe cagnoise [courbe descendante.]

Voilà pourquoi, chers collègues, avec ces deux courbes, vous avez compris où vous êtes. Là encore, tant que je serai maire de Cagnes-sur-Mer, on continuera sur la courbe de droite, avec vous de préférence, bien sûr, et l'on va continuer à avoir un fonctionnement minimal, un impôt minimal et un investissement maximal. Voilà ce que l'on va faire.

Maintenant, on va pouvoir aborder les chiffres, Sarah.

### **LE BUDGET PRIMITIF 2024**

Voilà le budget primitif. Le budget 2024 s'élève à 98,58 M€. Si vous voulez faire simple, dans votre esprit, retenez 100 M€. On fait simple, il y a 100 M€.

#### **Recettes**

Le fonctionnement nous rapporte 80 M€ et l'investissement 18 M€.

##### Recettes de fonctionnement 80,1 M€ :

- la fiscalité locale, qui est la plus importante des masses de recettes ;
- la DGF qui, malheureusement, a beaucoup diminué ;
- le produit des jeux ;
- le droit de mutation ;
- les produits de service, etc.

##### Recettes d'investissement 18,4 M€ :

- l'autofinancement ;
- l'amortissement ;
- la FCTVA ;
- le produit de cession ;
- virement de la section de fonctionnement.

#### **Dépenses :**

##### Dépenses de fonctionnement 80,1 M€ :

- les charges de personnel – les dépenses les plus importantes ;
- les charges à caractère général (dépenses des services) ;
- les subventions au CCAS, à la Caisse des écoles ;
- la pénalité SRU ;
- les subventions aux associations diverses.

##### Investissement 18,4 M€ :

- dépenses d'équipements (12 M€) ;
- remboursement de la dette ;
- opérations d'ordre ;
- restes à réaliser.

*C'est avec cet argent à droite (fonctionnement) que nous changeons la ville, que nous arrivons à faire des travaux, à modifier, à faire en sorte que la ville de demain soit toujours un peu plus agréable. Bien sûr, quand on compare avec certains, on est loin du compte. On est une commune pauvre et vous allez voir pourquoi.*

## **A - Fonctionnement**

*On a deux particularités à Cagnes, je vous les rappelle, vous les connaissez, je l'ai déjà dit :*

❶ *La DGF est diminuée pour toutes les collectivités locales, pas uniquement pour nous. Mme Corbinais a calculé avec les services : nous avons perdu 25 M€ de recettes cumulées depuis 2014.*

*Cela veut dire que l'État – c'est sous Hollande – nous aide de moins à moins. La traduction que je fais, moi qui ai connu l'avant et l'après, c'est que l'État aide de moins à moins les collectivités locales et recherche de l'argent par tous les moyens. Voilà où il en est.*

*J'ai appris, tout à fait par hasard... vous savez que l'on a acheté un drone pour faire des photos aériennes, pour le PLU, etc. Un fonctionnaire municipal a appris à manipuler le drone pour faire des photos. Conformément à la législation, quand on prend le drone, on doit le signaler à la tour de contrôle pour que le drone ne heurte pas un Boeing en dérive. On fait comme cela depuis deux ou trois ans.*

*Et là, j'apprends – comme à chaque fois que l'on sort le drone, on prévient la tour, on prévient la préfecture, c'est la loi donc on l'applique –, on vient de recevoir la note, qu'il y a une sorte de droit de timbre qui vient de sortir : vous avez un drone, vous devez payer 500 €. C'est tout nouveau, cela vient de sortir ; cela date du 1er janvier. L'État a cherché à me faire payer mes sorties de drone (dans l'intérêt général, pour l'urbanisme, pour tout). Il nous fait payer une taxe de 500 € à l'année, mais c'est quoi cela ?*

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] *On va rester aux photos sous-marines.*

**M. LE MAIRE.**- *Oui. Voilà où l'on en est.*

*Vous voyez, chers collègues, quand on en est là, ce sont les 5,5 % que vous avez vus du déficit parce que l'on a dû donner des instructions au niveau supérieur en disant : Cherchez, trouvez de l'argent ! Voilà où l'on en est et cela nous retombe bien sûr dessus.*

*Vous voulez que je vous fasse sourire jaune ? Figurez-vous qu'un organisme d'État, bien installé, me dit : Monsieur le Maire, vous avez des caméras. Nous, au service de l'État, ce serait bien que l'on ait les vidéos ; ils peuvent effectivement les obtenir légalement, il n'y a pas de problème. Vous avez installé, Monsieur le Maire, tout votre appareillage. Vous faites des vidéos qui nous intéressent, mais vous allez nous les envoyer et vous allez payer. Voilà où l'on en est. J'ai répondu : Attendez ! J'en ai assez !*

*Ce n'est pas ce que cela va coûter, ce n'est pas cela le problème, c'est le principe. On fait les photos, on installe – et l'on a encore 500 000 € de vidéos cette année – et un service de l'État arrive et dit : « vos photos nous intéressent et en plus, vous payez ! » Vous comprenez pourquoi ce n'est pas ma vision.*

❷ *La deuxième particularité – c'est la vérité, là aussi : nos recettes sont inférieures à la moyenne de la strate (1 127 €/habitant contre 1 574 €/habitant). C'est la moyenne : attention, il y en a qui ont 2 000 €, le double, 100 % de plus !*

*On a 28 % de recettes en moins par rapport à la moyenne ; les autres communes ont 48 % de recettes en plus, voilà ce que cela signifie.*

*Vous comprenez que la commune de Cagnes-sur-Mer, chers collègues, majorité comme opposition, est toujours sur le fil du rasoir. Voilà avec quoi nous travaillons, avec des moyens limités, et donc il faut faire des choix et toujours veiller à cette trilogie que nous appliquons.*

Cela nous amène à faire des choix : le premier choix que nous faisons, malgré ce contexte – Cagnes choisit, c'est là que je dis que l'on est libre parce que l'on choisit –, est de protéger les contribuables avec **0 % d'augmentation des taxes communales**. Il y a une commune qui nous touche qui vient d'augmenter ses taxes communales, pas besoin d'aller ailleurs. Nous, c'est 0 % et, je rajoute une couche, **une seule augmentation en 27 ans !**

Sarah, je me pose une question existentielle : nous n'avons pas fait Polytechnique ni l'ENA et pourtant, on est capable de ne pas augmenter en 27 ans avec mes collègues de la majorité qui me soutiennent et qui soutiennent cette politique vertueuse (à qui je dis merci) et avec les collègues de l'opposition qui, la dernière fois, pour nombre d'entre eux, ont voté le budget (et je leur dis merci).

Voilà Cagnes ! [tableau comparaison des villes du 06.]

Voilà à quoi cela sert d'être effectivement rigoureux parce que c'est l'argent du public, des gens que vous utilisez, et l'on essaie.

Voilà ce dont nous sommes capables, et d'autres ont fait des choix différents. Mais nous, nous avons des marges de manœuvre qui nous permettent encore de dire : on n'est pas étranglé, on n'est pas pris à la gorge, on peut encore faire cela.

Regardez bien, encore une fois, nous choisissons de protéger nos contribuables. Pourquoi ? Parce que, quand vous prenez la liste – elles y sont pratiquement toutes, il y a toutes les villes, y compris les plus petites que nous –, on a l'impôt communal le plus faible des grandes villes du 06. Contrairement à d'autres, à Cagnes, on a des discours, une philosophie, une politique, une parole et on la tient.

Cette courbe confirme que ce que nous vous disons depuis des décennies est vrai. Aujourd'hui, regardez la courbe, elle est là ! Ça, c'est Cagnes, et c'est une des plus faibles des grandes de ville du 06. On parle et l'on agit avec des politiques de long terme. Ce ne sont pas des politiques de circonstance. Ce n'est pas parce que cela part un peu à droite, à gauche ou ailleurs que l'on va s'adapter à l'air du temps. Pas du tout ! Ce sont des politiques de long terme, des politiques fondamentales pour assurer la stabilité du budget de la commune. Sinon, vous errez comme les âmes damnées. Nous, on n'erre pas comme les âmes damnées. On a une politique, on l'applique et cela donne ça à l'arrivée. Voilà ce que l'on est capable de faire.

Cela confirme la persistance des choix budgétaires cagnois que nous avons faits depuis très longtemps.

Maintenant, entrons dans le détail.

## **A - FONCTIONNEMENT**

### **1/ Dépenses - masse salariale**

La première dépense, c'est la masse salariale : 32 M€, +2,5 M€, je l'ai dit tout à l'heure, soit 8 % de plus alors que les bases d'imposition n'augmentent que de 3,9 %, même pas la moitié. Cela veut dire qu'il faut combler. On rentre 3,9 % et l'on dépense 8 %. Ça, c'est l'État, c'est **près de la moitié des dépenses de fonctionnement**. Bien sûr que cela exige une veille permanente, Madame Corbinais, nuit et jour. Vous n'en dormez presque plus, d'ailleurs !

Mais, depuis 29 ans, on veille à cette dépense et l'on s'en aperçoit : regardez le résultat d'une politique, là aussi, d'un discours. Le résultat c'est la **faiblesse des effectifs** : on a 1 agent pour 60 habitants à Cagnes. Je vous ai déjà donné ces chiffres, je vous le confirme : ailleurs, vous pouvez avoir 1 personnel pour 40 habitants ; on a même trouvé, dans les Alpes-Maritimes, une commune où il y a 1 agent pour 26 habitants. 26 contre 60 : vous voyez, il y a deux fois plus d'agents que chez nous, deux fois plus, c'est tout ! C'est comme si, au lieu de 900 agents, j'en avais 1 800.

Madame Corbinais, qui est payée « à la tête », gagnerait peut-être davantage et le maire aussi. Eh bien, non ! Des collègues sont à 1 800 quand on est à 900.

Cela signifie quelque chose qui apparaît à travers le **taux d'absentéisme** qui est inférieur de trois points à la moyenne nationale. Ces gens sont moins nombreux et ils sont trois points en dessous, voire inférieurs au secteur privé. Quand Mme Corbinais me l'a appris, j'ai dit : « c'est formidable ! » Vous imaginez la motivation qu'il y a derrière et le sens du service public. Ils auraient toutes les raisons de nous dire (on discute, bien sûr, avec les organisations syndicales) : « Monsieur le Maire, il faut monter à 1 800, comme les autres ».

Je le dis, quand vous avez ces chiffres, même l'opposition peut être fière du personnel communal cagnois.

[Applaudissements.]

Merci.

Cela signifie que notre personnel – et l'on est sur la même longueur d'onde, je crois – voit tout le travail que l'on fait. Nous, élus, on se bat matin, midi et soir pour faire en sorte que cette commune fonctionne alors qu'elle a des moyens limités. Le personnel nous accompagne et nous lui en savons gré ; on le remercie beaucoup. Cela signifie qu'il y a une cohésion dans le personnel et qu'ils ont, eux aussi, des valeurs de service public. Voilà ce que cela veut dire. Sinon, il y a depuis longtemps que l'on aurait eu la révolution. Mais non, ils ont des valeurs de service public. Pour moi, les valeurs sont fondamentales. Vous ne pouvez pas gérer et obtenir des résultats si vous n'avez pas derrière vous des gens qui ont des valeurs. S'ils n'avaient pas ces valeurs, on n'aurait pas du tout les résultats que nous obtenons.

Voilà, la dépense la plus grande, c'est la masse salariale : 32 M€.

## **2/ Dépenses - mesure en faveurs des Cagnois les plus modestes**

Ensuite, parce que, là aussi, il y a un ordre, ce sont les Cagnois les plus modestes. J'ai huit lignes de dépense, politiquement. J'ai mis, après la masse salariale, les Cagnois les plus modestes parce que la Croix-Rouge et le Secours catholique m'alertent. Je suis allé à l'assemblée générale d'Entraide et Solidarités. Est-ce que quelqu'un peut me dire, dans l'opposition, qui est Entraide et Solidarités ? C'est une association.

Personne ! Vous voyez, je vous suggère de m'accompagner de temps en temps sur le terrain. Je vous suggère de m'accompagner pour voir, vous qui êtes contre le béton ; vous sortirez honteux. Moi, je suis allé à Entraide et Solidarités, qui s'appelait avant le Secours catholique, et là, j'ai trouvé...

**Mme PIRET.**- [Hors micro] Il fallait dire le Secours catholique.

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] Il fallait savoir que cela a changé de nom.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Ils ont enlevé « catholique ».

**M. LE MAIRE.**- Eh oui, ce n'est plus le Secours catholique. Vous êtes du dernier mandat, vous avez un mandat de trop. Vous méconnaissiez les associations...

**Mme PIRET.**- [Hors micro] Non, je ne peux pas vous laisser dire cela.

**M. LE MAIRE.**- Vous ne savez pas ce qu'elles font. En tous les cas, je ne vous ai pas vue à l'assemblée générale. Quand je vous parle d'Entraide et Solidarités, vous êtes incapable de répondre. Vous vivez dans un autre monde, Madame ! Vivez sur terre avec ceux qui s'occupent réellement des gens qui ont besoin de solidarité ! C'est eux, ce sont ces bénévoles qui vont à l'hôpital, qui aident des familles en difficulté moralement. Ces gens sont nombreux, ils sont plus que nous tous ici. Ils sont 70 bénévoles, des Cagnois, tout simplement, qui vont donner des heures, qui m'alertent et me disent : « Monsieur le Maire, aujourd'hui, dans ce pays, on a des difficultés. Ne nous oubliez pas et ne les oubliez pas ! »

Voilà pourquoi nous, on fait des choix, on a des valeurs et l'on donne un sens à l'argent public. On va aider, on va **soutenir le pouvoir d'achat** : c'est l'augmentation du taux d'impôt zéro, la mutuelle communale, la gratuité, les services publics, etc. C'est de l'argent public ! On pourrait

faire payer, il y en a qui le font, mais pas nous parce que l'on sait que beaucoup de gens n'iront pas au musée si c'est payant, tout simplement. Beaucoup de gens n'ont pas de mutuelle.

Le travail qui a été fait par les services, avec Noëlle, a été exemplaire. Voilà pourquoi on ne touche pas au taux d'impôt parce que ces gens payent aussi des impôts, attention !

Après, le premier **budget à caractère social** : ce sont 200 000 € de plus cette année ! On a une vraie volonté de faire en sorte que nous aussi aidions, nous qui, globalement, sommes plutôt privilégiés. On a à cœur de soutenir et d'accompagner pour éviter des fractures dans la société.

### **3/ Dépenses - mesure en faveur de la jeunesse**

Si j'ai mis la jeunesse en troisième position, ce n'est pas le hasard. Pourquoi ? Parce que c'est notre avenir à nous tous. Monsieur Perez, on est d'accord ?

**M. PEREZ.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Peut-être que les adultes avec qui vous viviez vous ont tendu la main. Moi, ma philosophie, c'est de tendre la main à ma jeunesse. Quand on fait la remise des récompenses... La méritocratie est une valeur républicaine à laquelle je tiens : tous les élèves du brevet et du bac, qui ont une mention, sont félicités à Cagnes. Il n'y a pas que les jeunes qui publient des choses invraisemblables sur les réseaux sociaux, il y a aussi ceux qui réussissent.

Avec Chantal, la **Caisse des écoles** : +900 000 €, près de 1 M€ de plus depuis 2020 pour accompagner, là aussi, les enfants.

Les orientations budgétaires sont, par exemple, le bio. Hormis Mouans-Sartoux, qui met 70 % de bio ? Ce n'est pas du local, ne confondez pas : le local peut être chargé de pesticides, pas le bio. Aujourd'hui, on retrouve des pesticides de tous les côtés.

Ils ont fait une analyse au Sénat, des cheveux des sénateurs... Mon Dieu...

**M. SONGY.**- [Hors micro] Heureusement que certains sont chauves.

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] Pour ceux qui en ont encore.

**M. LE MAIRE.**- Ils trouvent beaucoup de choses étranges dans les cheveux des sénateurs, notamment des pesticides.

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Ils n'ont que cela à faire.

**M. LE MAIRE.**- Et donc, l'éducation au goût, la lutte contre l'obésité.

On a passé des conventions avec des agriculteurs cagnois : on a la ferme des 2 choux qui s'est installée et qui nous a permis d'obtenir des œufs, des fruits et des légumes qu'elle vend sur la place du Haut-de-Cagnes également. Ça, c'est du local à 200 %, et cela approvisionne également nos centres de loisirs, les cantines scolaires. Ce sont deux dames que je mets à l'honneur : Céline et Laurence Coupechoux.

Ensuite, on a Aymeric Branda : lui, c'est À la Fut. Il va nous faire une plantation de houblon ; il va produire de la bière, et il a déjà produit, parallèlement au houblon, des aromatiques, des fruits, des légumes bio (courges, salades, choux de Milan, poireaux longs), et il sert également la restauration scolaire.

Et puis, le troisième, c'est Hugo Massi : 6 000 m<sup>2</sup>, il est entièrement équipé, il fournit les cantines scolaires et a obtenu le label bio le 15 juin 2022.

Et l'on a aussi la société Les Potageurs avec un terrain communal que l'on a mis à disposition. Ils entendent réaliser du maraîchage bio à Cagnes-sur-Mer, dans le Val de Cagne. Ils livrent : la parcelle est actuellement cultivée et les membres de l'association sont en relation directe avec le CCAS pour fournir les repas à domicile et avec la Caisse des écoles pour les cantines.

Voilà ce qu'il y a à Cagnes-sur-Mer. C'est cela un budget, il est là, il est concret, il est opérationnel. Nous, on dit et l'on fait. Qui le fait ? Quand vous comptez les communes qui s'engagent autant, il y en a peu, finalement.

Puis, on a l'achat d'un terrain agricole et un échange. On a 10 000 m<sup>2</sup> supplémentaires qui vont entrer dans notre escarcelle dans les semaines et mois à venir et qui permettront, là aussi, de cultiver davantage.

Voilà ce que l'on est capable de faire avec nos paysans. Ça, c'est une volonté politique, elle n'est pas arrivée toute seule, ils ne sont pas arrivés tout seuls. Cela fait des années que l'on essaie de récupérer des terrains, de faire en sorte d'avoir des paysans. Ça y est, cela commence à fonctionner. J'avais fait le total de ce qui m'avait été donné : on avait récupéré 266 salades, et les œufs bio et le reste.

Ensuite, **l'éducation à la citoyenneté**. Est-ce que, Monsieur Lebon, c'est ce qui va coûter le plus cher dans le budget ? Avez-vous vu la ligne budgétaire que je consacre à l'éducation à la citoyenneté ? C'est un choix politique, c'est clair. Pourquoi ? Parce qu'il y a le feu au lac. Si nous n'apprenons pas à nos enfants les valeurs et qu'il y a des droits et des devoirs, on aura des lendemains qui vont décevoir.

Nous avons décidé de faire un **Passeport citoyen des droits et devoirs**. Chantal, je remercie et je félicite le personnel périscolaire parce que, lui aussi, s'est engagé. Nous avons maintenant des écoles où la directrice me dit : « cela m'intéresse ! » Et le plus beau message de soutien que nous avons eu, c'est la photo qui est parue dans le journal local avec le préfet des Alpes-Maritimes à qui j'ai montré ce que l'on faisait. Il regarde, ouvre le Passeport citoyen et me dit : « c'est bien ça, je le garde ». Il est parti avec et il a dit : « c'est ce qu'il faut faire ! » Voilà où nous en sommes.

On s'occupe de la jeunesse, on lui tend la main, on fait tout ce que l'on peut. Il y a des médecins et des pharmaciens ici. Je rappelle que quand je vais manger dans une cantine – cela fait 15 ans que je vais manger, discrètement, certains le savent ; tous les deux mois en moyenne, je débarque –, à 11 h 30, mon cabinet appelle une cantine au hasard et dit : « le maire arrive, il vient manger ».

Le maire ne mange pas avec le personnel, avec les instituteurs ; il mange à une table de CM2, ce sont des tables de six. Au CM2, ils ont 10 ans. Un enfant de 10 ans, cela a un avantage énorme : il ne se censure pas. Il me raconte sa vie, celle de ses parents, de l'école et à 10 ans, on a également une vision de la ville ; ce n'est pas toujours exactement la nôtre. Et là, vous découvrez.

Mais en même temps que je découvre comment fonctionne la ville selon eux, ou ce qu'il faudrait faire, je mange avec eux et je goûte. Je m'aperçois qu'effectivement, les enfants sont contents. Chantal, Madame la Directrice, vous transmettez, là aussi, mes félicitations parce que les enfants, eux, sont contents de ce qu'ils mangent à midi à Cagnes parce que j'ai des gens motivés. J'ai des chefs de cuisine motivés qui me disent : on est content de faire des choses qui sortent un peu de l'ordinaire. Il y a maintenant des chefs de cuisine qui ont organisé des potagers. Ce sont eux, les chefs de cuisine, qui organisent les potagers.

**Mme GERMAIN.**- [Hors micro] La semaine dernière, ils ont mangé des salades à l'école Daudet. Les enfants ont mangé la salade qu'ils ont cultivée et récoltée.

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.**- Voilà ce que l'on fait à Cagnes-sur-Mer : ce sont des choix, et ce budget a des valeurs et un sens.

#### **4/ Dépenses - mesures en faveur de nos racines et de nos traditions**

Il y a autre chose qui a des valeurs et qui a un sens pour moi : ce sont les mesures en faveur de nos racines et de nos traditions.

C'est le **maintien des fêtes traditionnelles** ; elles disparaissent. Il y a beaucoup de communes où les fêtes traditionnelles disparaissent. Nous, on les maintient volontairement. J'étais, il y a quelques jours, à l'assemblée de l'organisation des fêtes des Mai avec les habitants, l'école, les instituteurs du Haut-de-Cagnes et les élus pour organiser les Mai du Haut-de-Cagnes. Vous savez qu'énormément de gens viennent.

*C'était une petite fête au départ, il y a quelques années, qui était faite pour les enfants, pour l'école puis, finalement... Regardez les vélos, on a mis cette photo, c'est folklorique. On achète les œillets et les enfants les fleurs, et ils créent des Mai. Ce sont nos traditions comme la Stella Maris, la Saint-Roch, la Saint-Pierre. Voilà ce que l'on fait et l'on maintient nos traditions parce que nous estimons que nous avons une histoire et l'on ne méprise pas notre histoire.*

*Je rappelle toujours qu'il y a eu des hauts et des bas dans notre histoire. Attention, il n'y a pas eu que des choses bien, mais notre histoire nous conditionne quelque part. C'est notre culture, ce sont nos racines. Moi, les Mai, je sais ce que c'est ; je suis un pur produit local. Tourner les Mai, cela a un sens pour moi ; peut-être pas pour tout le monde, mais pour moi, oui ! Donc nous maintenons, avec l'agent public, ces racines et ces fêtes traditionnelles.*

## **5/ Dépenses - mesures en faveur de la culture**

*Que ferait-on sans culture, Monsieur l'adjoint à la culture, Monsieur Poutaraud ?*

*C'est la **gratuité des quatre musées** et la **mise en place du 3e orchestre pour les scolaires**. L'orchestre coûte combien ? L'orchestre coûte à peu près 30 000 € !*

*On a été les premiers dans le 06. On l'a créé à Daudet en 2011, et l'on en a fait un deuxième et maintenant, on va ouvrir un troisième. Pourquoi ? Mais venez ! Je vous invite. Venez voir, descendez sur le terrain, chers collègues, vous verrez des enfants émerveillés avec les pupilles ouvertes comme cela. On leur donne un trombone ou un tambour et on leur dit qu'on va leur apprendre à jouer de la musique. Ce sont eux qui gardent l'instrument ; il n'y a aucune dégradation, aucune détérioration, y compris au quartier de la gare où la diversité existe. Il n'y en a aucune parce qu'ils sont tous conscients que la commune, leurs professeurs, les instituteurs essaient de les aider et de les tirer vers le haut. Voilà ce que c'est Cagnes-sur-Mer !*

*À travers la culture, quand on fait le Micro-Folie, ce n'est pas tellement pour nous. Je suis déjà allé au Louvre et au musée d'Orsay, mais un enfant, un habitant, un papy ou une mamie de Cagnes n'iront peut-être pas au musée d'Orsay. Là, on a le musée d'Orsay, le musée du Louvre, on a le Centre Pompidou. Voilà ce que l'on est capable de faire et d'amener avec de l'argent ; derrière, il y a de l'argent, à chaque fois.*

*Et le **conservatoire hors les murs**, on n'est pas obligé de le faire : on envoie le conservatoire dans les écoles primaires et 1 400 élèves et trois professeurs sont touchés. Mais qui paye ? C'est nous.*

*Roland, précise.*

***M. CONSTANT.**- On vient de recevoir – je les ai reçus hier – les chiffres de fréquentation de la Micro-Folie : depuis le début de l'année, ce sont 1 000 visiteurs. Par rapport aux autres, on fonctionne très bien à Cagnes.*

***M. LE MAIRE.**- Vous avez les mesures en faveur de la culture, et notamment pour les jeunes.*

*Ensuite, on continue, on a **la saison culturelle**. Là aussi, Jazz au Château, c'est un succès, Roland.*

***M. CONSTANT.**- Je crois, soyons modestes. Oui, c'est un succès.*

***M. LE MAIRE.**- Cela commence quand ?*

***M. CONSTANT.**- Cela va commencer... on n'est pas sûr, mais ce qui est sûr, c'est que cela commence le 21 juin, mais peut-être que l'on aura un concert la semaine d'avant. Le 21 juin, c'est sûr.*

***M. LE MAIRE.**- Jusqu'à quand ?*

***M. CONSTANT.**- Jusqu'à mi-septembre à peu près.*

***M. LE MAIRE.**- Vous vous rendez compte ? Cela n'existait pas. C'est Roland qui l'a mis en place avec les moyens du bord ; avec des moyens très limités. Aujourd'hui, cela devient incontournable. Le Jazz au château Grimaldi à Cagnes devient incontournable ! On est à notre niveau : on n'a pas*



*fait venir une troupe des États-Unis, on n'en a pas les moyens, mais ceux que l'on accueille sont de qualité et l'on a un public important. Bien entendu, une partie au moins du public qui vient assister au Jazz au château va se restaurer sur place.*

*Voilà ce que c'est de soutenir les acteurs locaux à travers les manifestations :*

- *Un Soir chez Renoir ;*
- *Le Festival de Musique Sacrée ; là aussi, on a maintenant du on et du off.*

**M. POUTARAUD.**- [Hors micro] *Oui, absolument !*

**M. LE MAIRE.**- *Ça, c'est la motivation d'un collègue de service et donc, on arrive à faire des choses extraordinaires.*

**M. POUTARAUD.**- [Hors micro] *Et trois ans d'attente pour venir au Festival tellement on a de demandes !*

**M. LE MAIRE.**- *Vous entendez ? Trois ans d'attente pour venir jouer au Festival de Musique Sacrée de Cagnes-sur-Mer ! Ce ne sont pas les grandes orgues de Notre-Dame de Paris, mais là, il faut trois ans d'attente.*

*Voilà ce que c'est Cagnes-sur-Mer avec, là encore, des bouts de ficelle.*

- *La saison théâtrale ;*
- *Art en Fête au Haut-de-Cagnes. Là aussi, on est surpris par le succès. Tous les artistes se sont mobilisés et l'on a dit : « aide-toi et le ciel t'aidera ». On est venu à leurs côtés, à commencer par Mme Corbinais qui va bientôt passer de l'autre côté ; elle va devenir artiste si elle continue [Rires.]. On aide et désormais, le 1er dimanche de chaque mois au Haut-de-Cagnes, on n'a jamais vu autant de monde, jamais ! Et tout est gratuit ;*
- *Puis on rajoute les Nuits lyriques, c'est du haut de gamme. Vous entendez ces voix-là, c'est merveilleux et c'est à Cagnes ;*
- *On a maintenant Les nocturnes de piano à l'Hippodrome, et là aussi, c'est du haut de gamme. Il y a un concours, des gens viennent du Japon.*

*Voilà ce que l'on est capable de faire ! Nous, on participe. Vous voyez, ce n'est pas 10 000 €, vous pouvez rajouter sans problème un zéro pour le coût. Mais on participe à ce qui élève, à ce qui nous permet d'avoir de la qualité, mais vraiment de la grande qualité à ce niveau-là.*

*Et puis, on a la subvention la plus importante que je vous proposerai de voter tout à l'heure : le **Centre culturel** (360 000 €). Peut-être que Roland, tout à l'heure, nous dira deux mots dans le cadre de la discussion. Là aussi, c'est une renaissance : le Centre culturel avait disparu, il était en faillite avec l'équipe précédente. Une bande s'est levée, est venue nous voir et nous a dit : « on y va si la commune nous soutient ». J'ai dit : qui êtes-vous ? – j'aime bien savoir qui j'ai en face. C'étaient des professeurs du Centre culturel, qui connaissaient bien et qui étaient des passionnés. Je leur ai dit : « est-ce que vous savez que 2+2 font 4 ? » C'est important en France, et à Cagnes en particulier. Ils m'ont dit : « oui ! » Donc on les a aidés juridiquement, administrativement et on les aide financièrement ; c'est la plus grosse subvention. Mais le Centre culturel, aujourd'hui, se développe, il n'arrête pas. Je ne sais plus combien il a d'adhérents...*

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] *Je le dirai tout à l'heure.*

**M. LE MAIRE.**- *C'est un centre culturel qui se développe et c'est un vrai succès. Merci, là aussi, à ces bénévoles motivés, engagés.*

*Et après, vous avez vu : 55 000 €, ce n'est pas rien chez nous ! C'est pour le **cinéma Espace Centre**. Pourquoi ? Parce que, sous ses côtés de cinéma de centre-ville alors qu'il y a les grands Megaplex à droite et à gauche, il remplit une mission : il permet aux habitants du centre-ville de se déplacer à pied, d'avoir des films de qualité, d'actualité (il n'y a aucun problème), et il assure, lui aussi, une dynamisation du centre-ville où l'on a de la culture.*

Voilà ce que nous faisons dans le domaine de la culture !

## **6/ Dépenses - mesure en faveur des commerces de proximité**

Ce volet est très important pour le dynamisme de la ville parce que là, on va en direct avec nos forces vives : ce sont les mesures en faveur du commerce de proximité. Là aussi, il y a plusieurs mesures. Pourquoi ? Avec Carine et Pierrette, on a une vraie politique : réfléchi, organisée, méthodique, ce n'est pas n'importe quoi, ce n'est pas un coup à droite, à gauche, etc. Pas du tout ! Cette politique, c'est d'abord un **programme de manifestations** qui fait que, désormais, le slogan de la ville est : Cagnes, une ville qui bouge ! 400 manifestations à Cagnes ! Quelle est la commune, plutôt pauvre, qui fait 400 manifestations ?

Pourquoi fait-on 400 manifestations ? Pour animer la ville, pour qu'elle soit agréable et que, chaque jour, vous trouviez un petit quelque chose par-ci, par-là. Cela peut être un comité de quartier qui fait une manifestation, mais c'est une manifestation, vous pouvez y aller. Ces animations sont des animations jusqu'au plus haut niveau : j'ai mis « Noël » parce que personne, y compris dans l'opposition, ne savait que la commune dépense 500 000 € pour les fêtes de Noël. C'est de l'argent public, c'est votre argent ! 500 000 € pour animer la ville, pour la rendre attractive, pour la rendre agréable, pour que les gens viennent commercer, acheter ! Parce que nous, on est là pour qui ? Pour les commerces de proximité.

Les commerces de proximité, ce sont nos forces vives. On n'a pas de grandes entreprises. Des communes à côté de nous, qui nous touchent, ont de grandes entreprises. Très bien ! Nous, non ! Les forces vives de Cagnes, ce sont nos commerces de proximité. On a aussi Polygone maintenant, mais historiquement, l'essentiel ce sont nos commerces de proximité. Ils ont besoin de bien se porter, et on les aide, on est là pour cela.

On a les **marchés hebdomadaires et thématiques**, je ne vous parle pas du Marché italien. Pour ceux qui connaissent un peu Cagnes, dans la rue Giacosa, un commerçant vend des produits italiens. Vous l'avez vu ?

**Mme ALBERICI**.- [Hors micro] La Main Gourmande.

**M. LE MAIRE**.- Très bien, il y en a une qui sait. Le patron vend La Main Gourmande ; il va partir. J'espère qu'un autre patron suivra. Il y a la queue à la Main Gourmande. Comme il partait, il était libre de me dire la vérité. Je lui ai dit : « Monsieur, le marché italien, qu'en pensez-vous, vous qui vendez les mêmes produits italiens ? » Et le monsieur m'a dit qu'au départ il était un peu inquiet. C'est un peu normal, c'est humain ! Et finalement, cela lui a amené des clients, et il y a la queue. Il me dit : « vous faites le Marché italien un jour, mais moi je suis là 29 jours ». Quand vous n'en avez plus de parmigiano reggiano que vous avez acheté sur le Marché italien, où allez-vous ? En Italie ? Non ! Vous allez à La Main Gourmande.

Voilà ce que l'on fait à Cagnes, voilà notre politique ! C'est une politique offensive, ouverte, avec des gens qui n'ont pas peur. Ce ne sont pas des peureux ; en tous les cas, ceux qui sont avec moi ne le sont pas. Ces marchés font notre succès.

La ligne qui s'appelle **DIA Commerce** est lourde, importante : 200 000 €. S'il faut que l'on monte au créneau, on monte au créneau. On ne pourra pas le faire pour tout, mais on peut et on le fait. Ça aussi, c'est une veille permanente avec le service.

Puis, vous avez quelque chose qui est une première dans le 06, nous en sommes très fiers : c'est la **Charte du Commerce Cagnois**. À ma connaissance, on est les seuls dans les Alpes-Maritimes à réunir, sous notre égide, l'ensemble des parties prenantes du commerce. On a les commerces de proximité avec la Fédération, les associations et, j'insiste, le Polygone Riviera.

On est à Cagnes et Cagnes essaie de gérer ces acteurs pour qu'ils ne se rentrent pas dedans, pour que ce soit gagnant-gagnant. Nous, on veille à la paix dans les ménages et s'il y a quelque chose, on est là et l'on intervient.

Cette charte est une première, je n'en connais pas d'autres dans les Alpes-Maritimes. Elle est signée par tous ceux que je viens d'indiquer, plus les chambres consulaires. Les chambres

consulaires viennent à Cagnes-sur-Mer et signent cette charte parce que c'est un modèle participatif.

Voilà la politique que nous défendons à Cagnes ! On est tous sur la même barque, vous et nous. Le premier qui ne joue pas le jeu du collectif portera atteinte au collectif, et la ville se portera moins bien. Nous, on est là pour défendre l'intérêt général, supérieur à tout, de la ville et de nos concitoyens.

Depuis que Polygone est ouvert, on n'a pas de difficulté particulière. Au contraire, Polygone joue le jeu et ne rentre pas dans les commerces de proximité. On le verra plus loin, Polygone, finalement, est un partenaire lourd, important.

## **6/ Dépenses - mesures complémentaires en faveur des commerces de proximité (suite)**

Voilà les mesures que j'ai appelées « complémentaires » de notre politique. C'est une politique qui a une vision d'ensemble. Ce ne sont pas les subventions que vous allez voter tout à l'heure ; en tous les cas, je vais vous les proposer. Le budget, pour moi, c'est d'abord une politique qui a une vision d'ensemble et ce n'est pas la subvention que l'on va vous proposer tout à l'heure pour Cagnes Grand Centre ou la Fédération. Non, c'est autre chose de beaucoup plus important.

C'est cette politique d'ensemble qui est à l'opposé... Tout à l'heure, j'ai dit que notre politique est à l'opposé de la politique de l'État. Là, c'est à l'opposé de la politique qui a été conduite pendant longtemps par mes prédécesseurs. La politique de mes prédécesseurs est diamétralement opposée à la politique que nous menons à Cagnes-sur-Mer. Eux, et certains membres de l'opposition sont dans cette mentalité rétrograde et obsolète, c'est la ligne Maginot : pas de concurrence, cela pourrait porter atteinte à l'un ou à l'autre.

Nous, on est diamétralement opposé, on n'est pas des pleutres et l'on fait confiance aux agents et acteurs économiques. On aurait pu dire au pôle Saint-Jean, par exemple : « tu vas faire de l'ombre à » je ne sais trop qui d'ailleurs. Au contraire, on l'a accompagné, on l'a aidé. Aujourd'hui, on a un pôle santé avec lequel les médecins travaillent tous en paix. Voilà ce que l'on est capable de faire ! Il est devenu aujourd'hui un pôle santé majeur dans le département, avec des urgences.

Voilà notre philosophie !

Nous avons donc une politique offensive et nous, nous croyons dans les bienfaits d'une concurrence maîtrisée. Notez : maîtrisée ! Pourquoi ? Parce que depuis 20 ans, je m'aperçois que si vous n'avez pas de stimulation, quelle que soit l'institution, elle a tendance à s'amortir. Par contre, ce n'est pas n'importe quelle concurrence : c'est une concurrence où il y a de l'ouverture, mais on sait où l'on met les pieds, c'est maîtrisé, il y a un cadre.

Je vais prendre un autre exemple, mais avant de vous en parler, on va au point 6.6 : j'ai accepté et j'assume totalement l'**arrivée de Grand Frais**.

Certains peureux ont dit : « oh là là ! La concurrence de Grand Frais ! » On a regardé et j'aimerais que les peureux lèvent le doigt. Cela donne quoi, les peureux ? Grand Frais s'est installé dans le paysage ; Grand Frais est content, il a plus de 1 000 clients. Je suis immédiatement allé voir, à droite et à gauche, mes commerces de proximité, pour voir s'ils avaient perdu ces 1 000 clients que l'on a retrouvés à Grand Frais. Ils me disent : « non ! »

Où sont ces 1 000 clients de Grand Frais que l'on ne trouve pas en moins en ville ?

Je suis allé voir Leclerc qui me dit : « cela ne me touche pas beaucoup, contrairement à ce que je pensais ». On a déduit la chose suivante : Grand Frais est une marque et les gens achètent une marque. Les gens de Grand Frais ne vont pas chez Leclerc et ils ne vont pas non plus dans nos commerces de proximité parce que Grand Frais, c'est quand même un supermarché (un petit de 1 000 m<sup>2</sup>). Cela n'a rien à voir avec un commerce de proximité. Il y a les vendeuses à la sortie, aux caisses, mais elles ne vous demandent pas, en général, comment va votre mari ou vos

enfants. Alors que si vous allez dans un commerce de proximité, on vous reconnaît et l'on vous dit : « comment va votre petit-fils ? » C'est cela la différence.

Regardez ce qui est en train de se passer sous nos yeux (je le dis pour les peureux) : on attire encore plus de monde à Cagnes-sur-Mer ; Grand Frais peut vivre et, a priori, il vit bien ; notre commerce de proximité n'a vu aucune différence, au contraire, peut-être même ; et l'on fait venir des gens qui ne venaient pas avant parce qu'il n'y avait pas Grand Frais, ces gens se déplacent. C'est dans un article de Nice-Matin qui a interviewé les clients de Grand Frais et qui a trouvé des gens qui n'étaient pas de Cagnes, mais qui venaient d'ailleurs. Moi-même, j'ai interviewé – vous connaissez mon amour du terrain –, je suis allé à Grand Frais et j'ai demandé aux gens d'où ils venaient. J'apprends qu'il y a des Vençois, des Collois. Le Vençois sur qui je tombe, je lui demande : « pourquoi venez-vous à Grand Frais ? » Il me répond : « parce que je suis un client de Grand Frais ; je ne vais qu'à Grand Frais ». Et avant, il allait à Saint-Isidore. Voilà ce qu'est une marque !

**M. CONSTANT.**- [Hors micro] Et c'est bon pour la planète.

**M. LE MAIRE.**- Voilà pourquoi je suis très fier que l'on ait permis à Grand Frais de s'installer à Cagnes. Grand Frais n'a pas choisi au hasard, il a choisi de s'installer ici en premier.

Je pourrais rajouter, pour les pleurnicheurs, que Grand Frais nous amène 60 emplois. Cela n'a l'air de rien 60 emplois. Les retraités s'en moquent, mais pour ceux qui cherchent un emploi, ceux qui veulent vivre et travailler au pays, 60 emplois, excusez-moi, ce n'est pas rien ! Eh bien, on amène des emplois.

Dans les mesures complémentaires, dans notre politique offensive, on veut qu'il y ait des **créations d'emplois** à Cagnes-sur-Mer. Pourquoi ? Parce que vous avez, par exemple, 1 800 emplois créés à Polygone, plus 1 400 qui n'existaient pas avant. Ces gens, ce sont des salariés qui gagnent à la fin du mois un salaire. Que croyez-vous qu'ils fassent ? Ils vont acheter notamment, même s'ils habitent à droite et à gauche ; ils sont sur place, ils vont consommer et acheter. C'est comme cela, ce sont les mesures complémentaires en faveur du commerce de proximité.

Si vous jouez la ligne Maginot, il n'y a pas de création d'emplois, il n'y a pas de Grand Frais ni de Polygone, il n'y a rien et vous mourez. Voilà ce qui se passe. Vous comprenez pourquoi je suis à l'opposé de certains qui s'opposent à tout.

Et après, la **construction immobilière en milieu urbain proche des services et des commerces de proximité**. Sortez, allez discuter avec les commerçants, ils vous le diront. La politique que nous menons de construction, c'est la reconstruction de la ville sur la ville, c'est-à-dire proche des services, des commerces. Croyez-vous que la personne qui habite au Carré d'Or, en plein centre, prend sa voiture pour aller à Polygone ou Grand Frais alors qu'elle a tout autour ? Pas du tout ! Elle a la Cité marchande, la rue Giacosa, la pharmacie, le bureau de tabac. Elle a tout.

Combien y avait-il d'appartements à la place du Carré d'Or : zéro ! C'était une friche, alors on a construit. Certains se plaignent du béton et je leur réponds : vous êtes des gagne-petit (je suis poli) ; vous n'avez aucune vision de la ville, de sa vivacité économique. Pour que nos commerces de proximité existent, il leur faut des clients et moi, j'amène des clients. Voilà ce que je fais !

Nous continuerons à construire pour des raisons légales. Puis, comme j'ai envie, je suis un peu taquin : vous qui avez peur de l'ouverture, de la concurrence, je suis allé voir un commerçant qui s'est installé depuis quelque temps (je crois qu'il a été distingué au plan départemental, d'ailleurs), et je lui dis : « mais la concurrence de la nouvelle boulangerie de Grand Frais ? » Il m'a ri au nez et m'a dit : « ce n'est pas le même produit, Monsieur ! Il y a de la clientèle pour les deux ». Puis, il me dit : « je me porte très bien ! »

Moi, je regarde, je suis le maire de Cagnes. Je fais quoi ? Je regarde, je me balade puis je m'aperçois que l'on est en temps de guerre : il y a la queue sur son trottoir, devant la boulangerie, comme en 1940. Chez nous, il y a des queues devant les boulangeries. Voilà ce que c'est la

concurrence : elle stimule tout le monde, elle permet d'améliorer chacun d'entre nous, elle attire davantage et elle renforce. Devant la boulangerie, il y a la queue ; en face, il y a la queue, et pourtant Marie Blachère a ouvert. Voilà ce que l'on est capable de faire à Cagnes-sur-Mer ! Nous, on est plutôt fier d'avoir ce type de résultats.

### **Conséquence**

Cela a une conséquence : le taux de vacance commerciale, que l'on peut aussi appeler le taux de mitage.

Regardez bien, on avait en 1995, lorsque j'ai été élu, 15 % en centre-ville. C'est énorme ! Alors que la moyenne était de 10 %. C'est l'étude Merlin, ce n'est pas moi ; Mme Sauvaigo a commandé cette étude, ce n'est pas Louis Nègre. Voilà ce qu'elle donne, l'étude Merlin annonce que l'on va dans le mur et que des dizaines de commerces vont fermer : 40 % ! Voilà ce que dit l'étude qui est faite par le cabinet Merlin que je n'ai pas choisi. Et après 29 ans de travail, en 2023, on n'a plus que 8 % alors que la moyenne nationale est à 12,5 %. Voilà les résultats !

Que nous dit Jacques Kotler, vice-président de la Chambre de commerce ? S'il y en a un qui est bien placé, c'est lui. Il dit : « c'est l'un des taux de vacance le plus bas du département ». Voyez-vous à quoi sert la politique commerciale que nous menons à Cagnes de manière constante depuis des décennies ? Elle aboutit à cela, c'est-à-dire que le taux de vacance est l'un des plus faibles, sinon le plus faible, du département, il est là ! Avant, ils avaient fait des choix différents qui étaient catastrophiques, la preuve ! On arrive à cela, et je vous confirme qu'avec Sarah, on n'a toujours pas fait Polytechnique.

Voilà ce dont on est capable, et cela confirme, me semble-t-il, le bien-fondé de la politique commerciale que nous menons.

### **7/ Dépenses - mesures en faveur du sport**

On a maintenant les mesures en faveur du sport : +15 %. Regardez ! Parce que l'on a des gens qui sont aussi très motivés. On a maintenant l'US Cagnes qui regroupe les 39 associations ; il n'y en a qu'une qui est restée sur la touche, c'est son problème. On va leur donner 15 % de **subvention** en plus.

Et puis – j'avais parlé de valeurs et de sens, j'y tiens –, il y aura un **contrat d'engagement républicain avec les associations sportives** pour le respect des valeurs républicaines et civiques parce que mon pays dérive. Je n'ai pas envie de voir ce que je peux lire dans la presse, à droite ou à gauche. J'ai donc dit aux présidents de clubs que, parce qu'ils avaient une subvention de la commune, je leur demandais de veiller, chez eux, aux valeurs républicaines et civiques. Ils se débrouillent, c'est leur problème, mais ils doivent faire respecter ces valeurs, et notamment de laïcité.

Puis, une manifestation que l'on fera la prochaine fois. Vous savez que les Jeux olympiques en France ont eu lieu en 1924, il y a un siècle. André m'a confirmé que les prochains Jeux olympiques auront lieu dans un siècle donc cette année, on marque le coup. Les prochains seront dans un siècle en France, donc la **manifestation pour célébrer les Jeux olympiques** à Cagnes, avec André, et « le sport pour tous » (c'est du sport pour tous chez nous) aura lieu. Je vous ai dit tout à l'heure que c'est une manifestation où l'on mettra tous les enfants : ils auront tous une médaille en chocolat à la sortie, mais ils auront participé. Lors de la journée du 15 juin, il y aura également une grande manifestation des Olympiades.

### **8/ Dépenses - mesures en faveur des associations cagnoises**

Regardez : 12 % de plus ! Pourquoi ? Parce que les associations cagnoises, vous le savez, c'est une orientation, c'est clair. Cette orientation, c'est de soutenir les associations. Pourquoi ? Parce qu'elles donnent du lien. On a créé la Maison des associations : on aide les associations ; on a plusieurs centaines d'associations inscrites à Cagnes-sur-Mer parce que, justement, on les aide et parce que cela nous aide à **avoir du lien**.

*Quand on va dans les associations... quelquefois, l'association n'a que 20 membres, mais au moins 20 personnes se réunissent, discutent, jouent à quelque chose, et le lien social ne s'effondre pas. Ces gens se retrouvent collectivement, ils passent un moment et ils ne se retrouvent pas seuls, isolés complètement et abandonnés. Voilà pour la section de fonctionnement.*

## **INVESTISSEMENT**

*Je l'ai dit, je le rappelle : c'est un investissement maximal de ce que l'on peut faire. C'est une suite ininterrompue de travaux. On continue, élections ou pas, on s'en moque, ce n'est pas le problème. L'intérêt général de la ville est supérieur aux élections. Ces travaux que l'on va faire maintenant, c'est pour améliorer la qualité de vie des Cagnois et rendre la ville de Cagnes la plus agréable possible.*

*Regardez les recettes :*

- *Autofinancement ;*
- *Amortissement ;*
- *FCTVA ;*
- *Produit de cession ;*
- *Virement de la section de fonctionnement.*

*Et les dépenses :*

- *Ce sont les fameux travaux ;*
- *Remboursement de la dette en capital ;*
- *Opérations d'ordre ;*
- *Restes à réaliser.*

*Un peu moins de 20 M€, et c'est un **budget vert** ; j'ai écrit « vert ». Pourquoi ? C'est un choix, on continue. C'était un budget vert l'année dernière, on continue donc à privilégier.*

*Si tout le monde a fini de prendre en photo, je peux passer à la page suivante. Prenez votre temps, c'est public, il n'y a rien à cacher. Au contraire, vous pouvez le garder.*

### ***I – Investissement – Lutte contre le changement climatique***

*La lutte contre le changement climatique, c'est une priorité de l'Europe et pour notre pays. Vous savez que l'on s'est engagé légalement fortement dans les objectifs de décarbonation : moins 55 % en 2030, et décarbonation totale en 2050.*

*Mais pour atteindre ces objectifs, il faut s'engager. Cagnes fait donc des choix cohérents avec le discours. Si nous défendons la lutte contre le changement climatique, on y met les moyens, on est cohérent. Il y a les discours et les actes.*

*C'est d'abord une commune qui est volontariste en faveur du développement durable. Là aussi, cela fera de la peine à l'opposition, mais moi, j'en suis très fier, on est une commune pionnière dans ce domaine parce qu'on a ouvert le premier parc urbain, j'allais dire dans les Alpes-Maritimes parce qu'à l'époque, en 1997, personne n'y pensait. On a été les premiers à montrer l'exemple en 1997.*

*Nous allons intervenir sur deux domaines prioritaires pour lutter contre le changement climatique.*

#### ***1/ L'adaptation du bâti communal***

*On avait mis, de mémoire Madame Corbinais, 400 000 € l'année dernière. On double ! On est cohérent, on annonce une politique et l'on met en place les moyens. On avait 400 000 € l'année dernière, on passe à 800 000 € :*

- Maison des sports : 200 000 € ;
- Maternelles Primevères et Renoir : 600 000 €.

On renforce notre action dans la **gestion à distance des bâtiments communaux** : 60 000 €. On va pouvoir piloter, d'un seul poste d'ordinateur, l'ensemble de nos bâtiments communaux, des fluides, etc. On va pouvoir tout contrôler avec un ordinateur dans un bureau. Voilà ce que l'on est capable de faire, mais avant, il faut faire des tranchées, il faut poser de la fibre, il faut relier. Bref, c'est du travail !

La première lutte, c'est l'adaptation du bâti communal pour **lutter contre les passoires thermiques**. Si l'État me permet de le dire, de l'avis général, les passoires thermiques sont une priorité dans les priorités si vous voulez lutter contre le changement climatique. Si l'État était cohérent, il aurait éventuellement fait des coupes, mais pas dans les passoires thermiques. Eh bien, il a fait des coupes dans les passoires thermiques. Pourquoi ? Parce que son taux de dette, il est là ; il est pris à la gorge, il n'a plus aucune marge.

Nous, oui ! On peut encore agir. Grâce à cette trilogie vertueuse, on peut dégager 800 000 € quand on dégagait 400 000 € l'année dernière parce que nous, on sait que si l'on ne le fait pas... En plus, c'est une politique vertueuse. Pourquoi ? Quand on isole un bâtiment, l'année prochaine, il coûtera beaucoup moins d'argent à entretenir ; il y aura beaucoup moins d'énergie, d'électricité et de gaz. Voilà ce que l'on fait, et cela nous coûtera moins cher, donc c'est un investissement vertueux.

Nous, nous sommes cohérents avec la politique annoncée. Pourquoi l'État ne fait-il pas la même chose ?

## **2/ Mobilité durable**

Ensuite, c'est la mobilité. En France, le seul secteur où les gaz à effet de serre n'ont pas diminué, c'est la mobilité, donc nous faisons le maximum dans ce domaine :

- Le **pôle d'échanges multimodal**. Vous avez vu, on paiera en moyenne 3,84 % sur 26 M€, et Cagnes est la ville pionnière du pôle d'échanges multimodal ;
- La troisième phase de la gare est en construction ; la nouvelle gare est en train de sortir de terre et sera terminée vraisemblablement en juillet. Il y aura, dans un deuxième temps, la démolition de la gare actuelle, puis il y aura encore les quais pour la SNCF.

Les pôles d'échanges multimodaux sont très importants pour assurer ce que l'on appelle le transfert modal. Si vous voulez lutter contre les gaz à effet de serre, il faut moins de voitures et de moteurs thermiques. À ce moment-là, vous dites aux automobilistes qui, pour la plupart, ont encore des voitures thermiques : je vous offre un parking sur place, à côté de la gare, et si vous prenez l'abonnement du train ou du bus, le parking est gratuit parce que c'est nous qui payons.

Eh bien... Monsieur Dolciani ?

**M. DOLCIANI.**- [Hors micro] Je disais : et un jour du tram.

**M. LE MAIRE.**- Et du tram. Nous ne désespérons pas de l'inaugurer. S'il fallait...

**Mme PIHOUE.**- [Hors micro] Celui-là, c'est vraiment pour le train.

**M. LE MAIRE.**- Là, c'est un train, mais ce n'est pas grave.

J'ai une très bonne nouvelle : on a commencé par le parking de la gare qui a 287 places. Quelqu'un peut-il me dire combien de places sont occupées ? Gens de terrain, élus de l'opposition, baladez-vous sur le terrain !

**M. PEREZ.**- [Hors micro] 200 !

**M. LE MAIRE.**- Oui, il vient d'atteindre les 200 !

**M. PEREZ.**- [Hors micro] Je suis sur le terrain, moi.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Il vient d'atteindre les 200, c'est-à-dire que c'est un succès, les gens ont compris. Ils arrivent avec leur voiture de la Colle-sur-Loup, de Saint-Paul de Vence, de Cagnes : ils entrent dans le parking, posent la voiture et terminé ; ils ont l'abonnement de bus ou de train, ils vont de Théoule-sur-Mer à Menton, et la voiture est là. Quand ils reviennent le soir, ils sortent de la gare, ils font 50 mètres, la voiture est à l'abri, pas de problème, ils reprennent la voiture et le parking n'a rien coûté. C'est cela, le transfert modal.

Eh bien, Cagnes-sur-Mer est pionnière. Pourquoi ? Quand on aura terminé la gare, on sera le premier pôle d'échanges multimodal réel dans les Alpes-Maritimes. Après, il y aura le très gros de Nice aéroport, bien sûr, mais voilà le premier qui est en train de sortir sous nos yeux, et c'est à Cagnes, là aussi !

Puis, on développe les **véhicules électriques**. Voilà ce que nous faisons pour lutter contre le changement climatique, on s'attaque aux deux secteurs qui posent le plus de problèmes, c'est-à-dire les passoires thermiques et la mobilité. On ne se perd pas en discussions ; j'allais dire que l'on ne met pas de l'argent de tous les côtés, on ne saupoudre pas, mais là, on fait ! Et vous le voyez, il y a une politique et des actions cohérentes derrière.

## **II – Investissement – La sécurité**

La deuxième axe politique, c'est la sécurité. Avez-vous vu le total ? Combien met-on alors que l'on a déjà 260 caméras ? On continue. Pourquoi ? Parce que c'est une priorité pour nous, pour l'équipe municipale. C'est cela le sens du budget, on l'oriente. Je fais le maximum depuis le début et chaque année, on en rajoute :

- Vidéoprotection ; ce sont de nouveaux serveurs, de nouvelles dépenses ;
- Équipement police municipale ; quand je regarde les véhicules des services de l'État, je prends peur. Heureusement que l'on est là pour notre police municipale ;
- On va lancer des études préalables – je l'ai dit tout à l'heure – à la création de la brigade de gendarmerie sur un territoire de police.

Et après, vous voyez que « Cagnes est dans le top 10 national ! » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Le Parisien, le 16 mars. Mettez en doute Le Parisien ! En tous les cas, on est « la seule commune des Alpes-Maritimes », voilà ce que c'est ! Après, du jour au lendemain, si l'on a un attentat, bien sûr, cela peut changer. Attention ! C'est toujours très fragile, mais en entendant, je préfère être premier que dernier.

Vous avez bien compris quelle est la philosophie de la commune de Cagnes-sur-Mer. Ce sont des politiques constantes de long terme faites sur des quarts de siècle, qui ne varient pas, qui ne bougent pas et dans lesquelles on met de l'argent et l'on traduit les paroles en actes.

## **III – Investissement – Nature et biodiversité**

La troisième priorité, c'est la nature. Je le disais tout à l'heure, nous faisons partie de la nature. Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. Moi – peut-être que vous aussi, d'ailleurs –, j'ai des comptes à vous rendre, à ma population, à ma ville, à mes enfants et à mes petits-enfants. Qu'est-ce que je leur laisse ? Je sais ce que mon grand-père m'a laissé, je sais ce que mon père m'a laissé, mais moi, qu'est-ce que je vais laisser ?

Vous voyez, cela ne m'empêche pas de dormir, mais je me dis : qu'est-ce que l'on fait pour sauver quelque chose qui est en train de se produire sous nos yeux ? Tous les scientifiques sont d'accord : la biodiversité s'effondre. Vous vous en moquez parce que, c'est vrai que pour l'instant, on ne mange pas beaucoup d'insectes, mais la biodiversité s'effondre. Le jour où l'on aura des problèmes avec les abeilles, vous verrez, cela va changer la perspective.

### **1/ La Coulée bleue**

Nous, c'est depuis 1997, on est aussi très fier de cela. C'est la préservation avec la Coulée bleue. On est pionnier, on est les premiers à avoir établi un schéma directeur d'une rivière dans le 06.



On a eu la renaturation et maintenant, on en est au 10e parc ; les travaux sont en cours. Ce sont 3,4 M€.

## **2/ Végétalisation des établissements scolaires et de la petite enfance**

Vous voyez, ce n'est pas une végétalisation superficielle, d'occasion pour faire beau dans le journal. Il y en a pour 300 000 €.

## **3/ Poursuite de la plantation d'arbres**

On continue avec la poursuite de la plantation d'arbres pour 100 000 € quand même. Uniquement pour le parc des Canebiers/Avenue des Tuilières, il y en a 140 supplémentaires.

Les services ont fait le total : on a planté 2 375 arbres depuis 1999. Là aussi, ce sont des politiques constantes, de long terme, qui ne varient pas en fonction de l'air du temps et où l'on met de l'argent.

## **4/ Végétalisation de la ville**

La végétalisation de la ville :

- Requalification du square du 8 mai. On va lancer les études et comme il y a un demi-million d'euros, cela s'étalera sur 2024-2025 ;
- Requalification du square des Embruns, les îlots de fraîcheur ;
- Requalification des Tuilières où la création d'espaces verts va nous coûter 270 000 €.

C'est de l'argent public. Vous voyez que, là aussi, on met beaucoup d'argent pour la nature, pour donner une autre ville, pour faire en sorte... parce que les arbres, on est tous d'accord, maintiennent une fraîcheur de la ville et compte tenu des périodes caniculaires que l'on risque d'avoir de plus en plus, on plante.

## **5/ Reconquête du Val de Cagne agricole**

Puis, on a la reconquête du Val de Cagne agricole avec le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP).

## **IV – Investissement – Création d'équipements communaux structurants**

Cette politique va continuer avec ce que j'appelle les grands travaux communaux. Ce sont les équipements communaux structurants :

- le nouveau conservatoire : 300 000 € ;
- la nouvelle école du Vieux Bourg : 500 000 € ;
- l'équipement culturel avec les études, et on lance le permis de construire.

C'est comme cela que l'on change la ville, qu'on l'adapte au monde qui bouge et cela change aussi la vie des Cagnois.

Je vous informe que, quelles que soient les élections – parce que certains ne pensent qu'à cela en face –, je vous rassure ou vous inquiète, les travaux vont continuer, plus que jamais. On change la ville. C'est comme les PV : ils tombent y compris en période électorale à Cagnes-sur-Mer, de la même façon.

Nous, période électorale ou pas, l'important, ce ne sont pas les élections. Si l'on est bon, on sera reconduit, si l'on est mauvais, on sera viré, c'est la démocratie, il n'y a rien à dire. Par contre, une période de mandat, c'est six ans et pas quatre ou cinq ans. Comme on l'a toujours fait – là aussi, ce sont des politiques constantes –, on continuera à faire des travaux. Quand on fait des travaux, on agace le monde, on fait du bruit, de la poussière, mais l'on continuera à changer la ville, à adapter la ville à son monde qui, lui, n'attend pas et bouge. Voilà ce que l'on fait !

Voilà pourquoi vous avez des équipements structurants très importants pour nous parce que ce n'est pas tous les jours que l'on fait une nouvelle école, un conservatoire, un équipement culturel de cette importance.

### **V – Investissement – Amélioration de la qualité de vie**

Une autre politique dans l'investissement, c'est l'habitat. Cette politique, je la caractérise en disant que c'est une politique équilibrée. Tous ceux, en face de moi, qui montent au créneau pour dire « non au béton », je vous le dis : vous êtes des élus hors-sol, des élus égoïstes qui ne pensent pas aux autres ; vous ne pensez qu'à votre confort personnel.

Je me fais une autre idée de la fonction. Quand on est élu, à mon sens, il faut défendre tous les Cagnois, pas une partie d'entre eux. Il faut défendre les gens qui travaillent chez nous et qui ont besoin d'un logement. Nous faisons une politique équilibrée et tant que je serai maire on fera cette politique équilibrée : 30 % de social – ce n'est pas 40 %, c'est 30 % – et 70 % de libre.

Avec cela, j'ai un mixte et je l'ai dit à haute et intelligible voix à qui voulait me faire changer ces pourcentages, j'ai dit : non. Cagnes-sur-Mer. La politique d'État arrive aujourd'hui à un échec majeur : aujourd'hui on ne construit plus, ils sont en attente de trouver un logement, ils ne sont plus solvables. Quand je vois la politique de l'État au niveau de l'habitat, je préfère la nôtre. Nous continuons, nous, à construire, mais de manière équilibrée. C'est pour cela que je m'oppose à la loi SRU et je suis obligé de rappeler à certains, qui ont une mémoire courte, que c'est dans la permanence de Mme Laurence Trastour, députée à l'époque, que nous avons tenu, à son initiative, une conférence de presse (si vous voulez, on vous la ressort) pour dire que nous, les maires du bassin cagnois, nous nous opposons avec la députée à la loi SRU telle qu'elle a été bâtie. J'ai vu que M. Touzeau-Menoni était favorable à la loi, je la lui laisse !

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Vous ne savez pas lire.

**M. LE MAIRE.**- Vous l'avez écrit.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Vous regardez un peu trop les réseaux sociaux, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Vous l'avez écrit ! Nous, nous sommes opposés à la loi SRU telle qu'elle se présente.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Vous ne savez pas lire.

**M. LE MAIRE.**- Cette loi est appliquée mécaniquement. Je suis allé voir celui qui est le ministre des Transports, mais qui était jusqu'à il y a quelques semaines le ministre du Logement, et je lui ai dit ce que j'en pensais. Je lui ai dit : « Vous nous sanctionnez alors que nous avons un taux d'effort en hausse. Ce n'est pas normal de taper sur des gens qui assument leur politique ; chaque fois que l'on construit, on met 30 % dans le social et vous nous tapez dessus et vous nous mettez une carence. D'autres, c'est vrai, ne voulaient plus construire, alors tapez sur ceux qui ne veulent pas construire. »

Je suis remonté contre cette application mécanique hors sol qui ne tient pas compte des réalités du terrain. Voilà pourquoi on peut écrire, contrairement à M. Touzeau-Menoni : « Je m'oppose, moi, à la loi SRU. »

On va rénover, on améliore la qualité de vie, on va rénover la crèche Esterella (270 000 €), on va réaménager le Chemin des 13 Dames. Ce sont encore des travaux.

### **VI – Investissement – Économie en faveur du commerce de proximité**

Vous avez quatre lignes, mais ces quatre lignes sont discutées avec les commerçants du centre-ville, avec la Fédération depuis des mois. Avec la Métropole, avec les associations de commerçants, on va requalifier les rues Giacosa, du Marché et de la Villette. Notre centre-ville se porte plutôt bien, surtout quand je compare avec quantité de villes où les cœurs de ville s'effondrent. Nous, on continue à faire des travaux, à améliorer les choses. Comme c'est notre cœur, il est là le cœur, on va continuer à faire en sorte que notre cœur soit le cœur le plus beau, le

plus attractif. Cela aidera les commerçants bien sûr, cela donnera une autre image à la commune et on le fera avec la Métropole.

## **VII – Investissement – Culture**

Le Château-musée, connaissez-vous la salle des Boiseries ? Qui connaît la salle des Boiseries ? Grand silence ! Là, je ne vais pas vous demander de descendre sur le terrain, je vais vous demander de monter au Château.

**M. CONSTANT.**- En courant.

**M. LE MAIRE.**- La salle des Boiseries est au rez-de-chaussée. Elle était inaccessible, elle était réservée au personnel. On va aménager une annexe et l'on va installer toute l'administration et l'annexe au niveau du logement de l'ancien gardien, mais il faut rénover avant. La salle de Boiseries, qui est magnifique, sera ouverte au public.

Année après année, vous voyez 190 000 € qui vont s'étaler sur 2024-2025. On n'arrête pas ! Je remercie et je félicite l'adjoint et le conservateur pour le réaménagement du Musée de l'Olivier qui en avait bien besoin. Ils ont fait un travail en régie, en interne avec notre personnel qui a payé de sa personne. Je vous invite à venir visiter notre Musée de l'Olivier, il était poussiéreux et sombre, il ne l'est plus, il est magnifique.

## **VII – Investissement – Sport**

C'est l'équipement sportif : le pumtrack, la requalification du parcours de santé, les terrains de boule.

Savez-vous ce que m'a dit le président ? Il l'a dit à haute et intelligible voix (il a mon âge) : « ces travaux-là n'ont jamais été faits à ma connaissance ». Le jour où l'on a fait les terrains de boule de la place Saint-Pierre, cela devait être après-guerre, depuis, plus personne n'y a touché. Il m'a dit : « vous êtes les premiers à refaire les terrains de boule. » 50 000 € sont là, les travaux sont en cours. Ce que nous mettons en avant, c'est le sport pour tous. Voilà ce que nous faisons.

## **VIII – Investissement – Réserves foncières**

On s'approche de la fin des politiques d'investissement avec quelque chose de très important pour nous : les réserves foncières. Pourquoi ? Parce que l'on a une durée de vie, les uns et les autres, limitée. C'est là où il faut avoir des politiques, une vision de sa commune, non pas au bout de son mandat, non pas au bout de l'année, qui est : quelle est la commune que nous laisserons à ceux qui nous succéderont ? C'est une commune dans laquelle on fait des réserves foncières.

Vous avez le terrain Pastorino et Campaner, un hectare de plus dans le Val de Cagne pour faire de l'agriculture. Il y a une cohérence entre le discours et l'action : on parle et l'on fait. Les réserves foncières, on en fait depuis des années.

## **CONCLUSION**

On arrive à la conclusion.

**L'assemblée.**- Ah !

**M. LE MAIRE.**- Attendez, c'est le début. [Rires.]

J'ai mis en conclusion ce qui est, me semble-t-il, le plus important. C'est la parole et l'action, et les résultats.

Je vais vous montrer à travers la conclusion que :

❶ nous avons des politiques avec une vision ;

❷ nous agissons ;

❸ nous avons des résultats. Tant qu'à faire, il vaut mieux avoir des résultats. Je me lève contre ceux qui ont beaucoup d'argent et qui n'ont pas de résultats, parce que nous, simples élus de base, nous sommes capables d'obtenir des résultats.

*Dès lors que vous avez une vision à moyen et long terme, dès lors que vous aimez votre ville, vous aimez les gens, on est capable de faire des choses.*

*Voilà ce que cela donne en conclusion :*

Impôt	Taxe foncière la plus faible (des grandes villes du 06)
	Taux d'augmentation zéro. (une seule augmentation en 27 ans)
Dettes	Une dette parmi les plus faibles de France
	Délai de remboursement de la dette : 1,44 an
Gestion financière	9/10 (Direction départementale des finances publiques)
Chambre Régionale des Comptes (CRC)	0 observation. 0 recommandation.
Sécurité	Top 10 des villes les plus sûres de France
Economie	Taux de vacance commerciale : 8 % (12,5 % moyenne nationale)
Absentéisme du personnel communal	6,59 % : 3 points de moins que le taux moyen de la fonction publique territoriale
Alimentation Bio	70 % d'alimentation bio dans les écoles

*Sur les finances de la commune, voilà ce que les citoyens de base, chers collègues, comme nous sommes tous ici autour de cette table, sont capables de faire. Tous ces points verts sont des évaluations qui ne viennent pas de Louis Nègre, ce sont des évaluations officielles. C'est l'extérieur qui nous valide.*

*Sur la sécurité, nous sommes capables d'être dans le top 10 des villes les plus sûres de France et la seule des Alpes-Maritimes.*

*L'économie, cherchez ! Taux de vacances commerciales à 8 % contre 12 % en moyenne nationale. Des gens veulent s'installer à Cagnes, ils ne trouvent pas. Dans la nature et l'environnement, on en parle beaucoup, nous le faisons : Marianne d'or et 15 distinctions différentes. On est le 10e parc urbain. L'absentéisme du personnel, c'est vous dire la motivation profonde de ces 900 employés. Cela aussi, c'est quelque chose que nous tous, y compris pour l'opposition, devons en être fiers.*

*Je termine par 70 % de bio. Je dis bien de bio, non de l'assimilé à je ne sais trop quoi. C'est le véritable bio, 70 %. Voilà ce que l'on est capable de faire.*

*Après cette liste de points positifs, on n'est pas parfait, il y a des choses qui ne vont pas, des choses que l'on peut améliorer. Il faut rester humble. Il y a des choses qui peuvent se détériorer, mais en attendant, quand je me compare, je me rassure.*

*La source, c'est l'INSEE, pas Louis Nègre. Que de simples élus comme nous soient capables, en quelques décennies, de partir d'une commune en 1995 où les gens partaient de la commune - ils abandonnaient la commune, ils fuyaient la commune, il y avait « à vendre/à louer » de tous les côtés à Cagnes en 1995 -, pour devenir la commune la plus attractive. Voilà ce que nous avons fait.*

[Applaudissements.]

*Donc à mes collègues, à mes services, et y compris à l'opposition et à tous les bénévoles et à tous les Cagnois qui nous accompagnent, je dis un grand, un très grand merci. C'est une œuvre collective. Cagnes, ce n'est pas Louis Nègre, c'est une œuvre collective.*

[Applaudissements.]

*Voilà, portez, ayez des valeurs ! Ayez une colonne vertébrale ! Vous verrez, on gagne la partie avec cela.*

*Merci à vous tous.*

Qui demande la parole ? Monsieur Perez.

**M. PEREZ.**- Monsieur « Prolixe », merci de me donner la parole. Prolixe, regardez le dictionnaire.

Merci de me donner la parole, je vais revenir un instant sur l'histoire du proviseur qui a été viré, malgré lui, de sa place. En revanche, la jeune fille qui est à l'origine de cette attaque n'a pas été expulsée du lycée. Vous nous avez donné un résumé de l'explication sans le vouloir. C'est très simple. Vous avez dit que le Secours catholique était désormais appelé Entraide et Solidarités, cela veut tout dire ! Cherchez l'erreur.

Monsieur le Maire, comme chaque année concernant le budget, je vais vous dire qu'avec le même budget, nous aurions eu, nous, des orientations bien différentes. Depuis le début de cette mandature, vous nous avez dit je ne sais combien de fois qu'il fallait bétonner pour ne pas avoir d'amendes à payer et que l'opposition avait tort, que c'était démagogique et que le préfet pouvait enfin prendre la main. Donc vous avez bétonné à outrance, croyant passer à travers et malgré cela, l'amende est tombée, d'abord 790 000 € puis cette année 1 993 600,15 €. Il vous faut trouver 1 200 000 €. La solution que nous proposons, nous, c'est de faire des économies sur le projet de la Villette en construisant moins.

La loi SRU, pondue par Cécile Duflot, loi communiste scélérate, n'a été combattue par aucun gouvernement ni de gauche ni de droite. Cela arrange bien le gouvernement qui non seulement rackette les différentes communes mais permet de recevoir toute la misère du monde. Vous n'arrivez pas aux 25 % de logements sociaux, car la population grandissante, il vous faudra encore et encore construire. Si bien même vous deviez y arriver, le pourcentage passera à 30, puis à 35, car il faudra loger toujours et toujours plus de personnes, dans nos villes et dans nos villages, qu'on nous impose. L'amende passera à 2,3 M€, 2,5 M€ et bien plus. Alors, Monsieur le Maire, vous êtes en place depuis 27 ans et pour une fois, ayez un peu de courage.

**M. LE MAIRE.**- Vous ne savez pas compter, 29 ans.

**M. PEREZ.**- 27 ou 29, c'est la même chose.

**L'assemblée.**- Ah !

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- J'adore, je suis très favorable à cette opposition qui ne sait pas compter.

**M. PEREZ.**- Organisez un référendum avec une question très simple : « Cagnoises et Cagnois, voulez-vous plus de constructions sans l'assurance de ne pas payer l'amende ou baisser le rythme des constructions et payer l'amende puisque de toute façon il faudra payer ? »

Sauf courage exceptionnel des maires, après l'amende viendra la troisième punition, c'est-à-dire la prise en main des constructions par le préfet. Alors, un peu de courage, réagissez !

Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Merci, Monsieur Perez. Madame Piret.

**Mme PIRET.**- Vous nous présentez votre budget comme tous les ans, bon, très bien. Vous nous expliquez que c'est le meilleur budget du monde, très bien aussi. Mais alors ce que je peux constater, c'est qu'il y a un certain nombre d'équipements qui n'avancent pas. Bon, nous sommes toujours contre le projet de la Villette, vous imaginez bien. Néanmoins, c'est un gros budget, alors où en êtes-vous de ces équipements ? La crèche disparaît-elle, vrai ou pas ? Quant à l'équipement culturel, où en est-il ?

À ce propos, j'ai une proposition à vous faire, peut-être que cela vous intéressera : c'est de demander la déclaration d'intérêt métropolitain pour ce complexe culturel afin que peut-être cela puisse devenir un équipement au service de tout le territoire. Peut-être que l'on aura davantage d'aides d'argent. Voilà, Monsieur le Maire, c'est tout ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE.**- Merci. Madame Utrago.

**Mme UTRAGO.**- Vous nous avez parlé donc de votre gestion pendant tout le temps que vous étiez maire. Vous avez parlé d'une seule augmentation, puis-je savoir quelle variation du taux communal a eu lieu et quand ? C'est l'augmentation des impôts, l'unique.

**M. LE MAIRE.**- Vous n'étiez pas née.

**Mme UTRAGO.**- Peut-être. Vous avez été au Salon de l'agriculture et vous avez rencontré apparemment M. Attal. L'avez-vous un peu « cascaillé », pour employer un mot de chez nous, pour lui parler de notre DGS qui est tellement inférieur au reste des communes de même strate ? Avez-vous obtenu quelque chose de sa part ? Parce qu'être bon élève apparemment devient pénalisant. Quand on pense qu'à Meaux, il touche quatre fois ce que vous touchez ici, il y a quand même de quoi s'inquiéter.

**M. CONSTANT.**- On peut avoir le poivre et la moutarde qui montent au nez.

**M. LE MAIRE.**- Ensuite ? Vous prenez la parole comme vous voulez, dans l'ordre que vous voulez. Si j'ai bien compris, Monsieur Touzeau-Menoni reste le dernier, volontairement.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Vu le ton que vous avez employé avec l'opposition, je vais changer mon intervention, je la prépare.

**L'assemblée.**- Ah !

**M. LE MAIRE.**- Il vous faut une préparation, allez, on vous laisse vous préparer, vous en aurez besoin encore plus tout à l'heure. Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.**- Monsieur le Maire, merci. Je vais essayer d'être un peu plus court que vous, même si c'est très complet et exhaustif.

**M. LE MAIRE.**- C'est le budget. Je n'ai rien caché. Je suis transparent.

**M. DOLCIANI.**- C'est bien. Nous revoilà cette année afin d'étudier le budget principal de notre commune que vous proposez aujourd'hui.

Le rôle d'un conseiller municipal d'opposition est d'analyser les propositions que la majorité nous présente, de vérifier leur bien-fondé et de proposer si besoin d'autres solutions avec un autre point de vue que celui d'une équipe qui gère la commune au quotidien. La loi vous impose de nous transmettre les documents de présentation du budget 12 jours avant la séance, ce qui a fait la seule exception de l'année pour laquelle nous avons un minimum de temps pour essayer de préparer notre séance. 239 pages à analyser, 239 pages de comptes, de balances, d'explications somme toute généralistes qui nous amènent à poser des questions concernant la bonne compréhension de ces documents. L'étude de ces 239 pages, pour qui tente de les analyser, amène obligatoirement à poser des questions. Chose faite par mon groupe la première fois le samedi 16 mars, avec comme objectif et demande de pouvoir accéder au détail de certains comptes.

Quand nous demandons des détails, Monsieur le Maire, nous ne demandons pas uniquement l'intitulé d'un chapitre, nous demandons le détail des comptes. L'ensemble de nos demandes a été fait de manière numérique, nous ne demandons pas d'avoir des versions papier au cas où une excuse concernant la consommation de papier pourrait nous être avancée.

**M. LE MAIRE.**- Non, on n'est pas mesquin, nous, on n'est pas petit.

**M. DOLCIANI.**- Vous allez voir pourquoi je vous dis cela. Ce n'est pas la première fois, Monsieur le Maire, puisque cela fait quatre ans que cela dure : quand on demande des choses, on n'a pas tout, étrangement. C'est vraiment énervant, je ne vais pas entrer dans le débat de savoir si c'est légal ou pas, mais franchement je trouve cela – je vous le dis avec le cœur – vraiment irrespectueux pour les gens qui essaient de travailler et qui essaient de proposer.

Donc je suis en colère, je vous le dis franchement. C'est retombé parce que, en quatre heures de présentation, cela retombe, mais je suis en colère pour de vrai, parce que franchement on essaie d'y mettre notre cœur et de passer du temps pour proposer des choses. Vous le savez, tous, que je n'ai pas pour habitude personnelle de faire des vagues et quand je demande des informations,

*c'est pour essayer d'être constructif et de faire des propositions. J'ai eu des réponses, mais en tout cas je n'ai pas les réponses que j'attends.*

**M. LE MAIRE.**- *C'est autre chose. La première des choses, c'est de savoir s'il y a eu des réponses. En général, on s'efforce de répondre. Après, vous attendez peut-être une réponse qui ne vous convient pas, c'est possible.*

**M. DOLCIANI.**- *Je vais citer, vous étiez en copie de ma demande, je ne fais pas les cinq ou six comptes que j'ai demandés, j'ai besoin pour faire une proposition sur le budget du montant des achats de nourriture concernant les cantines et le détail par catégorie de nourriture. Il me semble que la question est relativement claire.*

**Mme CORBINAIS.**- *La réponse est claire, Monsieur Dolciani, je vous ai répondu que c'était le budget de la Caisse des écoles et non pas le budget de la Ville. D'ailleurs, Mme Féraud va répondre sur les comptes. Vous avez posé des questions sur la Villette, je vous ai répondu.*

**M. DOLCIANI.**- *Madame Corbinais, je m'adressais au Maire.*

**Mme CORBINAIS.**- *Oui, je vous réponds parce que je vous ai répondu par deux fois.*

**M. DOLCIANI.**- *Vous m'avez répondu. Je ne vous ai pas dit que vous ne m'avez pas répondu, mais quand je demande des choses, j'aimerais bien les avoir, point. Que ce soit dans le budget de la Ville ou que ce soit dans le budget de ce que vous voulez, peu importe, je pose une question, il faut me répondre ou alors on dit : « au final, on s'en fiche, on est 11, pardon, on était 11, on ne sert strictement à rien et l'on ne s'embête pas ». Sincèrement, le budget pour moi, ce sont deux week-ends, j'ai autre chose à faire, je vous assure, j'ai plein de choses à faire dans ma vie ; la première des choses, c'est de passer du temps avec ma famille. J'essaie de faire ce que je peux, mais franchement j'ai quand même l'impression que l'on n'est pas aidé. Voilà, je vous le dis parce que je l'ai sur le cœur. Bref.*

**M. LE MAIRE.**- *Il y a une réponse administrative qui est très correcte. La réponse administrative est de dire que c'est un établissement public en effet autonome donc cela ne relève pas de ce budget-là. Bon, c'est la réponse administrative, on pourrait l'améliorer, je suis d'accord. Honnêtement, cela ne va pas changer grand-chose.*

**M. DOLCIANI.**- *Pour faire une proposition derrière, il n'y a pas les éléments.*

**Mme GERMAIN.**- *Puis-je me permettre, Monsieur Dolciani, de vous proposer, de te proposer d'échanger, puisque le comité de gestion va avoir lieu après le conseil municipal. Il y a la subvention et l'on voit tous les chiffres en effet que l'on présente au comité de gestion. En toute transparence, je pourrai montrer tous les volumes d'achats de nourritures, volume de fournitures, etc. Mais dans ce cas-là, c'est en effet au niveau de la direction des affaires scolaires de la Caisse des écoles que l'on vous répond, non au budget Ville. Et vraiment en toute transparence, il n'y aura pas de souci.*

**M. DOLCIANI.**- *Merci, Chantal.*

**M. LE MAIRE.**- *La réponse administrative est claire, il ne faut pas se tromper de budget. Si tu nous cherches sur le budget de la Ville, je te présente le budget de la Ville ce soir, je ne te présente pas le budget des écoles.*

**M. DOLCIANI.**- *Monsieur le Maire, je ne cherche personne. Je cherche à faire une proposition. On n'est pas parti sur la même vision. Je ne suis pas dans une démarche de dire que c'est nul, mais dans une démarche de vous dire que j'aurais aimé pouvoir vous faire une proposition basée sur quelque chose. Mais c'est comme ça.*

**M. LE MAIRE.**- *Donc sur la nourriture qui dépend en effet de la Caisse des écoles.*

**M. DOLCIANI.**- *Si je reste bête et discipliné, j'aurais pu avoir le détail du compte 60 623 qui est l'alimentation au budget de ce budget.*

**Mme FERAUD.**- *Qu'entendez-vous par le détail du compte ? On vous a répondu par rapport à ce que l'on a compris du détail du compte. C'est pour cela qu'on vous a dit que c'est un article budgétaire, cela fait partie d'un chapitre et il y a un intitulé. Dans ces cas-là, pourquoi n'avez-vous pas réécrit pour nous demander plus précisément ce que vous voulez ? Ce n'est pas une question de mauvaise volonté. Le budget est voté de manière globale. Par exemple sur les articles que vous avez demandés, l'électricité, qu'entendez-vous par le détail de l'article ? Excusez-moi, mais je ne vois pas ce que vous voulez dire.*

**M. DOLCIANI.**- *Écoutez, je fais une demande initiale le 16 mars à 20 h 38, exprès pour pouvoir laisser le temps aux services, parce que j'ai bien conscience que ce que je demande nécessite un peu de recherche.*

**M. LE MAIRE.**- *Ils ne comprennent pas ce que tu demandes. Mettez-vous d'accord.*

**M. DOLCIANI.**- *Sur le fond, c'est d'avoir le détail d'un compte.*

**Mme FERAUD.**- *Il n'y a pas de détails de ce compte. Le compte s'appelle par exemple « électricité », ce sont toutes les dépenses d'électricité de la commune. Si vous voulez le détail par bâtiment, ce n'est pas dans le budget, mais à la limite, vous venez, toutes les factures EDF 2023 sont à disposition.*

**M. DOLCIANI.**- *Celui qui m'intéressait en particulier, je relis ma phrase : « j'ai besoin, pour faire une proposition sur le budget, le montant des achats de nourriture, le détail des achats des nourritures concernant la cantine et les détails par catégorie de nourriture. » Je vais essayer de le retranscrire : combien est-ce qu'on achète de fruits, de légumes... ?*

**Mme GERMAIN.**- *Aucun problème, Lionel, on se voit et l'on pourra voir cela avec les services de la Caisse des écoles, il n'y a pas de problème. Aucun souci avec les catégories, en effet on a tout cela. C'est juste une erreur d'aiguillage.*

**M. LE MAIRE.**- *Ce n'est pas dans le budget.*

**M. DOLCIANI.**- *Je me suis mal exprimé, je m'en excuse, l'émetteur du message est toujours responsable de sa non-compréhension, je le prends pour moi. Mais vous m'accorderez qu'entre le 16 et le 26, il s'est passé 10 jours, donc si ma demande n'est pas bien compréhensible, vous pouvez me recontacter.*

**Mme CORBINAIS.**- *Monsieur Dolciani, je vous ai répondu le 20 mars.*

**M. DOLCIANI.**- *Madame Corbinais, vous allez me dire que vous avez répondu le mardi 26 mars à 15 h 42, excusez-moi d'avoir une vie autre que celle de conseiller municipal et en effet de ne pas avoir le temps sur les dernières 24 heures restantes de rappeler tous les services, d'ailleurs je ne sais même pas qui je dois rappeler.*

*Ma demande, vous l'aurez pour l'année prochaine, je vous la referai, je pense que tout le monde a compris.*

**Mme CORBINAIS.**- *Je vais lire votre demande, Monsieur Dolciani.*

« Madame Corbinais bonsoir,

Pour faire suite à la réception du dossier partiel du dossier de séance, afin de pouvoir approfondir l'étude de celui-ci, pourriez-vous demander à vos services de me transmettre les détails des chapitres ci-dessous 60 612 ; 60 622 ; 60 623, 611 ; 61 5231 ; 61 61 ; 63 31 ;62 38 ? » Voilà ce que vous m'avez demandé. Je vous ai répondu. Ensuite, je vous ai répondu très précisément pour la Villette ce que c'était sur les comptes. J'ai dit :

« Pour les comptes, les articles que vous mentionnez font partie du chapitre 011 et 012 pour le 68 331. Ces articles ne sont pas computés en sous-articles donc je ne peux pas vous en donner de détail. » Après, je vous ai répondu sur ce que vous avez demandé en ce qui concerne la Villette.

**Mme LESCANE.**- *Justement dans le budget, il est marqué détails par article. Là, ce sont les comptes que tu dis, c'est exactement détaillé. Par exemple le 60 6110, c'est bien l'eau ; 60 612, c'est*



bien l'électricité. Que peut-on rajouter de plus ? Est-ce que tu veux que ce soit mensuel ? L'alimentaire, c'est la Caisse des écoles. Il y a 249 pages et c'est bien détaillé, je trouve.

[Discussion générale.]

**M. DOLCIANI.**- Écoutez, je me suis mal exprimé, j'essaierai de reformuler pour l'année prochaine si j'ai encore envie l'année prochaine d'essayer de faire une proposition, peu importe.

**M. LE MAIRE.**- Non, il n'y a pas « peu importe ».

**M. DOLCIANI.**- On ne va pas passer la soirée là-dessus.

**M. LE MAIRE.**- Tu t'arrêtes, je m'arrête. La première des choses que j'entends, c'est que tu t'es adressé à l'administration et elle t'a répondu. La réponse ne te convient pas, j'ai compris, mais tu t'es adressé à l'administration. Je ne pourrais pas amener davantage que la directrice générale et la directrice des finances. Sarah que tu connais te dit maintenant que cela fait partie des 249 pages que tu as vues, c'est dedans, il suffit d'aller chercher à ce moment-là. Honnêtement, je ne suis pas descendu au 62 24. On peut aider l'opposition, c'est rare, mais on peut l'aider. À ce moment-là, l'adjointe, voire les services, peut essayer de t'éclairer sur les 239 pages et te trouver – Sarah vient de me dire, elle te l'a dit – l'électricité à telle page. Pourquoi pas ? Cela ne me dérange pas à partir du moment où la philosophie, c'est d'essayer de faire une proposition constructive. Très bien, parfait, donc j'enregistre.

Je pense que la prochaine fois, un mois avant – ce sera noté au procès-verbal – tu t'adresses à Louis Nègre, tu lui dis : « Monsieur le Maire, vous savez que je vais vous poser des questions, je vous rappelle tel et tel sujet ». Je verrais avec Sarah, avec les services, quelle est la question que tu poses et ce que l'on peut répondre. Comme tu l'as très bien dit et je t'en remercie, il n'y a pas chez moi le souci de rendre obscur ce qui est a priori très simple. En revanche, je ne t'aiderai pas et je ne pourrai pas t'aider en descendant au 66 22... C'est Sarah qui t'aidera, ce sont les services qui t'aideront, voilà ce que je peux dire. Il n'y a pas de volonté – merci de l'avoir reconnu – de cacher, nous sommes transparents, il n'y a rien à cacher.

**M. DOLCIANI.**- Il n'y a rien à cacher du tout, je suis entièrement d'accord, je n'ai pas dit qu'il y a quelque chose à cacher.

**M. LE MAIRE.**- Tu as la réponse dans les 239 pages.

**M. DOLCIANI.**- Je me suis mal exprimé, mais ce n'est pas grave. Les questions que je pose, les réponses ne sont pas dedans. Je demande un sous-détail.

**M. LEMAN.**- Le budget de la Caisse des écoles n'est pas dedans, Chantal t'a répondu.

**Mme LESCANE.**- Pour l'alimentation, tu ne verras que la subvention.

**M. DOLCIANI.**- Je demande le sous-détail avec ce que l'on a prévu d'acheter à la Caisse des écoles et dans la ligne 60.623, puisque l'on m'a bien dit que c'était le budget de la commune, mais peu importe. Je continue, sinon vous allez me perdre complètement, je ne sais déjà plus où j'en suis.

[Rires.]

**M. LE MAIRE.**- C'est vrai que c'est un peu compliqué honnêtement, 239 pages !

**M. DOLCIANI.**- Monsieur le Maire, je continue. Si nous avons eu ces fameuses réponses à nos questions, nous aurions pu vous faire une proposition...

**M. LE MAIRE.**- Honnête.

**M. DOLCIANI.**- ...Bien sûr, non seulement honnête, mais une évolution majeure de l'exploitation et du développement du Val de Cagne. En effet, nous avons voté sa protection, vous avez rappelé tout à l'heure l'acronyme que personne ne se rappelle ce que c'est, il y a quelques semaines...

**M. LE MAIRE.**- Périmètre de protection.

**M. DOLCIANI.** - Exactement. Ainsi, vous avez réaffirmé la vocation de grenier agricole de ce territoire pour notre commune. Vous avez aussi évoqué les trois agriculteurs privés qui sont déjà en exploitation et pour lesquels vous avez déjà fait des conventions pour avoir des échanges avec nos cantines.

Mais si nous avions eu ces fameux détails que nous vous demandions, nous aurions pu vous proposer – bilan économique à l'appui – une mise en exploitation en régie municipale de certaines nouvelles parcelles de terre plus ouvertes de Cagnes et vous démontrer, comme à Mouans-Sartoux, que cette pratique était économiquement viable mais aussi rentable. Nous aurions pu vous présenter un bilan chiffré avec comparatif entre le montant des achats correspondant aux consommations annuelles de fruits, légumes ou autres fruits arboricoles dans nos écoles, mais aussi ceux entrant dans le fameux budget 66 623 - alimentation de la Ville.

Nous aurions pu vous démontrer qu'avec un budget en personnel inférieur à 67 000 €, il était possible en moins de cinq ans, outre d'affirmer la volonté municipale de reconquérir le Val de Cagne et avec seulement 3 000 m<sup>2</sup> de serres, de devenir autosuffisant sur une partie des consommations issues de l'arboriculture ou du maraîchage à hauteur d'une production d'environ 26 tonnes par an sur l'équivalent de 1 300 repas. Et cela, à coût égal hors investissement de départ.

Ce n'est qu'une histoire de volonté. En moins de 20 ans, il est possible pour notre commune de devenir autosuffisante pour la restauration collective bien évidemment.

Nous aurions pu vous faire une telle proposition, Monsieur le Maire, mais vous l'avez bien compris, nous n'avons pas pu le faire et donc nous resterons sur ces belles paroles.

Pour revenir à votre budget, Monsieur le Maire, nous avons bien évidemment constaté l'amende concernant la loi SRU à hauteur de 1,9 M€, chose que l'on prévoyait malheureusement déjà en 2020, sachant pertinemment que les objectifs des plans triennaux de cette loi étaient inatteignables et, comme vous l'avez dit, on n'y arrivera jamais.

Aujourd'hui, nous vivons une situation paradoxale où, d'un côté les Cagnois demandent à se loger et il faut trouver des solutions pour eux (on est d'accord là-dessus), mais en même temps on se plaint d'un manque d'infrastructures publiques lié au développement trop rapide de notre commune.

Depuis que la Ville de Nice est assujettie, elle aussi, à cette amende, le conseil des maires métropolitains s'est enfin engagé collectivement à s'opposer officiellement à cette loi qui n'a jamais été modifiée, même sous les majorités précédentes. Nous espérons maintenant voir les résultats dans ce combat que nous soutenons.

Nous prenons acte de l'augmentation des coûts de fonctionnement et de personnel qui sont dictés par des événements extérieurs et constatons une rigueur budgétaire et des efforts importants quant à la limitation des dépenses de fonctionnement.

Comme l'année dernière, nous n'avons donc pas de commentaires particuliers sur un budget que nous considérons comme maîtrisé et au service des Cagnois. Cependant, plusieurs éléments nous posent aujourd'hui question.

Sauf erreur de ma part et une mauvaise lecture des 239 pages, ce qui peut arriver, je vous l'accorde, nous n'avons pas trouvé de provisions concernant le montant de la future indemnisation à devoir payer à Indigo, liée au retrait de près de 800 places de stationnement du parking de la Villette, dont ils avaient la gestion normalement jusqu'à la fin de l'année.

La fin de la DSP se faisant sur cet exercice, même si son paiement ne devrait être effectif, j'imagine, qu'en 2025, cette information devrait être mentionnée dans ce rapport. Nous vous demandons de nous indiquer le montant prévisionnel – puisqu'il ne peut être que prévisionnel, la négociation n'étant pas encore faite – de la future indemnisation que notre commune sera une nouvelle fois obligée de verser à cette société.

*Parmi les questions écrites et pour lesquelles j'ai eu des réponses figurait la question concernant l'absence au budget de la vente du terrain de la Villette et de son montant. Il m'a été communiqué que le montant de vente serait de 11 415 562 € soit, après un rapide calcul, 289 € du mètre carré constructible. Il m'a été donné des explications – je vous remercie, Madame Corbinais – du prix de vente estimé par France domaine avec une moins-value liée aux logements sociaux, etc., pas de problème, hormis qu'il existe une charte métropolitaine qui fixe les montants de vente des terrains à vocation sociale. Ne sachant pas à quelle date les négociations ont été réalisées, j'ai pris l'avant-dernière charte, celle qui était en vigueur de 2012 à 2016. Celle-ci indique que la limitation des charges foncières maximales admissibles lors d'une cession de droit à construire au promoteur bailleur social est de 300 € le mètre carré surface de plancher pour le locatif social, ce qui doit être notre cas à hauteur de 30 ou 40 %, je n'en ai plus le souvenir, mais cela ne change pas le fond du calcul.*

*Une fois ma calculette prise en main et une petite multiplication par rapport à cette charte, j'ai un problème, parce que je trouve un montant total de prix de vente de 36 972 000 € TTC. C'est là que je ne comprends plus et c'est là que je pose des questions aujourd'hui. Sans oublier qu'un certain nombre d'arrangements – « arrangements » n'est peut-être pas le mot – ont été concédés à l'acheteur, comme le paiement à l'issue de l'opération, ça, j'arriverai à le comprendre à peu près si c'est la SPL, qui n'a pas encore touché l'argent de Bouygues et donc elle ne peut pas faire l'avance ; ou encore la réalisation des VRD à la charge de la SPL, ça, je n'arrive déjà plus à comprendre ; ou même la réalisation du cadre permettant la désinondabilité du parking il y a trois ou quatre ans et supportée par la commune, si ma mémoire est bonne. La Ville avait un potentiel de vente de près de 40 M€ et nous nous retrouvons, selon les informations qui m'ont été transmises, avec un budget tout juste nécessaire pour réaliser le parc des Canebiers et la future salle culturelle, soit au total seulement 11 M€.*

*Les quelques informations que j'ai pu recevoir ne me permettent absolument pas de comprendre ce montage puisque les chiffres entre les prix de marché de la charte et ceux reçus présentent une différence de 1 à 4. Je souhaiterais donc, si vous pouvez, ce soir, ça serait mieux, nous apporter publiquement au conseil municipal les explications sur ce montage que je n'ai à titre personnel absolument pas compris.*

**M. LE MAIRE.**- Vous avez terminé ?

**M. DOLCIANI.**- Oui.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Touzeau-Menoni. Vous avez la parole.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Vous m'avez vraiment fatigué tout à l'heure, je vous le dis.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez la parole. Le micro est ouvert. Allez-y, faites-nous plaisir ! Dites-nous que le budget est très bien, que le budget est merveilleux.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.]

**M. LE MAIRE.**- Je n'entends rien, parlez dans le micro.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je n'ai pas retrouvé mes tickets restaurant pour les employés communaux, je n'ai pas retrouvé la désimplantation de Daudet, vous savez que j'y tiens, même si vous, la majorité, trouvez sympathique que l'on mange des salades qui ont poussé au bord de l'autoroute, donc qui tombent dans la poussière, je ne trouve pas cela terrible. Je ne trouve pas terrible que dans le Val de Cagne on continue à être inondé par les rejets du camp des Caraïbes qui maintenant s'imprègnent – j'ai déjà fait la remarque il y a deux conseils – dans le sol, vont chez les maraîchers et finissent dans la Cagne. À un moment donné, on nous dit qu'il y a du 70 % de bio quand on sait que ce n'est pas possible... Que l'on dise que les enfants sont bien nourris, notamment à Daudet, quand les parents d'élèves remontent en effet que les portions sont insuffisantes.

**M. LE MAIRE.**- Vous m'envoyez les parents d'élèves, cela m'intéresse, parce que le blabla, terminé.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Moi aussi, cela m'intéresse. Excusez-moi, on ne sert pas les parents d'élèves. J'ai été vice-président de l'association 1, 2, 3 Parents, je suis toujours membre.*

**M. LE MAIRE.**- *Même président. Vous m'envoyez les parents, pour l'instant, je n'en ai vu aucun.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Demandez à Mme Germain, elle les a réprimandés dans un conseil d'école, alors, arrêtez.*

**Mme GERMAIN.**- *Pardon ? Monsieur Touzeau-Menoni, vous parlez de la cantine, c'est le sujet sur lequel je ne vous permets pas de dire que les parents, tous les parents qui sont venus à la cantine, même sans prévenir, qui sont venus...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Non, je parle d'une réunion de la Caisse des écoles, de la réunion des parents d'élèves de Daudet.*

**Mme GERMAIN.**- *Et alors ?*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.]

**Mme GERMAIN.**- *Écoutez, Monsieur, peut-être que vous n'étiez pas là. Je ne sais pas ce qui a été dit. Cela a été retransmis.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Vous permettez que je continue.*

**Mme GERMAIN.**- *Je finis parce que là, pour le coup, vous attestez quelque chose qui a été mis sur un compte rendu.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *J'ai déjà attesté.*

**Mme GERMAIN.**- *Prouvez-le. Vous attestez des choses qui sont fausses encore une fois.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *... Caisse des écoles, une réunion à l'école du Val Fleuri.*

**Mme GERMAIN.**- *Monsieur Touzeau-Menoni, je ne vous permets pas en plus, après avoir dit des choses...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *On va parler des budgets si vous voulez.*

**M. LE MAIRE.**- *On est là pour parler du budget et vous nous parlez de la Caisse des écoles, c'est hors sujet.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Excusez-moi, quand on vous demande des informations pour vous faire une proposition et qu'on ne les a pas.*

**M. LE MAIRE.**- *Ce n'est pas vous ; la proposition, c'est M. Dolciani.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Vous faites voter les tarifs au conseil municipal [...] un établissement public, vous ne le savez pas non plus, peut-être. Il y a beaucoup de choses à dire.*

**M. LE MAIRE.**- *Qu'est-ce qui ne va pas, je note, dans le budget des écoles ?*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Quand on a voulu travailler sur une proposition, on n'a pas eu les informations. J'ai entendu comme Lionel, c'est très décevant, mais on voulait positiver. Quand j'entends des sornettes, excusez-moi, je saute de la chaise. On a les comptes rendus, nous aussi, de toutes les écoles ; donc, quand vous autorisez les parents d'élèves à parler et que vous les sermonnez derrière et que le lendemain, les choses sortent...*

**Mme GERMAIN.**- *N'importe quoi.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Vous avez raison, vous avez toujours raison, c'est comme ça.*

**M. SONGY.**- *Sois plus précis avec les faits.*

**Mme GERMAIN.**- [Hors micro.] *C'est du mensonge. Vous mentez, Monsieur Touzeau-Menoni. Prouvez-le.*

**M. LE MAIRE.**- Vous n'avez aucun élément qui prouve ce que vous dites. On est prêt à entendre beaucoup de choses de votre part, mais il y a des limites. Soit vous êtes capable de prouver ce que vous dites, cela m'intéresse, et vous m'amenez dans mon bureau entre quatre yeux les parents avec vous. Vous voyez, comme ça, ils sont tranquilles et ils viennent m'expliquer ce qui ne va pas, parce que jusqu'à maintenant ce n'est pas remonté à mon niveau. C'est tout.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Même s'il y a un courrier de Mme Germain qui demande à un directeur d'école de ne pas m'accueillir, sinon elle ne vient pas, vous le voulez ?

**Mme GERMAIN.**- Parce que vous n'avez pas à venir dans un conseil d'école.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Pas du tout, un directeur d'école peut inviter. Mais il n'a pas envie de se fâcher avec une adjointe qui n'est pas contente.

**Mme GERMAIN.**- Pas du tout, c'est l'inspecteur qui a demandé aussi au directeur d'école du Val Fleuri, vous n'avez pas à aller mettre de la politique là où il n'y a pas de politique.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] C'est une blague ! Vous rigolez ? Vous êtes quoi, vous ? Vous n'êtes pas élue ? Vous ne faites pas de politique ?

**Mme GERMAIN.**- Je suis élue en tant que...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.].

**M. LE MAIRE.**- Vous dérivez. Allez, parlez-nous un peu du budget si vous pouvez. Si vous pouvez. Vous voulez que je recommence si vous n'avez pas compris ?

[Rires.] [Discussion générale.]

**M. SONGY.**- [S'adressant à M. Touzeau-Menoni] Sois précis, donne des faits, mais les sous-entendus sans arrêt, quand on ne connaît pas, on ne peut pas te suivre, on ne comprend rien.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Il faut que je répète ?

**M. SONGY.**- Non, sois précis.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Je suis précis.

**M. SONGY.**- Donne des faits, pas de sous-entendus, que l'on comprenne puis on avisera.

[Discussion générale.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Je vais répéter calmement : lors d'une réunion avec les parents d'élève qui se tient à l'école Daudet, qu'un parent d'élève remonte que des enfants ne mangent pas à leur faim...

[Discussion générale.]

Il ne faut pas me couper tout le temps. Je ne dis pas tous les enfants, je dis certains enfants.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Touzeau-Menoni, vous avez le droit de nous parler de vos parents d'élèves qui sont venus vous voir, vous, pas moi. Donc, pour l'instant je suis sur le budget, non pas de la Caisse des écoles, mais de la Ville...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Je vous dis que les salades qui poussent à l'école Daudet...

**M. LE MAIRE.**- ... Vous êtes hors sujet. Ne nous racontez pas votre vie...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Je ne pense pas. Vous avez parlé du bio tout à l'heure... les salades qui poussent... Je ne suis pas hors sujet.

**M. LE MAIRE.**- Ne nous racontez pas votre vie. Parlez-nous du budget, vous êtes là pour ça.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Je repars sur mes salades, excusez-moi, c'est vous qui en avez parlé... C'est dans le budget.

[Discussion générale.]

*On peut prendre ligne à ligne, Monsieur le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- *J'écoute le budget, j'attends. Pour l'instant, je n'ai rien noté sur vous.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Si je comprends bien, quand vous parlez des salades, c'est bien, c'est dans le budget, mais quand je reparle de vos salades, ce n'est plus dans le budget. Je ne sais pas qui raconte des salades, vous voyez.*

*Vous disiez il y a deux minutes : « nous ne sommes pas mesquins et petits ». Quand je demande une ramette de papier, Monsieur le Maire, j'ai 10 feuilles, c'est mesquin et ce n'est pas petit, ça ?*

*Excusez-moi, ce n'est pas parce que vous êtes 30 et plus que vous avez raison. On peut s'exprimer en effet. Je rebondis sur une école qui n'est pas au budget, c'est ce que j'ai dit, qui n'est pas dans ma partie. Je fais une remarque sur le bio, 70 %, ce n'est pas possible. Mon colistier a évoqué les chiffres qu'il n'a pas eus. On voulait faire une proposition. Vous savez que l'on est attaché au Val de Cagne, on essayait d'être constructif. Par contre, je vous parle d'un problème qui a eu lieu aux Caraïbes, où aujourd'hui, il y a un an comme il y a deux ans, il y avait des infiltrations dans le sol et donc ne parlez pas de bio dans ces conditions-là.*

*Sur la suite, on va reprendre l'exemple de la commission économique. Quand vous parliez d'une économie qui « marchait » à Cagnes, jamais on ne vous a contesté le dynamisme du commerce à Cagnes. Je suis intervenu pour vous dire que, quand on dit que Polygone marche bien, qu'il est estimé...*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE.**- *Chut, on n'entend plus. Je ne vous entends pas.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Le Polygone, valeur estimée il y a un an par Unibail, 350 M€ vendu 270 M€, on peut vraiment dire que le Polygone marchait mal. Pour faire le parallèle avec ce qui est écrit tout à l'heure, on a parlé de la Fédération des commerçants. La Fédération des commerçants dépend, pour fonctionner, non pas des 7 000 € qui sont au budget, mais ils n'ont pas les moyens de fonctionner sans l'argent du Polygone. J'appelle ça, excusez-moi une prise en otage, ce n'est pas une liberté de parole, ils sont tenus. Ça, c'est votre façon de voir les choses, vous êtes très optimiste, je ne le suis pas autant que vous, excusez-moi.*

*Sur le Grand Frais, oui, je disais que ce ne sont pas des gens du centre-ville, certains sont captifs, ils n'ont pas de voiture, ou d'autres qui rentrent chez eux et vont peut-être s'arrêter là-bas. En attendant, vous dites que vous êtes sur le terrain, je demande à Carine et vous-même – je ne vous y vois pas, mais je ne suis peut-être pas... moi, je suis hors sol, je suis perché–, si vous faites le tour des commerçants du centre-ville, regardez bien dans certaines boutiques, regardez bien aussi à la Cité marchande, les clients : est-ce que vous en voyez beaucoup ? Moi, j'en ai même vus certains qui avaient commencé à vivre sur leur stock et qui ne le rempliraient pas. Il y a moins de gens en centre-ville, comme il y a moins de gens au Polygone.*

*Certes, vous me dites que tout va bien ; moi, je ne suis pas sûr. Alors vous allez me dire : « ce n'est pas nous, c'est la conjoncture », ce en quoi vous avez en partie raison. C'est aussi pour cela que le pouvoir d'achat baisse, et c'est aussi pour cela que certains trouvent que le poids du loyer dans leurs ressources familiales « pèse », et c'est pour cela que l'on a beaucoup plus de demandes de logements sociaux. Ce n'est pas forcément une spécificité de Cagnes, c'est la situation qui est ainsi.*

*Maintenant, je ne suis pas sûr que le commerce aille bien, mais vous faites allusion au taux de vacances. D'ailleurs, je vous remercie de m'avoir transmis les chiffres, j'ai eu enfin les chiffres que je voulais, c'est-à-dire le nombre de [Inaudible]. Je sais qu'ils sont partis vendredi soir, mais ils sont arrivés jeudi, cela n'arrive pas tout de suite, c'est bizarre. En effet, ça tourne. Quand on dit que ça remplit, en effet les commerces se remplissent petit à petit, c'est très vrai, mais quels commerces ? Quel type de commerces ? Par exemple sur Maréchal Juin, on a du Kebab, ce n'est pas forcément de la belle institution, tu vois ce que je veux dire. Certes, cela fait moins... C'est une remarque que je fais, comme Daniel Sanchez, comme M. le Maire, je suis sur le terrain. On ne se*

*croise pas, c'est dommage. Excusez-moi, et ce n'est pas mon rôle d'être optimiste ou pessimiste, j'observe ; comme vous, je parle et, comme vous, j'échange en effet.*

*Je ne dis pas que la Ville ne fait pas ce qu'elle doit faire, je dis que je ne suis pas aussi optimiste que vous. Ce qui est fait, il ne faudrait pas que ce soit de la poudre aux yeux. Allons ensemble tôt le matin à la Cité marchande, je parle du centre-ville, encore une fois le Cros est moins impacté.*

*Sur notre budget, que voulez-vous que l'on dise à part que c'est votre politique ? Celle que vous nous annoncez poursuivre depuis des années et des années. C'est logique, on est élu, on poursuit ce que l'on n'a pas fait. Je vous ai fait aussi remarquer en commission et je vous ai posé la question : comment se fait-il que vous annonciez dans les années 1995 un centre culturel que l'on ne verra peut-être que maintenant ? Et encore, je n'en suis pas sûr alors que c'est une demande importante. Je vous demande pourquoi. Ces réalisations sont nécessaires, en effet la culture à Cagnes avait un sens ; vous avez créé un certain nombre d'événements, mais d'autres ont disparu. Le caractère festif par exemple en Haut-de-Cagnes ou d'autres endroits de Cagnes ont disparu. Maintenant, j'apprends aujourd'hui que ce n'est pas au budget et que vous voulez remplacer le Lou Cabanoun par un jardin, courrier que vous avez envoyé à Bob Dhe. Je tombe de ma chaise. Pourquoi fait-on ça ? Je ne sais pas. C'est encore un lieu festif.*

*Je trouve que votre budget, c'est finalement votre volonté à vous, je ne suis pas sûr que ce soit celle des Cagnois, parce que les concertations...*

**M. LE MAIRE.**- *Quand vous serez élu à ma place, ce sera votre budget.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Oui, vous avez raison.*

**M. LE MAIRE.**- *Que voulez-vous que je vous dise ? La majorité, c'est la majorité. Elle peut avoir tort, la majorité. En attendant, pour l'instant elle a été mise en place pour gérer, pour diriger et donc elle le fait le mieux possible. Les chiffres que je vous ai indiqués sont des chiffres qui sont plutôt favorables à la commune de Cagnes-sur-Mer donc aux Cagnois. Après...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *C'est ce que je conteste. Après, vous nous dites que ce budget, en effet, on voit les courbes, les deux courbes inversées ; j'ai fait un trait d'humour tout à l'heure, j'étais sur mon téléphone, et je vois la dette de la Métropole, je me demande aussi comment Louis Nègre – 29 ans d'expérience, qui a démarré en ayant jamais siégé – vote des budgets qui s'aggravent puisque l'on est à plus de 1,7 Md€ de dettes et qu'à Cagnes il soit vertueux. Comment se fait-il que ce Louis Nègre n'aide pas son ami Estrosi à agir de meilleure façon ? Je suis assez étonné aussi. Il y a donc deux politiques : à la Métropole on endette, on augmente la taxe des ordures ménagères l'année dernière pour mieux ne rien faire cette année et ici on serait vertueux. Excusez-moi, de vous le dire, mais c'est quand même la poche des Cagnois dans les deux cas, ils payent l'impôt métropolitain comme ils payent l'impôt à Cagnes. Il y a un moment où je me pose des questions.*

*Quand je vois, André, avec toute mon amitié, on mousse les budgets des associations qui sont en hausse, notamment les associations sportives, je fais un retour en 2019 où je n'étais pas élu. Je vois que toutes les subventions ont chuté et elles commencent à remonter. Peut-être qu'à certains moments vous donnez, et qu'à d'autres vous reprenez, ce n'est pas de la constance, ça.*

**M. RIHAN.**- [Hors micro.] *Les associations ne se plaignent pas, ils sont très heureux. Tant qu'ils sont heureux, je ne vois pas où est le problème.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Tu es sûr qu'ils sont très heureux ?*

**M. RIHAN.**- [Hors micro.] *Fais un tour, regarde un peu, ouvre tes yeux.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Je ne pouvais pas dire ça si je ne sais pas de quoi.*

**M. RIHAN.**- [Hors micro.] *À part toi, je suis très bien avec tout le monde et aucun ne se plaint.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Bien sûr, d'ailleurs puisque tu en parles, je me demandais où était l'US Cagnes dans les subventions. Il n'y en a pas. Pourtant, on a un personnel. Qui le paye ? Alors que l'on a un service des sports qui pourrait faire le travail d'un personnel qui est là on ne sait pas pourquoi. Il y a de petites choses comme ça.

**M. RIHAN.**- [Hors micro.] J'ai l'impression que tu ne comprends rien. Viens faire un tour avec moi, accompagne-moi et tu vas...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Oui, bien sûr, mais le président ne savait pas lire et moi, je ne comprends rien. Dans la précédente US Cagnes, il y avait un président, mais passons !

**M. SONGY.**- Passons. Comment veux-tu que l'on comprenne et que l'on suive ? Sois construit dans ce que tu dis.

[Discussion générale.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Vous êtes [Inaudible] et moi, je suis naïf. Très bien. L'US Cagnes feu et l'US Cagnes nouvelle, peu importe. Le travail que tu fais, je n'ai rien à dire.

**M. RIHAN.**- [Hors micro.] Ce n'est pas parce qu'un club ne veut pas adhérer qu'il y a un problème. Vous êtes à l'extérieur, c'est votre problème. Ceux qui sont à l'intérieur, ils sont bien. C'est parce que tu appartiens à la rame que tu as un problème.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je ne parle pas de la rame, je parle des clubs sportifs. On parlera tout à l'heure de la San Peire.

[Discussion générale.]

**Mme UTRAGO.**- Monsieur le Maire, on aimerait ne pas dormir ici.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Touzeau-Menoni, votre collègue de l'opposition trouve que vous êtes un peu long. On n'a toujours pas compris quelle était la question, mais j'attends. [Rires.]

[Discussion générale.]

Je suis quelqu'un de patient, je suis un sage, j'attends la question. Ça tourne de tous les côtés, mais je n'ai toujours pas compris la question.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Beaucoup d'accusations sur des « on-dit », mais pas de question.

[Discussion générale.]

**Mme PAPY.**- Essayez de le laisser parler. Monsieur Touzeau-Menoni, essayez s'il vous plaît d'être concis, parce que la sténotypiste essaye de noter, c'est difficile pour elle, donc si l'on pouvait se taire et que vous puissiez être concis également, Monsieur Touzeau-Menoni, sur chacun de vos points et que l'on avance.

[Discussion générale.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Carine, j'ai fait des annotations sur l'ensemble des éléments préliminaires du budget sur la partie en français, pas en chiffres. Moi, je ne peux pas entendre pendant 3 heures ce que j'appelle des propos lénifiants qui sont contraires à ce que je constate dans la rue, mais ils sont chiffrés, et avoir envie, comment dire, de sauter, je suis d'ailleurs bien accueilli dans mes propos et que l'on m'empêche de parler aussi.

Je ne suis peut-être pas clair, mais quand tout le monde parle en même temps, je le suis encore moins. Excusez-moi.

Sur votre budget, je vais voter contre vous, vous vous y attendiez.

**M. LE MAIRE.**- Quelle est la question ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je n'ai pas de question. De toute façon, à partir du moment où l'on a...

**M. LE MAIRE.**- Si vous ne posez pas de question, faites ce que vous voulez, mais...



**M. TOUZEAU-MENONI.**- Vous voulez une dernière remarque ? Monsieur le Maire, vous vous êtes amélioré, vous êtes merveilleux.

**M. LE MAIRE.**- Vous avez de la chance d'être à Cagnes, parce que dans d'autres institutions il y a bien longtemps que...

[Discussion générale.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- La Chambre régionale des comptes, je termine là-dessus, a fait zéro observation, bravo ! Mais le rapport de 2017 était un petit peu moins sympathique.

**M. LE MAIRE.**- Et celui de 2000, et celui de 1900 ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Mais bien sûr, c'est l'avant-dernier où l'on vous demandait d'être plus transparent, de [Inaudible], le taux d'absentéisme n'était pas bon. Moi, j'ai dit bravo à l'administration qui a su corriger le tir, mais cela n'a pas toujours été bon, donc ne vous sautez pas au plafond. Vous avez progressé, c'est très bien.

Je dis simplement que cela va bien, il y a des choses à redire sur tout, tout n'est pas merveilleux et cela mériterait un peu de modestie de la part de quelqu'un qui a 29 ans d'expérience.

**M. LEMAN.**- [Hors micro.] Monsieur le Maire a dit que l'on pouvait s'améliorer dans certains secteurs. Il l'a dit haut et fort. Tu l'as entendu.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Quand on transmet à l'opposition des informations, on peut s'améliorer ensemble.

**M. LEMAN.**- [Hors micro.] C'est bien d'entendre dire que la mairie a progressé et que l'on est en 2024.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- 98 % de satisfaction des Cagnois, on peut encore prendre 2 %.

**M. LEMAN.**- [Hors micro.] 98 %, c'est bien si tu compares avec d'autres communes.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Touzeau-Menoni, merci. Je vois que Monsieur Toscano a demandé la parole.

**M. TOSCANO.**- Mes chers collègues, d'abord je tenais à m'excuser pour mon retard dans un premier temps. Dans un autre temps, cela m'a permis de faire une jolie petite découverte en venant ici, une story de M. Touzeau-Menoni qui est un professionnel des sous-entendus et il l'a encore montré ce soir.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Je vois de quoi tu veux parler.

**M. TOSCANO.**- Oui. Comme l'a dit notre cher ami André, tu es sorti de la rame...

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] ...Ils sont télécommandés, vas-y.

**M. TOSCANO.**- Ils sont télécommandés, mais ils sortent de ma bouche.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Tout se sait.

**M. TOSCANO.**- Il n'y a pas de problème. Je vais te dire que je n'ai pas de sous-entendus. Dans un premier temps, tu vas mettre en avant l'association de la rame, donc la San Peire. On va y revenir parce que tu t'es déjà permis de faire une petite réflexion et tes sous-entendus sont directement dirigés par rapport à ça. Moi, j'ai eu le plaisir de te lire, tu as en effet attaqué M. André Rihan par rapport à la rame. On va revenir un peu dans les calculs parce qu'apparemment certains ne sont pas très bons en calcul. Le budget de la rame pour les fêtes : 5 000 € pour les festivités 2021 ; 5 000 € pour les festivités 2022 ; 5 000 € pour les festivités 2023.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Oui.

**M. TOSCANO.**- Aujourd'hui, avant de venir tu as précisé que le Maire veut taper sur la San Peire.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Non.

**M. TOSCANO.**- *Si, il suffit de regarder ta story : « je suis en train de venir au conseil municipal et M. le Maire s'en est encore pris à l'association de la San Peire. »*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Non. [Inaudible] *Il faut écouter mon grand. C'est le Lou Cabanoun.*

**M. TOSCANO.**- Non. *En fait, il n'a aucune correction.*

[Discussion générale.]

*Non, je ne me trompe pas, on peut regarder ta story. On peut encore regarder tes posts sur les réseaux sociaux dans lesquels tu fais quand même de la délation, enfin tu arranges tes petits propos comme tu en as envie. Je te rappelle que cela peut être passible de 12 000 € d'amende jusqu'à 45 000 €. Je te préviens juste qu'à un moment donné quand tu fabules sur ces choses, tu devrais arrêter, je le dis devant tout le monde, à mon avis tu risques d'avoir certaines procédures qui vont commencer.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Je sais de quoi tu parles.*

**M. TOSCANO.**- *Oui, je parle du magnifique post que tu fais en critiquant le Maire disant qu'il est soudoyé.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Montre-le.*

**M. TOSCANO.**- *Pas de soucis, je l'ai ici.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *C'était un dessin humoriste, je ne parle pas du maire.*

**M. TOSCANO.**- *Un dessin humoriste avec des sous-entendus.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *La San Peire, ce n'est pas ces chiffres-là.*

**M. TOSCANO.**- *On a les chiffres de la San Peire.*

[Affichage du dessin avec deux personnages dont l'un porte une écharpe tricolore.]

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Il est où le texte ? Pour information, j'ai déjà posté ce dessin trois fois sur Facebook depuis cinq ans. Là, je l'ai posté mais à aucun moment je ne parle de M. Nègre.*

[Tollé dans la salle.]

**M. CONSTANT.**- *C'est un beau sous-entendu, il est juste à côté.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *On est en conseil municipal et vous avez préparé le truc, ce n'est pas grossier, bravo !*

[Réactions dans la salle.]

**M. LE MAIRE.**- *Chers collègues, je ne pensais pas qu'un jour quelqu'un ici, membre du conseil municipal à Cagnes, puisse descendre aussi bas...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *Il manque un bout de post.*

**M. LE MAIRE.**- *Voilà ce que Monsieur Touzeau-Menoni fait passer sur les réseaux sociaux :*

*Un personnage avec l'écharpe du maire dit « Dans ce marché que je vous ai attribué... Vous me donnerez cet appartement, mais sans témoin... ». C'est-à-dire qu'il magouille, c'est-à-dire que le maire bénéficie, selon Monsieur Touzeau-Menoni, et comme on est à Cagnes, j'en déduis bêtement qu'il vise le maire de Cagnes, parce que s'il visait un autre maire, il l'aurait fait ailleurs, non il le fait là.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] *C'est suspicieux.*

**M. LE MAIRE.**- *Il attaque la phrase « le bétonnage n'est pas une fatalité, c'est la rencontre de deux intérêts ».*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Oui.

**M. LE MAIRE.**- *Mais l'intérêt général passe rarement en priorité avec ce dessin-là. Je réponds.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Allez-y.

**M. LE MAIRE.**- *Je réponds que lorsque l'on descend aussi bas, lorsque l'on descend dans le caniveau et qu'on se roule dedans et que l'on est capable de mettre en cause l'intégrité, la probité du maire de la commune où l'on est conseiller municipal, alors...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Si vous le prenez pour vous, c'est votre problème.

**M. LE MAIRE.**- *Vous pouvez m'attaquer, vous pouvez déposer plainte et je vous attends. Et j'attends, parce que vous vous décrédibilisez complètement...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Excusez-moi...

**M. LE MAIRE.**- *Taisez-vous ! Je n'ai plus aucun respect pour quelqu'un qui descend aussi bas. Pour moi, la politique, vous pouvez ne pas avoir mes idées, mais faire ça [montrant le dessin], c'est décrédibiliser, c'est être plus que les extrêmes. Vous êtes en train d'attaquer tous les collègues parce que, que ce soit le maire ou l'adjoint ou le conseiller municipal, ce sont « tous des vendus », voilà ce que vous dites. « Tous des pourris », voilà ce que vous dites. Vous, conseiller municipal, vous propagez ce genre d'idées, mais vous ne vous rendez pas compte de ce que vous êtes en train de faire ?*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.]

**M. LE MAIRE.**- *Vous êtes en train d'attirer l'attention en disant que les élus, ce sont « des vendus ». Voilà ce que c'est : « moi, Touzeau-Menoni, je défends ça, je montre ça, je le mets en avant, moi ! »*

*Eh bien, nous ne sommes pas des vendus, nous ne sommes pas achetés ; vous, peut-être, mais pas nous... Donc, je n'admets pas. Vous pouvez faire l'éolienne...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Une discussion avec Bernard Songy... Et je n'accuse personne.

[Huée dans la salle.]

**M. LE MAIRE.**- *Vous pouvez faire l'éolienne. Je n'admets pas vos attaques en dessous de la ceinture. Je n'admets pas et je suis très étonné, pour vous dire la vérité, que votre voisin soit encore votre voisin. Il paraît qu'il a des valeurs, le voisin. Je suis très étonné, vous voyez, je vous le dis en face. Vous m'avez dit quelque chose en face, je vous le dis aussi, parce que je vous dis depuis le début que je n'en ai rien à faire, moi, contrairement à Monsieur Touzeau-Menoni. Moi, je n'attaque pas en dessous de la ceinture. Moi, j'attends que, en effet, on ait des arguments solides, vrais. Là, vous voyez ce que l'on fait ? Là, vous êtes en train de dire que les élus sont des pourris. Voilà, c'est vous qui le dites et vous le faites...*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Si vous le prenez pour vous, c'est votre problème.

[Huée dans la salle.]

**M. TOSCANO.**- [Hors micro.] On voit le personnage, à un moment donné il faut arrêter d'épiloguer avec lui.

[Brouhaha.]

**M. LE MAIRE.**- *Un collègue qui m'attaque sur les réseaux sociaux sur ma probité, je lui dis en face : « déposez plainte, attaquez-moi ». Ayez le courage au lieu de faire ça, au lieu de passer par les réseaux sociaux, de vous planquer. Attaquez-moi en face, dites que je prends un appartement, dites-le, écrivez-le, déposez plainte. Voilà ce que vous êtes.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Vous rigolez ? [Inaudible] ... assassiné. Est-ce que je vous ai déjà [Inaudible] comme ça ?

**M. LE MAIRE.**- Terminé, ma réponse est la suivante : je ne descendrai pas à votre niveau. Vous mettez en cause mon intégrité et ma probité, ça, je ne l'accepte pas.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.]

**M. LE MAIRE.**- Monsieur, vous ferez ce que vous voulez, mais si l'on me donne un appartement, eh bien vous m'attaquez. Justement, n'hésitez pas, allez jusqu'au bout de la démarche, parce que ça [montrant le dessin], c'est lâche.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Je ne vous ai jamais [Inaudible]. Excusez-moi.

**M. LE MAIRE.**- Ça, en passant par les réseaux sociaux, c'est dégueulasse, voilà ce que c'est. C'est attaquer la probité du maire.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.]

[Brouhaha.]

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Chers collègues, j'ai demandé la parole et je vous demanderai, s'il vous plaît, un retour au calme à cette assemblée. Messieurs et Mesdames, s'il vous plaît, nous sommes des élus du peuple, nous ne sommes pas ici dans une cour de récréation, nous sommes dans un conseil municipal.

[Tumulte dans la salle.]

Nous ne sommes pas dans une cour d'école, nous sommes au sein d'un conseil municipal et je vous demanderai un retour au calme.

[Tumulte dans la salle.]

**Mme PAPY.**- Stop !

**M. LE MAIRE.**- Madame Trastour a la parole.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Touzeau-Menoni, nous sommes ici des élus, des Cagnois, tous des élus, et vous êtes un élu cagnois. Quelle image donne-t-on ?

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] C'est une embuscade.

**Mme TRASTOUR-ISNART.**- Quelle image donnez-vous aux Cagnois en publiant ce genre de chose ? Mais vous donnez aussi une mauvaise image de vous-même et une mauvaise image de l'ensemble des élus. Et l'on se plaint aujourd'hui que les jeunes ne vont plus voter.

Je participe à de nombreuses sessions du SNU, je vois environ 1 000 jeunes, entre 15 et 17 ans chaque année, pour lesquels je fais une sensibilisation justement sur les élections en leur disant : « Vous allez devenir des futurs d'électeurs. » Beaucoup me disent au début de mon intervention : « On n'ira pas voter, on n'ira pas voter parce que les élus sont tous des pourris ». Ils le disent, les jeunes aujourd'hui. Je leur démontre en leur expliquant qu'ils sont de futurs élus et en leur disant que s'ils me répondent ainsi, ils m'accusent d'être une pourrie. C'est ce que je réponds aux jeunes en disant que je leur réponds de la même façon à eux aussi : « Vous êtes, vous tous, les jeunes, des pourris. » Alors là, ils me regardent avec un air très interrogatif. J'ai dit : « Oui, vous êtes tous de potentiels futurs élus. » Je pense que lorsque l'on souhaite se présenter sur un mandat électif, lorsque l'on souhaite être élu du peuple, être élu de sa commune, c'est pour faire des choses bien et pour être au service de ses concitoyens.

Donc, vous, vous contribuez à donner cette mauvaise image. C'est dommage parce qu'en faisant cela, demain plus personne n'ira voter. Vous contribuez à donner une image néfaste des élus et pourtant, des personnes qui veulent faire le bien, il y en a beaucoup parmi les élus. J'espère que vous en faites partie, parce que pour l'instant, l'image que vous donnez, c'est plutôt de quelqu'un qui veut du dénigrement et faire le mal et, je dirai, jeter l'opprobre sur l'ensemble des collègues, c'est bien triste. C'est bien triste que vous agissiez de telle façon.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de m'avoir donné la parole.

[Applaudissements.]

**M. LE MAIRE.-** Je termine. Ce n'est pas un incident de séance, cela confirme la dégradation de notre société. Même un élu, même un conseiller municipal attaque sur les réseaux sociaux sous son nom, il ne se cache pas, il attaque les autres collègues et le maire en particulier et il fait passer un message, comme l'a dit Laurence, auprès de tous ceux qui regardent les réseaux sociaux, que les élus sont pourris. À cette réponse-là, je vous laisse avec votre conscience, j'ai déjà été attaqué en dessous de la ceinture par des voyous. Je n'ai pas beaucoup de respect pour les gens qui descendent à ce niveau-là. Je n'ai pas beaucoup de respect pour des élus qui se roulent mais vraiment dans la fange comme vous le faites, parce que ça, c'est vraiment grave, c'est très très grave. Vous jetez l'opprobre et vous participez à la curée contre les élus, contre les élus municipaux. Ils sont 500 000 en France. 99 % ne posent pas de problème, il y a 1 % de « vendus ». Eh bien, vous, vous participez à cette curée-là.

Ma réponse à moi, c'est que, s'il y a des Cagnois qui sont capables de penser ça, qui votent pour vous, je vous les laisse, ceux-là. Nous, on continuera à défendre des valeurs, on continuera à défendre l'intérêt général au-dessus de tout. Je n'ai que le plus grand mépris, je le dis comme je le pense, pour ceux qui en sont à attaquer, alors qu'ils sont opposés, à ce niveau-là. Cela signifie qu'ils n'ont pas d'autres arguments. Cela aurait tendance à me conforter, c'est la meilleure façon pour moi d'estimer la situation, c'est que quand on en est réduit à faire ça, c'est que l'on n'a pas beaucoup de choses en effet à reprocher à ceux qui sont en place.

Enfin, à quelque chose malheur est bon. J'en ai des récents, mais j'avoue désormais que Monsieur Touzeau-Menoni, vous pouvez prendre la parole il n'y a aucun problème avec moi. Vous la garderez sans aucun problème, mais je n'écouterai plus. Je n'écouterai plus, j'en suis incapable parce que, si vous aviez un minimum de cohérence, vous déposeriez plainte contre moi après avoir fait ça en disant : « c'est un maire magouillard, je l'attaque ». Vous ne le faites pas, j'en déduis que tout ça, c'est pour jeter l'anathème, l'opprobre sur les élus. Vous attaquez ma probité personnelle, vous m'attaquez, vous m'attaquez en dessous de la ceinture, je trouve ça minable, mesquin, petit, et donc je ne vous adresserai plus la parole. Vous ferez ce que vous voulez.

[Applaudissements.]

Soit vous présentez des excuses publiques et à ce moment-là, je réécouterai et je vous répondrai, soit vous ne présentez pas d'excuse et l'on en restera là. Vous prendrez la parole, vous parlerez, vous direz ce que vous voulez. Quand vous aurez terminé, je vous dirai : « Vous avez terminé ? Très bien, merci ». Je ne peux pas descendre à ce niveau-là. Ma philosophie, c'est de ne pas accompagner ceux qui tombent à ce niveau-là et de les accompagner en bas, ce n'est pas cela ma vie ; ce ne sont pas mes valeurs ; ce n'est pas ça, ma ville ; ce n'est pas ainsi que je conçois la politique.

**M. LEMAN.-** Monsieur le Maire, je voulais rajouter quelque chose

**M. LE MAIRE.-** Oui.

**M. LEMAN.-** Monsieur Touzeau-Menoni, vous parlez de caricature, on est d'accord, c'est une caricature. Mais quand on parle de l'autre qui va avec ça, avec le bétonnage, qui bétonne à Cagnes-sur-Mer ? Vous le dites depuis des années dans les campagnes électorales, c'est Monsieur le Maire avec son équipe, on est d'accord. Sur le dessin, il y a une écharpe, Monsieur le Maire en effet ne fume pas, mais la symbolique est là avec l'écharpe. Nous sommes tous élus, que cela soit un conseiller municipal ou un adjoint, nous sommes tous visés, parce que chacun dans nos délégations on peut dire que l'on est « tous pourris » aussi, que ce soit pour se faire offrir telle ou telle chose. Comme l'a dit M. le Maire, c'est vraiment descendre en dessous de la ceinture.

Je vois Lionel à côté, il ne doit pas être bien, et d'autres élus d'opposition non plus parce que, honnêtement, ce n'est pas à faire. Les réseaux sociaux, on sait ce que cela donne : que du mauvais ! Voilà ce que je voulais dire.

**M. LE MAIRE.-** Chers collègues, je reviens sur l'essentiel.

*Monsieur Perez, vous m'avez parlé de l'orientation. Oui, il est possible que l'on n'ait pas la même orientation. Vous voulez faire un référendum pour savoir si les Cagnois veulent payer l'amende. Oui, vous pouvez en effet le demander, mais ce n'est pas ainsi que cela fonctionne parce que, malheureusement pour vous, même si les Cagnois à 100 % répondaient « on est prêt à payer l'amende pour éviter », de toute manière cela ne servirait rien, car l'État nous impose une loi, la loi SRU. Vous auriez été peut-être plus efficace si vous m'aviez dit : « battons-nous pour changer la loi SRU ». Mais tant que la loi est là, que vous fassiez des référendums, cela ne changera rien.*

*Madame Piret, je vous remercie de dire que c'est bien, que c'est bon, c'est même très bien comme budget, donc ça va. Vous, vous êtes aussi la petite télégraphiste qui voit Alice au pays des merveilles avec la crèche. Je me suis demandé d'où sortait la crèche, mais ça y est, maintenant, j'ai compris, c'est vous qui le lui avez dit.*

**Mme PIRET.**- Non, pas du tout.

**M. LE MAIRE.**- J'ai commencé à avoir quelques années de vol. La crèche, je vais lui répondre à la journaliste puisqu'elle demande où est passée la crèche.

**Mme PIRET.**- Je l'ai pris sur Nice-Matin.

**M. LE MAIRE.**- Je lis Nice-Matin, je vois qu'elle pose la question de la crèche. Pour l'instant, on n'en est pas encore à définir l'emplacement de la crèche. Quand on y sera, on répondra à cela. Cela fait partie de l'ensemble des choses sur lesquelles il va falloir creuser. Pour l'instant, on n'a pas encore posé la première pierre, je le rappelle, donc la crèche viendra en son temps.

*Ensuite l'équipement culturel, notre ami Roland est prêt à vous répondre. L'équipement culturel, je viens de le dire, si vous me suiviez, j'ai mis une ligne budgétaire de 600 000 €, cela ne vous a pas choqué, ça ? Cela ne vous dit rien, vous, 600 000 € ? Moi, cela me touche, 600 000 €, c'est énorme.*

**Mme PIRET.**- Je vous demande des dates pour savoir.

**M. CONSTANT.**- On vient de déposer le permis.

**Mme PIRET.**- La salle culturelle métropolitaine, qu'en pensez-vous ?

**M. CONSTANT.**- Ce n'est pas une compétence de la Métropole.

**M. LE MAIRE.**- Cela ne fait pas partie des compétences métropolitaines. Là aussi, il faut vivre avec son temps.

*Madame Utrago, l'augmentation de la DGF. J'ai vu M. Attal, mais ce n'est pas M. Attal qu'il faut voir, c'est le Pape.*

[Rires.] [Discussion générale.]

*Madame Utrago, vous me demandez un miracle. [Rires.]*

*Cela fait des années que l'on monte au créneau, 10 ans, sur la DGF.*

**Mme UTRAGO.**- Ce n'est pas normal. Qu'est-ce qu'ils vous donnent comme excuse ?

**M. LE MAIRE.**- La réponse est la suivante : « Oui, en effet, Cagnes n'a pas été bien servi il y a 30 ou 40 ans. Le problème est que vous n'êtes pas le seul à vous plaindre et si l'on touche à un, on va toucher aux autres. » Là, c'est sûr, aucun n'a suffisamment de choses dans le pantalon pour faire ça.

**Mme UTRAGO.**- Je trouve cela illogique dans le sens où d'autres touchent plus pour la même strate.

**M. LE MAIRE.**- On est d'accord avec vous.

*Je termine par Monsieur Dolciani qui en effet a été submergé par - je peux le comprendre - les 239 pages. Même moi, je suis submergé. Je précise à Monsieur Dolciani qu'il y a plusieurs types de budgets, ce sont des budgets différents, chacun des établissements publics a son budget.*

*Si l'on va le chercher dans le budget d'à côté, pourquoi pas ? Encore une fois, je n'ai rien à cacher. Je recommande à Monsieur Dolciani, surtout quand il a des propositions constructives, je tends toujours l'oreille parce que je n'ai pas la vérité, personne ne l'a. Je pars du principe que, dès lors que l'on est constructif, dès lors que l'on ne descend pas en dessous de la ceinture, je suis prêt à écouter, c'est ainsi que l'on gère. Je n'ai aucun problème pour entendre les propositions, aucun. Simplement, il semblerait que l'on ait répondu et cela ne vous convient pas, mais les réponses y sont.*

*Après, vous m'expliquez qui vous êtes. J'ai l'impression d'avoir l'Enchanteur Merlin. [Rires.]*

**M. DOLCIANI.**- *Il manque la barbe.*

**M. LE MAIRE.**- *Peut-être pas avec la barbe, un magicien. Vous me dites : « je te sors 40 M€ de la Villette. » Quand j'ai entendu ça, je me suis retourné, ça aussi, il faut voir le Pape. Pourquoi ? Honnêtement, je ne suis pas dans les calculs théoriques, je ne suis pas dans les chartes de papa, de maman, de la Métropole. Honnêtement, je n'en sais rien. Mais ce que je sais, c'est très pragmatique : lorsque nous avons lancé cet appel d'offres, il y a eu de mémoire cinq candidats (il y avait du beau monde) et ils ont dû nous faire une proposition financière. De mémoire, il n'y en a eu aucun à 40 M€ ou alors il y a un des deux qui se trompe, même pas 36 M€, même pas 30 M€, même pas 20 M€ ! On est descendu à celui qui nous donnait le plus. Dieu merci, il avait un beau projet, donc cela allait, c'étaient 11 M€ et des poussières, avec la décote due aux logements sociaux. C'était le meilleur des cinq.*

*Ce n'est pas de la théorie, c'est de la pratique. On peut dire : « Je veux 20, 30 ou 40 M€ », mais ils ne te les donnent pas. On pourrait continuer longtemps. Nous, on voulait faire le projet. C'est pour cela que je dis que, entre la théorie sur le papier qui paraît aboutir à 40 M€ et la pratique où j'ai abouti à 11 M€, j'étais content. Pourquoi ? Tu as dit, je le reconnais : « y compris le contrôle de légalité », personne n'a dit quoi que ce soit qui pose problème. C'est l'état du marché. C'est le marché qui commande et l'on s'aperçoit que celui qui donne 11 M€, c'est celui qui t'en donne encore le plus.*

**M. DOLCIANI.**- *En quelle année ? Cela peut s'expliquer.*

**M. LE MAIRE.**- *2017, de mémoire. S'il n'y en avait eu qu'un, oui. Mais là, tu en as cinq (Vinci, Bouygues...), ils ont tous calculé, ils savent calculer et ils sont moins théoriciens. Ils calculent et ils nous montrent le projet. Il y avait du beau monde, Ricciotti et autres, des architectes de qualité, des groupes de qualité, ce sont eux qui nous ont proposés le plus. Les Domaines nous valident. Ce n'est pas moi qui fais les prix, je ne sais pas faire les prix, ce n'est pas mon domaine, je ne suis pas agent immobilier, je me garderai bien de m'occuper de cela. Je défends la ville et j'ai pris, en mon âme et conscience, celui qui a amené le plus du point de vue financier et qui, en plus, avait un projet qui a plu à l'unanimité. Je suis prêt à discuter, à entrer dans tous les détails que tu veux, mais ça, pour moi, c'est la réalité du terrain, elle n'est pas théorique. Après, je veux bien que l'on discute des 40 M€, cela m'intéresse de savoir comment tu vas me chercher 40 M€. Si un jour tu dois être élu et avoir des pouvoirs, il va falloir que tu atterrisses car souvent, entre la théorie et la réalité, les fossés sont considérables, 30 M€.*

**M. DOLCIANI.**- *C'est pour cela que je ne comprends pas.*

**M. LE MAIRE.**- *Je suis prêt à écouter, mes services sont prêts à t'accueillir pour que tu leur expliques le détail de ton calcul. On ne comprend pas, moi non plus, mais ce n'est pas grave, je suis prêt à t'écouter, je suis prêt à entendre tout avec Mme Corbinais et les services. On te reçoit, il n'y a pas de problème, tu nous expliques, mais on a besoin de comprendre, parce que l'on en est loin.*

*Chers collègues, on va peut-être passer au vote du point 2. [Rires.]*

*Il s'agissait du budget principal ville.*

*[M. le Maire procède au vote.]*

### **3. BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX - BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Ce budget a été créé en 2012 pour se conformer aux dispositions réglementaires applicables aux activités assimilées à un service public industriel et commercial assujetti à la TVA. Il se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	70 000,00 €	70 000,00 €
Section d'exploitation	70 005,00 €	70 005,00 €
Total	140 005,00 €	140 005,00 €

Ce budget prévoit, à titre indicatif, le remboursement d'une partie de l'avance du budget principal, la reprise anticipée des résultats 2023 ainsi que les opérations d'ordre d'entrée et de sortie de stocks.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2024 de ce budget annexe des caveaux.

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

4 abstention(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

### **4. BUDGET ANNEXE CITE MARCHANDE - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ÉCOULE (2023)**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Au même titre que pour le budget principal, dans un souci de transparence et dans le respect du principe de l'unité budgétaire, il est proposé d'établir un seul budget, le budget primitif, prévoyant l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année sans recourir à un budget supplémentaire.

Pour ce faire et conformément à l'article L 2311-5 du code général des collectivités territoriales, il convient de reprendre par anticipation le résultat de l'exercice 2023 du budget annexe de la Cité Marchande.

En effet, le Conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Compte tenu de ces dispositions et des motifs précédemment exposés, il est proposé au Conseil municipal :

- de reprendre par anticipation le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget annexe Cité Marchande arrêté à la somme de 63 791,34 € ;
- d'arrêter le résultat de la section d'investissement à la somme de 4 218 € ;
- de fixer les restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
  - Recettes : 0 €
  - Dépenses : 2 139,64 € ;



- de fixer le montant net de l'excédent de fonctionnement disponible pour l'équilibre du budget primitif 2024 budget annexe Cité Marchande à 63 791,34 €.

Clôture Cité 2023	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes réalisées	100 524,00	191 528,87	292 052,87
- Dépenses réalisées	99 118,00	190 945,09	290 063,09
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 406,00</b>	<b>583,78</b>	<b>1 989,78</b>
+ Résultats antérieurs reportés	<b>2 812,00</b>	<b>63 207,56</b>	<b>66019,56</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>4 218,00</b>	<b>63 791,34</b>	<b>68 009,34</b>
+ RàR Recettes	0,00		0,00
- RàR Dépenses	2 139,64		2 139,64
Solde des Reste à Réaliser	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>Disponible</b>	<b>2 078,36</b>	<b>63 791,34</b>	<b>65 869,70</b>
Autofinancement de la section d'investissement			
<b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>	<b>2 078,36</b>	<b>63 791,34</b>	<b>65 869,70</b>
<b>Autofinancement complémentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EXCEDENT DISPONIBLE</b>	<b>2 078,36</b>	<b>63 791,34</b>	<b>65 869,70</b>

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

4 abstention(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

## **5. BUDGET ANNEXE CITE MARCHANDE - BUDGET PRIMITIF 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le budget annexe de la Cité Marchande a été créé par délibération en date du 13 décembre 2007 afin de retracer l'ensemble des opérations comptables relatives à la réalisation et à la gestion de ce budget.

Le budget primitif 2024 s'équilibre globalement en dépenses et recettes à la somme de 367 572,98 € (hors taxes) et section par section comme suit :

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section d'investissement	117 663,64 €	117 663,64 €
Section d'exploitation	249 909,34 €	249 909,34 €
Total	367 572,98 €	367 572,98 €

Cette année, les dépenses d'investissement correspondent aux mouvements d'ordre avec la section d'exploitation (amortissements, travaux en régie) pour environ 100 000 € et à des dépenses (environ 6 400 €) pour l'achat de matériel.

En section d'exploitation, il s'agit principalement des dépenses courantes de gestion comme la maintenance, ainsi que des mouvements d'ordre avec la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe de la Cité Marchande.

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

4 abstention(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

## **6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

L'état n°1259 de notification des taux d'imposition de 2024 des taxes foncières vient de nous être transmis conformément à la loi.

Cette année encore, **les taux d'imposition communaux resteront inchangés**, soit une seule augmentation en un peu plus d'un quart de siècle, 27 ans plus précisément.

Pour rappel, depuis 2021, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière est transférée aux communes. Il convient donc de délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme de l'ancien taux communal (13,93 %) et de l'ancien taux départemental de 2020 (10,62 %), soit  $13,93 \% + 10,62 \% = 24,55 \%$ .

Par ailleurs, les services préfectoraux demandent de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ce taux reste lui-aussi inchangé, soit 19,51 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus exposés, il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les taux d'imposition comme suit en prenant en compte les modifications législatives.

	Taux communal voté pour 2023	Taux communal voté pour 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19,51%	19,51 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24,55 %	24,55 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	22,97 %	22,97 %

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 4.**

4 abstention(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



## DISCUSSION

**M. LE MAIRE.**- Vous avez le tableau sous les yeux. Il ne varie pas d'une année sur l'autre, pas d'augmentation : taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 19,51 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties à 24,55 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties à 22,97 %. Y a-t-il des questions ?

**M. PEREZ.**- Monsieur le Maire, vous ne bougez pas les taux d'imposition municipaux et c'est tant mieux. Malheureusement, nous notons une taxe foncière augmentée en raison de la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par la Métropole dont vous êtes le premier vice-président. Vous venez de rappeler longuement, et avec toute la modestie qui vous caractérise, que la gestion de la Ville est irréprochable alors nous vous proposons de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

**M. LE MAIRE.**- Très bien.

**M. PEREZ.**- Si la Ville est bien gérée, alors faites-en profiter des Cagnois dans une période de grande inquiétude et d'inflation soutenue. Si vous le faites, alors Monsieur le Maire, nous serons heureux de voter pour la première fois l'une de vos décisions budgétaires. Merci.

**M. LE MAIRE.**- La question est de savoir si, moi, je tiens à ce que vous votiez mes décisions budgétaires. Ça, vous ne l'avez jamais pensé ? La démagogie, vous ne descendez pas en dessous de la ceinture, donc tout va bien, je vous réponds, il n'y a pas de problème, mais je trouve cela un tout petit peu démagogue. « Nous, on annonce que demain on rase gratis », ça, c'est M. Perez.

Le jour où, par aventure, vous seriez élu à ma place, la courbe de l'État d'augmentation de la dette serait là [en forte progression], mais la vôtre serait là [en hausse]. C'est ma réponse.

[M. le Maire procède au vote.]

On vote zéro augmentation des taux, il n'y a pas beaucoup de communes, et là ils s'abstiennent [Mmes Piret et Hartmann, MM. Perez et Lebon] !

C'est cela qui fait la différence entre vous et nous.

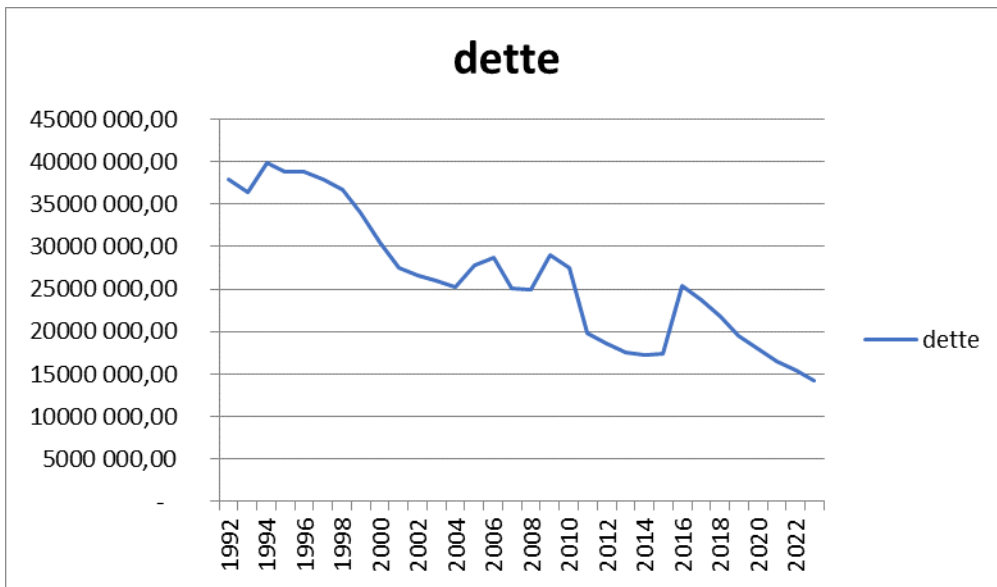
## **7. RAPPORT SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément à la réglementation en vigueur et dans un souci de transparence, le présent rapport a pour objet d'informer le Conseil municipal sur l'état et l'évolution de la dette de la collectivité.

Ainsi, la dette communale s'élève à 13 069 176,09 € au 1er janvier 2024, soit seulement 246 € par habitant, contre 1 344 € par habitant en moyenne dans la strate démographique en 2022, soit près de 5 fois moins. L'annuité de l'exercice est d'environ 1,2 M €.

Afin de peser le moins possible sur les dépenses de fonctionnement, alimentées principalement par la fiscalité locale et éviter ainsi de faire appel à l'impôt dans le pays déjà le plus imposé au monde, la politique communale mise en place a permis de diviser la dette par 2 depuis 1995 :



La dette était de 38,7 M€ en 1995. Elle n'est aujourd'hui plus que de 13 M€ alors même que des investissements majeurs ont été réalisés et continueront à l'être à Cagnes.

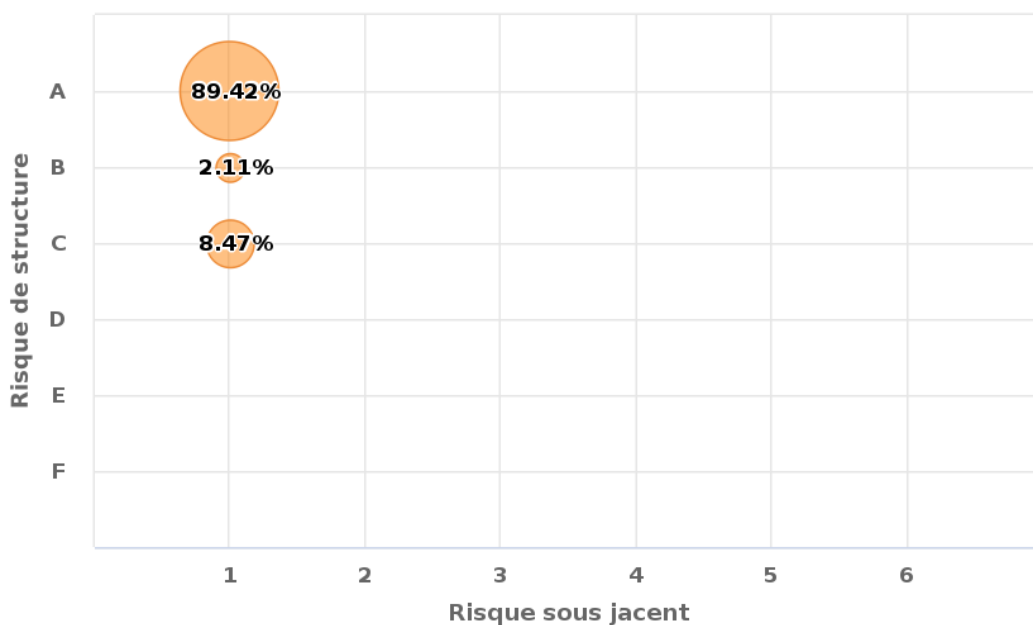
Il reste 7 emprunts.

La répartition de nos emprunts, suivant la classification Gissler, est désormais au 01/01/2024 :

- pour 89,42 % de l'encours des emprunts à taux fixes ou variables simples en euros (A1) représentant cinq emprunts pour 11 686 535,71 €,
- un emprunt (classé B1) à barrière simple sans levier en euros pour 275 717,96 € (2,11 % de l'encours)
- un emprunt classé C1 avec option d'échange en euros pour 1 106 922,42 € (8,47 % de l'encours).

La dette communale est complètement sécurisée.

Dette selon la charte de bonne conduite



Les emprunts sont répartis selon les organismes de prêts suivant :

Prêteur	Capital restant dû	% capital restant dû	CBC
SFIL CAFFIL	6 535 088,90 €	50 %	A1
SFIL CAFFIL	4 000 073,38 €	30,60 %	A1
CREDIT MUTUEL	423 773,56 €	3,25 %	A1
CREDIT FONCIER	349 999,87 €	2,68 %	A1
CDC	377 600,00 €	2,89 %	A1
SFIL CAFFIL	275 717,96 €	2,11 %	B1
CACIB	1 106 922,42 €	8,47 %	C1
	<b>13 069 176,09 €</b>	<b>100 %</b>	

Il est à noter que cette année encore, la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour financer ses projets d'autant plus que les taux sont toujours très élevés. En effet, il est préférable autant que possible de les financer sur ses fonds propres et par l'autofinancement, pour ne pas alourdir les charges financières liées aux intérêts qui pèsent directement sur le budget de fonctionnement alimenté par les impôts.

Le ratio de désendettement, qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette était, fin 2023, pour la ville de Cagnes-sur-Mer, de 1,45 année. Le plafond national fixé par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 est de 12 ans.

Cette situation exceptionnelle, très en deçà de la moyenne de la strate, de l'ordre de 4,6 ans, confirme une nouvelle fois la qualité de la gestion financière de la ville.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le rapport sur l'état et l'évolution de la dette.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **8. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE CAGNES-SUR-MER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Selon les termes du code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune. Il fonde son intervention sur une observation fine du territoire, réactualisée à chaque nouveau mandat. L'analyse qui en découle permet à son conseil d'administration d'évaluer et d'adapter les missions d'aide et d'accompagnement de la population cagnoise exposée aux risques de fragilité économique et sociale.

Dans ce contexte, le CCAS a créé, au fil des années, divers services et établissements comme par exemple, des foyers restaurants et un service de repas à domicile à tarification subventionnée. En complément et pour en agir en faveur de la préservation de l'autonomie, l'aide à domicile, l'animation sénior et la résidence « La Fraternelle » complètent ces dispositifs.

L'accent a été porté ces dernières années sur la précarité économique et l'accès au logement. La création d'un accueil de nuit pouvant accueillir jusqu'à onze personnes en saison hivernale, quatre logements temporaires, dont un dédié à l'hébergement de femmes victimes de violence, et un service du logement social modernisé, constituent des outils essentiels pour l'accès à un logement pérenne à loyer abordable.

Des permanences du CCAS sont proposées dans les mairies annexes et des maraudes diurnes de travailleurs sociaux ont été mises en œuvre.

D'autre part, en raison de l'augmentation des charges de personnel liée aux mesures gouvernementales, la subvention sera revalorisée en 2024 (+ 200 000 €), afin que le CCAS poursuive son action auprès des Cagnois démunis dans un contexte toujours très difficile pour les ménages.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de continuer à soutenir les actions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cagnes-sur-Mer, en revalorisant la subvention de fonctionnement à 2 150 000 € pour l'année 2024.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **9. CAISSE DES ECOLES DE CAGNES-SUR-MER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La commune souhaite maintenir son action auprès des familles cagnoises en poursuivant les activités et prestations proposées par la Caisse des Ecoles, dans le domaine de l'enseignement et du périscolaire.

En 2023, la ville a renforcé son soutien à la Caisse des Ecoles qui a été fortement impactée par la crise sanitaire puis par la crise inflationniste en revalorisant à 3,52 M€ la subvention municipale, soit 920 000 € d'augmentation par rapport à la subvention 2020. Pour cette année 2024, la ville maintient la subvention à 3,52 M€, afin de tenir compte de l'augmentation des prix et des mesures gouvernementales de hausse des salaires.

Il est à noter qu'un effort tout particulier est fait dans le cadre de l'accueil des enfants en périscolaire et sur les centres de loisirs pour l'éducation à la citoyenneté grâce notamment au passeport citoyen qui permet d'aborder de manière pédagogique la notion de RESPECT : respect des personnes, respect des règles, respect des biens dans notre société. Ce support ludique permet d'emmener l'enfant à intégrer dans sa vie quotidienne ses droits mais également ses devoirs, avec pour objectif de construire sa citoyenneté tout au long de sa scolarité.

De plus, grâce à l'implication exemplaire de jeunes animateurs et du personnel des restaurants scolaires, des actions innovantes sont mises en place, initiant les enfants au jardinage, les éveillant au goût et les sensibilisant à la lutte contre le gaspillage alimentaire, au développement durable : création de potagers, préparation de repas de qualité et transmission de gestes simples visant à limiter les incidences de notre alimentation sur l'environnement (instauration de portions « petite ou grande faim », information sur les recettes, meilleure gestion du pain, compostage...).

D'autre part, la commune est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche volontaire qu'elle veut faire perdurer, pour offrir aux enfants une alimentation saine, de qualité, respectueuse à la fois de la santé (lutte contre l'obésité) et de l'environnement. La part du bio représente déjà 70 % des repas, l'objectif

final étant à terme de tendre au 100 % bio. La commune augmente également la part de produits locaux dans la composition des repas scolaires grâce notamment à des conventions spécifiques avec les agriculteurs du Val de Cagne pour l'approvisionnement des cantines ou avec les légumes issus du potager du musée Renoir.

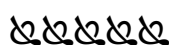
Ainsi, la ville réaffirme sa volonté politique forte en matière de solidarité, tout particulièrement auprès des plus jeunes et des familles en difficulté.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 520 000 € à la Caisse des Ecoles pour l'année 2024, étant donné le contexte économique encore difficile que nous connaissons.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Là aussi, on maintient la subvention à 3,52 M€ et je rappelle que l'on a augmenté de 900 000 € depuis 2020.*

### **10. COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL DE CAGNES-SUR-MER - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de la ville de Cagnes-sur-Mer contribue, par l'organisation de manifestations (arbre de Noël pour les enfants, soirées repas, participation à des événements familiaux...), à promouvoir le lien et la convivialité et surtout à renforcer la solidarité entre les agents.

Ainsi à l'instar des années précédentes, il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € au Comité des Œuvres Sociales du personnel communal de Cagnes-sur-Mer pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **11. UNION SPORTIVE DE CAGNES-SUR-MER VOLLEY-BALL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive USC Volley-ball, membre de cette association, contribue à la promotion de cette discipline auprès du public.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 42 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 42 000 € à l'Association USC Volley-ball pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

## **12. UNION SPORTIVE DE CAGNES-SUR-MER JUDO CLUB - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite



donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive USC Judo Club, membre de cette association, contribue à l'enseignement et à la promotion du judo.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 7 500 €. Il est aussi proposé une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour fêter les 70 ans du club.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de de 7 500 € et une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association USC Judo Club pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



## **DISCUSSION**

**M. TOUZEAU-MENONI**.- [Hors micro] *Donc une association dont c'est l'anniversaire peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle en plus de son budget.*

[Discussion générale.]

**M. LE MAIRE**.- *D'autres questions ?* [Pas d'autre question.]

*Je mets aux voix.*

### **13. UNION SPORTIVE DE CAGNES-SUR-MER CYCLISME VTT - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes. Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive USC Cyclisme VTT, membre de cette association contribue à la pratique et au développement du cyclisme VTT en loisirs et en compétition.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 10 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Association USC Cyclisme VTT pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



#### **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Le VTT pour 10 000 €. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne.*

**M. TOUZEAU-MENONI.**- *Si, j'ai oublié.*

**M. LE MAIRE.**- *Il faut lever le doigt.*

#### **14. UNION SPORTIVE DE CAGNES-SUR-MER TENNIS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive USC Tennis, membre de cette association, contribue à la pratique de cette discipline et au développement de la pratique du tennis chez les personnes à mobilité réduite. Elle organise aussi un tournoi international féminin.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est au total de 21 000 €, soit une subvention de fonctionnement de 11 000 € et une subvention de 10 000 € pour le tennis handisport.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 11 000 € et une subvention de 10 000 € pour le tennis handisport à l'Association USC Tennis pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**15. UNION SPORTIVE DE CAGNES-SUR-MER ATHLETISME - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive USC Athlétisme, membre de cette association, contribue à faire vivre et à faire prospérer l'athlétisme à tout âge.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 32 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 32 000 € à l'Association USC Athlétisme pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**16. UNION SPORTIVE DE CAGNES-SUR-MER HANDBALL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite

donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive USC Handball, membre de cette association, contribue à créer une dynamique autour du Handball.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 30 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'Association USC Handball pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

#### **17. UNION SPORTIVE DE CAGNES-SUR-MER ESCRIME - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive USC Escrime, membre de cette association, contribue à la pratique de cette discipline.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 8 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 8 000 € à l'Association USC Escrime pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

#### **18. ASSOCIATION SPORTIVE CAGNES LE CROS FOOTBALL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive Cagnes le Cros Football, membre de cette association, a pour but de promouvoir le football à Cagnes-sur-Mer notamment par le biais d'un projet éducatif pour les jeunes.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 150 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 150 000 € à l'Association Sportive Cagnes le Cros Football pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 41 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

Rosette GERMANO ne prend pas part au vote

### **19. ASSOCIATION SPORTIVE CAGNES BASKET - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Sportive USC Basket, membre de cette association, a pour but de promouvoir le basket à Cagnes-sur-Mer.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 50 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 50 000 € à l'Association USC Basket pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

## **20. ENTENTE SPORTIVE DU CROS-DE-CAGNES HANDBALL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Entente Sportive du Cros de Cagnes Handball, membre de cette association, a pour but le développement du Handball à Cagnes-sur-Mer autant pour les jeunes que pour les adultes.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 20 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'Association Entente Sportive du Cros-de-Cagnes Handball pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.



**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**21. SKI CLUB DE CAGNES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Les clubs sportifs se sont regroupés sur proposition du Maire, au sein de l'Union Sportive Cagnoise, qui est le représentant sportif unique de notre ville, fédérant ainsi les 39 clubs sportifs de Cagnes, pour développer efficacement le sport, véritable école de la vie. Dans la même dynamique, le Conseil des sports composé des 39 présidents, s'est réuni à plusieurs reprises en 2023 afin d'accompagner la municipalité dans la définition de la politique sportive cagnoise.

L'Association Ski Club de Cagnes, membre de cette association, a pour but de promouvoir et démocratiser la pratique du ski et du snowboard, du débutant au compétiteur, notamment par l'organisation de journées à la montagne pour les enfants.

Dans ce cadre, en application avec la vision cagnoise de la société, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir auprès de ses sportifs et notamment les jeunes, le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 9 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 9 000 € à l'Association Ski Club de Cagnes pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

## **22. LES AMIS DU MUSEE RENOIR - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Afin d'assurer la promotion et la connaissance de l'œuvre de Pierre-Auguste Renoir en partenariat avec la commune, l'association des Amis du musée Renoir de Cagnes-sur-Mer organisera tout au long de l'année des activités et des animations culturelles et pédagogiques en lien avec la Conservation des musées.

De ce fait, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs entre la commune de Cagnes-sur-Mer et l'association des Amis du musée Renoir afin de définir leurs liens juridiques et financiers.

Cette convention comporte plusieurs volets importants :

- La description de l'activité associative,
- La mise à disposition de locaux communaux,
- Le contrôle des comptes,
- L'engagement républicain de l'association pour promouvoir le RESPECT :
  - \*Le RESPECT des personnes
  - \*Le RESPECT des règles
  - \*Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 1 400 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 1 400 € à l'association des Amis du musée Renoir pour l'année 2024,
- d'adopter la convention d'objectifs à passer avec l'association,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **23. MAISON DES ARTISTES DE CAGNES-SUR-MER (M.D.A.C.) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Afin d'assurer une mission d'animation culturelle en partenariat avec la commune dans le Haut-de-Cagnes, l'association « Maison des Artistes de Cagnes-sur-Mer » (M.D.A.C.) organisera tout au long de l'année des expositions temporaires d'art à la Maison des Artistes, place du Château.

De ce fait, il est nécessaire d'établir une convention d'objectifs entre la commune de Cagnes-sur-Mer et l'association « M.D.A.C » afin de définir leurs liens juridiques et financiers.

Cette convention comporte plusieurs volets importants :

- La description de l'activité associative,
- La mise à disposition de locaux communaux,
- La mise à disposition d'un agent territorial à temps partiel,
- Le contrôle des comptes,
- L'engagement républicain de l'association pour promouvoir le RESPECT :
  - \*Le RESPECT des personnes
  - \*Le RESPECT des règles
  - \*Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 2 500 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 2 500 € à l'association la Maison des Artistes de Cagnes-sur-Mer (M.D.A.C.) pour l'année 2024,
- d'adopter la convention d'objectifs à passer avec la M.D.A.C.,
- d'adopter la convention de mise à disposition d'un agent territorial,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

#### **24. ASSOCIATION LE PIANO EN LIBERTE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

L'association « Le piano en liberté » souhaite organiser la troisième édition du festival de piano dans le cadre privilégié de l'Hippodrome de la Côte d'Azur de Cagnes-sur-Mer, avec le soutien de M. Philippe Bianconi, célèbre pianiste niçois.

Ce festival prestigieux de piano se déroulera du 28 juin au 7 juillet 2024.

Il comprendra :

- Un concours international de piano ;
- Six récitals de solistes de moins de 35 ans.

Compte tenu de la qualité artistique et culturelle de cette manifestation contribuant à dynamiser le tourisme cagnois et l'économie locale toute entière, il est proposé d'établir avec l'association « Le piano en liberté », une convention de partenariat précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens

et de lui verser à ce titre, sous réserve de la tenue de la manifestation, une subvention de 15 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association « Le piano en liberté » dans le cadre d'un festival de piano,
- d'approuver le projet de convention à intervenir pour l'exercice 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **25. ASSOCIATION OPERACTION SUD / LE CALM - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

L'association « Opération Sud/ Le Calm » assure, depuis plusieurs années, la promotion de la musique classique et l'art lyrique par des événements populaires et festifs impliquant de nouveaux talents vocaux et musicaux.

A ce titre, il est proposé de lui attribuer une subvention de 4 150 €.

Par ailleurs, en 2024, cette association, présidée par Mme Elizabeth Vidal, cantatrice de renommée internationale, souhaite organiser deux soirées d'exception dans le cadre de la 5<sup>ème</sup> édition des « nuits lyriques de l'Hippodrome » :

- une soirée mettant à l'honneur les jeunes prodiges, pour la première fois accompagnés par l'orchestre des jeunes du Conservatoire de Nice, dirigé par M. Arnaud Pairier ;
- le « le Grand prix de la voix », concours de chant, unique sur notre territoire, ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités et qui a pour but de promouvoir les jeunes talents mondiaux dans le domaine de l'art lyrique.

Ces soirées se dérouleront en juin 2024 sur le site de l'Hippodrome de la Côte d'Azur de Cagnes-sur-Mer.

Compte tenu de la qualité artistique de ces manifestations contribuant à dynamiser le tourisme cagnois et l'économie locale toute entière, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec l'association « Opération Sud / Le Calm » et de lui verser à ce titre, sous réserve de la tenue de ces soirées du fait des conditions sanitaires, une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 150 € et une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association « Opération Sud / Le Calm », dans le cadre de l'organisation de ces nuits lyriques sous réserve de leur tenue,
- d'approuver le projet de convention à intervenir pour l'exercice 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **26. UNIVERSITE DE LA MER – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION ET ADOPTION D’UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L’ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

L’Université de la Mer, qui a pour objectif l’enseignement professionnel des métiers de la mer, est reconnue pour son action en faveur de la promotion, de la valorisation et de la défense du milieu marin. C’est pour cette raison que la ville de Cagnes-sur-Mer propose de lui octroyer une subvention de fonctionnement.

Dans ce cadre, une convention annuelle est signée, précisant l’engagement républicain de l’association pour promouvoir le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Pour 2024, la subvention proposée est de 15 000 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d’approuver le principe de l’octroi d’une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l’association Université de la Mer pour l’année 2024,
- d’approuver le projet de convention financière pour l’exercice 2024,
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **27. AMICALE SAN PEIRE DEI PESCADOU DOU CROS – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION POUR L’ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l’amélioration du cadre de vie de la population et à l’animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

L’association Amicale San Peire dei Pescadou dou Cros a pour objectif la promotion des traditions des pêcheurs crossois. Elle organise notamment des courses de pointus ou des journées pédagogiques d’initiation à la pêche pour les enfants et diverses manifestations.

Dans ce cadre, une convention annuelle est signée précisant l’engagement républicain de l’association pour promouvoir le RESPECT :

- Le respect des personnes
- Le respect des règles
- Le respect des biens.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'Amicale San Peire dei Pescadou dou Cros pour l'année 2024, pour la participation à l'organisation de manifestations (fête de la Saint-Pierre, Stella Maris...),
- d'approuver le projet de convention pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 0.**

1 contre(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



## DISCUSSION

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Demande de parole.

**M. LE MAIRE.**- Il a le droit de parler, pas de problème, je ne réponds pas et personne ne répond.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Si vous décidez qui répond ou qui ne répond pas, on va y arriver.

**M. LE MAIRE.**- Faites ce que vous voulez.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Il ne faut pas me répondre que je fais ce que je veux.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- Faites ce que vous voulez. Vous êtes conseiller municipal, moi j'ai le droit de ne pas vous écouter.

**M. TOUZEAU-MENONI.**- C'est très bien. C'est le conseiller municipal qui parle, ce n'est pas l'adhérent de la San Peire. Cela vous va ?

**M. SONGY.**- On s'en br....

**M. TOUZEAU-MENONI.**- [Hors micro.] Tu sais que l'on pourrait avoir de petits cendriers pour ramasser les mégots plutôt que de ramasser les mégots, ce ne serait pas mal, je vais t'en parler, moi aussi.

Donc, la San Peire, excusez-moi, j'ai croisé il y a 10 jours des conseillers de la majorité qui m'ont annoncé que la San Peire avait une subvention de 15 000 €. Bien sûr, je ne vais pas les griller. La subvention qui apparaît dans ce dossier, c'est-à-dire que j'ai eu vendredi dernier, marque 10 000 €. Loïc, écoute, cela te concerne. Je suis donc surpris qu'il y ait une baisse de la subvention entre les deux.

Maintenant, je vois aussi que dans le dossier apparaissent des subventions Région à 5 000 € et du Département à 3 000 €. Il ne faudrait peut-être pas confondre le réalisé avec le prévisionnel. La San Peire n'a pas eu de subvention de la Région depuis plus de trois ans, on est à zéro. Quant au Département, il était un peu plus généreux : pour 3 000 €, il y a deux ans il donnait 2 000 € ; pour l'année dernière à 3 150 €, il donnait 800 €. Donc pour le moment, nous n'avons rien. C'est là que tu dois bondir.

J'aimerais aussi faire remarquer que cette subvention de 10 000 € intègre la Stella Maris et la Saint-Pierre, et pour les 5 000 €, je ne sais pas.

Je crois aussi que c'est les 30 ans de l'Amicale San Peire, donc je m'étonne qu'il n'y ait pas de subvention exceptionnelle qui soit accordée à ce titre, contrairement au judo puisque je faisais la remarque tout à l'heure.

*Maintenant, faites ce que vous voulez, mais à force de stigmatiser tout ce qui vient du Cros, comme je l'ai dit, Loïc, dans mon post, je pense que cela va vous retomber dessus.*

*Maintenant, j'ai fini de parler, je ne vous demande rien, j'ai dit ce que j'avais à dire.*

[M. le Maire procède au vote.]

## **28. COMITE DE JUMELAGE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET ADOPTION D'UNE CONVENTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour le dynamisme de son tissu associatif qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de la population et à l'animation de la vie locale. La municipalité souhaite donc poursuivre une politique active de subventions afin de soutenir les acteurs associatifs sur des projets culturels, sportifs, sociaux qui participent au bien-être des Cagnois, dans le respect des valeurs citoyennes.

Depuis plus de 50 ans, les villes de Cagnes-sur-Mer et de Passau sont jumelées. Le Comité de jumelage a pour but d'entretenir notamment les échanges culturels entre ces deux villes.

Pour 2024, la subvention proposée est de 8 000 € et une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une subvention de 8 000 € au Comité de jumelage pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention pour l'exercice 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

## **29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURE CAGNES DESTINATION TALENTS POUR LA GESTION DU CENTRE CULTUREL ET ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Le Centre culturel, qui accompagne la vie des Cagnois depuis plus de 50 ans, a été repris par l'association « Culture Cagnes destination talents ».

Cette association, composée de professeurs, encourage et promeut toute initiative permettant de développer la culture, la pratique des langues, les arts, les sports et le bien-être au travers de formations proposées aux Cagnois.

Elle a mis en place de nombreuses activités culturelles, comme la pratique de la danse, des cours de langues, de théâtre, de chant, d'arts plastiques, de gymnastique et de bien-être.

La majorité des activités a lieu dans des locaux mis à disposition par la commune, dont le centre culturel situé avenue de Verdun.

Cette année, l'association a décidé de poursuivre le développement des partenariats et renouveler sa participation aux nombreuses manifestations sur la commune (Téléthon, Cinéhouette, Dimanches malins, Art en Fête dans le Haut-de-Cagnes, etc).

Elle continuera de proposer, pendant les vacances scolaires, des stages qui ont déjà eu beaucoup de succès durant les années écoulées.

L'association sollicite une subvention de 360 500 € pour l'année 2024 qui viendra s'ajouter aux recettes issues des cotisations payées par les adhérents.

Dans ce cadre, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer à l'association Culture Cagnes destination talents une subvention de 360 500 € pour l'année 2024,
- d'approuver le projet de convention financière pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

**30. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA FEDERATION REGIONALE MEDITERRANEENNE DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE POUR LA GESTION DU CINEMA ESPACE CENTRE ET ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer a toujours souhaité maintenir une offre cinématographique en centre-ville. L'implantation du Cinéma Espace Centre constitue en effet un potentiel d'animation très fort pour la vie locale, l'attractivité de la ville et son rayonnement sur le plan culturel et ludique. Il s'agit donc d'un élément déterminant du dynamisme du centre-ville que la commune entend soutenir.

La Fédération Régionale méditerranéenne des Maisons des Jeunes et de la Culture (FRMJC Méditerranée) assure l'exploitation du Cinéma Espace Centre, en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Montauroux qui exploite déjà deux cinémas.

Il y est proposé une programmation diversifiée complémentaire à celle du complexe cinématographique de Polygone Riviera, s'adressant à un public très large : familial, jeune public, voire très jeune public.



Le partenariat se poursuit avec les établissements scolaires, par le biais des dispositifs « École et cinéma » et « Collège au cinéma » et avec les centres de loisirs, afin d'organiser des séances spéciales autour d'évènements particuliers et avec la ludothèque, via le dispositif « Cinéchouette ».

L'association sollicite une subvention de 55 000 € pour l'année 2024 qui viendra s'ajouter aux recettes issues principalement de la billetterie.

Dans ce cadre, une convention annuelle est signée, précisant l'engagement républicain de l'association pour promouvoir le RESPECT :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer à l'association Fédération Régionale méditerranéenne des Maisons des Jeunes et de la Culture une subvention de 55 000 € pour l'année 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

### **31. SUBVENTION VERSEE A L'ASSOCIATION AGIR POUR LE LIEN SOCIAL ET LA CITOYENNETE (ALC) POUR LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE RENFORCE (AIR)**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Par délibération du 14 décembre 2023, la commune a approuvé la signature de la convention cadre relative au déploiement du dispositif de l'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR), qui a pour objet de permettre, grâce à un partenariat étendu entre les signataires de la convention, une prise en charge renforcée et globale des personnes placées sous main de justice résidant dans le ressort du tribunal judiciaire de Grasse en vue de prévenir le risque de récidive.

Le dispositif AIR pourra être proposé aux personnes, domiciliées dans le ressort du tribunal judiciaire de Grasse, qui présentent un risque de récidive et pour lesquelles un accompagnement renforcé serait de nature à limiter la commission de nouveaux actes délinquants :

- en pré-sentenciel sur proposition d'un représentant du ministère public,
- ou en post-sentenciel sur proposition du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), en lien avec les juges d'application des peines (JAP).

Dans tous les cas, le dispositif ne peut être mis en œuvre qu'avec le consentement de l'intéressé, qui aura dans le cadre de l'évaluation préalable réalisée soit par le parquet, soit par un conseiller du service pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP), exprimé la volonté de sortir d'une dynamique délictuelle ou d'un environnement favorisant la commission d'infractions.

En cas d'accord, un contrat d'engagement au dispositif AIR est alors signé par l'intéressé pour une durée de 6 mois renouvelable une fois. Il peut être mis un terme à l'AIR si la personne suivie compromet de façon certaine, par son attitude ou son absence de motivation, l'effectivité de l'accompagnement.

La mise en œuvre opérationnelle du dispositif AIR est confiée à l'association Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (ALC) qui mettra en place un service composé d'agents, répartis par bassin de population, avec le soutien de l'Association d'Enquête et de Médiation (AEM), qui assureront une prise en charge sociale globale ainsi qu'un accompagnement physique des bénéficiaires.

Pour rappel, le budget prévisionnel du dispositif d'AIR s'élève à 799 150 € par an et est cofinancé par le biais de subventions allouées annuellement à ALC par :

- Le département des Alpes-Maritimes : 115 000 € ;
- L'AEM à travers le financement MILDECA : 45 000 € ;
- Le fonds interministériel de prévention de la délinquance : 30 000 € ;

et par les 4 bassins de population concernés à savoir :

- La communauté d'agglomération Sophia Antipolis : 100 000 € ;
- La commune de Cannes : 100 000 € ;
- La communauté d'agglomération du Pays de Grasse : 80 000 € ;
- Le bassin cagnois : 60 000 € (en proportion du taux de public cible, soit 17,65 %), répartis à hauteur de 35 000 € pour Cagnes-sur-Mer, 15 000 € pour Saint-Laurent-du-Var et respectivement 5 000 € pour Vence et Carros.
- subvention de la direction de l'administration pénitentiaire : 150 000 € ;
- recettes des contrôles judiciaires et des enquêtes sociales renforcées, respectivement évaluées à 100 et 125 mesures par an : 111 350 €.

Le surplus est pris en charge par l'association ALC.

Ainsi, l'association ALC a sollicité de la commune une subvention de 35 000 € en exécution de la convention AIR.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 35 000 € à l'association Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (ALC) pour l'exécution du dispositif de l'Accompagnement Individualisé Renforcé (AIR),
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son premier Adjoint à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

### **32. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES (INFERIEURES A 7 500 EUROS) POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

L'ordonnance n° 2005-1027 du 26 Août 2005 a créé un article L2311-7 du code général des collectivités territoriales qui précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Ainsi, le Conseil municipal, en adoptant le budget, vote une autorisation budgétaire pour les crédits de subventions, mais attribue nominativement, par délibération séparée, une subvention à chaque association

lorsque son montant dépasse 7 500 €. En dessous de ce seuil, une seule délibération reprend la liste des associations subventionnées.

Cette année et afin de ne pas fragiliser le tissu associatif cagnois qui contribue au dynamisme de notre commune, les montants des subventions allouées aux associations concernées seront pour la plupart maintenus.

Par ailleurs, le versement de la subvention est conditionné par la signature du contrat d'engagement républicain pour promouvoir :

- Le RESPECT des personnes
- Le RESPECT des règles
- Le RESPECT des biens.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les montants des subventions (inférieures à 7 500 €) à verser aux associations non conventionnées avec la ville de Cagnes-sur-Mer, selon la liste jointe sous réserve de la signature du contrat d'engagement républicain.

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention : 1.**

1 contre(s) : Michel LEBON

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

François POUTARAUD et Bernard SONGY ne prennent pas part au vote



## **DISCUSSION**

***M. POUTARAUD.***- *Veillez noter, Monsieur le Maire, que je quitte la salle.*

***M. LE MAIRE.***- *M. Poutaraud et M. Songy quittent la salle pour des raisons de légalité.*

*Vous avez la liste des subventions, il y a une page entière, même plus, une page et demie.*

[M. le Maire procède au vote.]

[Retour de MM. Songy et Poutaraud dans la salle, après le vote.]

### **33. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A LA SOCIETE D'HABITATION A LOYER MODERE VILOGIA POUR FINANCER L'ACQUISITION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE SITUEE 8 AVENUE DE LA COLLE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans un programme dénommé « les Santolines » situé 8 avenue de la Colle réalisé par le Groupe GAMBETTA comportant 50 logements, la société d'habitation à loyer modéré VILOGIA sollicite une subvention de la commune pour financer l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 5 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 6 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS),
- 4 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLS).

Afin d'équilibrer le financement de cette acquisition, la société VILOGIA a sollicité de la commune une subvention foncière de 110 000 €, portant uniquement sur les logements PLAI et PLUS.

A ce titre, la commune sera attributaire d'un contingent de 3 logements, auxquels il faut ajouter 3 logements réservés au titre de la garantie d'emprunt à venir, soit 6 logements dans l'ensemble du programme.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 110 000 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la société VILOGIA, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**34. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A L'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE (O.F.S.) COOPERATIVE FONCIERE DE LA REGION PACA POUR LA CREATION DE 50 LOGEMENTS SOUS FORME DE BAIL REEL SOLIDAIRE (B.R.S) DANS LE PROGRAMME IMMOBILIER " LES SANTOLINES " SITUE 8 AVENUE DE LA COLLE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Afin de développer l'attractivité du territoire cagnois et de diversifier l'offre de logement accessible aux actifs, la commune qui s'engage depuis de nombreuses années aux cotés des bailleurs sociaux, par le biais des subventions qu'elle accorde, ainsi que par les garanties d'emprunt qu'elle consent, entend également accompagner les actifs dans leur parcours résidentiel.

C'est ainsi que la commune s'est vue sollicitée par l'organisme foncier solidaire (O.F.S) « Foncière Coopérative de la région PACA » pour financer une opération immobilière de 50 logements sous forme de bail réel solidaire (B.R.S).

Résultant des lois pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (A.L.U.R) et portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (E.L.A.N), le dispositif permet de dissocier la propriété du foncier de celle du bâti, et par conséquent de proposer des logements aux actifs dont les plafonds de ressources sont celles du prêt social location-accession (P.S.L.A), à un prix plus abordable :

- l'O.F.S conserve la propriété du foncier et cède le bâti,
- l'acquéreur devient propriétaire du bâti et locataire du terrain par B.R.S de longue durée (de 18 à 99 ans), pour lequel il verse une redevance d'occupation à l'O.F.S.

Ce démembrement entre le foncier et le bâti permet aux acquéreurs de bénéficier d'environ 15 à 30 % d'économie comparativement à un achat de logement en accession libre et similaire sur le même secteur.

En sa qualité de propriétaire du bâti, le titulaire du B.R.S, peut le céder en cours ou en fin de bail, sous réserve du respect des conditions de ressources du futur acquéreur, à un prix encadré et, dans l'hypothèse où le titulaire du B.R.S ne trouve pas preneur, l'O.F.S. est tenu de lui racheter le bâti. Sous la même réserve du respect des conditions de ressources, le B.R.S peut également se transmettre à un héritier.

Par ailleurs, afin de garantir dans le temps la vocation sociale des logements, la durée du B.R.S est reconductible à chaque vente ou transmission de celui-ci.

Ce dispositif constitue en conséquence, un outil anti-spéculation foncière et immobilière, limitant l'inflation des prix sur le territoire et permet aux actifs d'accéder à la propriété à un moindre coût ; étant ici précisé que pour l'acquéreur, titulaire du B.R.S, la charge financière (remboursement d'emprunt pour l'acquisition du bâti et redevance d'occupation) est équivalente à un loyer dans le logement locatif traditionnel.

Dans le cadre de ce dispositif, l'O.F.S « Foncière Coopérative de la région PACA » sollicite l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 500 000 € pour permettre la réalisation d'une opération sise 8 avenue de La Colle, composée de 50 logements dont 35 en BRS accession et 15 en BRS locatifs (acquis et gérés par le bailleur social VILOGIA).

A noter que les 50 logements seront comptabilisés dans l'inventaire des logements sociaux de la commune et que la subvention sera déductible du prélèvement S.R.U, ainsi qu'il résulte des articles L. 302-7 et R. 302-16 du code de la construction et de l'habitation.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'accorder à l'O.F.S « Foncière Coopérative de la région PACA » une subvention foncière de 500 000 € pour la réalisation de l'opération sise 8 avenue de la Colle, de 50 logements sous forme de bail réel solidaire ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'attribution de la subvention, annexée à la présente délibération, ainsi que toutes pièces ou tout documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI



## **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE.***- *C'est la première fois que nous mettons en place 50 logements en forme de bail réel solidaire dans lequel une partie va être propriétaire à des tarifs de 20 à 30 % moins chers que le marché. Ce bail réel solidaire est, pour nous, une avancée qui permet justement de donner à des actifs cagnois la possibilité d'acheter à Cagnes et de devenir propriétaire.*

*C'est nouveau, cela vient de sortir, c'est le bail réel solidaire, c'est une très bonne nouvelle pour ceux qui justement ont des difficultés, surtout par les temps qui courent.*

[M. le Maire procède au vote.]

**35. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE A LA SOCIETE ICF HABITAT POUR FINANCER 8 LOGEMENTS SOCIAUX DANS UNE OPERATION IMMOBILIERE DENOMMEE « DOLCE BAIA » SITUEE 4 CHEMIN DE LA FERRIERE**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Dans un immeuble situé 4 chemin de la Ferrière, réalisé par la société IMMOBLEU PROMOTION et comportant 25 logements, la société ICF HABITAT sollicite une subvention de la commune pour l'acquisition en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 8 logements sociaux se répartissant comme suit :

- 3 logements relevant du prêt locatif aidé d'intégration (PLAI),
- 5 logements relevant du prêt locatif à usage social (PLUS).

Afin d'équilibrer le financement de cette acquisition, la société ICF HABITAT a sollicité de la commune une subvention foncière de 80 000 €, portant sur les logements PLAI et PLUS.

A ce titre, la commune sera attributaire d'un contingent de 1 logement, auquel il faut ajouter 1 logement réservé au titre de la garantie d'emprunt à venir, soit 2 logements dans l'ensemble du programme.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de convention pour l'attribution d'une subvention foncière d'un montant de 80 000 € s'inscrivant dans le cadre des dispositions de l'article L.2254-1 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la commune à la société ICF HABITAT, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 1.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

**MARCHES PUBLICS - TRAVAUX**

**36. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE CAGNES-SUR-MER ET LA MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR POUR LES TRAVAUX DE CREATION D'UN PUMPTRACK**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La ville de Cagnes-sur-Mer dispose d'une promenade de bord de mer de qualité, constituant un atout capital pour l'attractivité de la commune, où toute l'année, de nombreux usagers, de différentes générations et de tous niveaux, enfants, parents, famille ou sportifs accomplis, pratiquent de multiples activités sportives et ludiques comme le vélo, la trottinette, le roller ou encore le skate.

C'est dans ce contexte que la ville souhaite créer une piste de Pumptrack au bout de la promenade, au niveau de l'entrée de l'hippodrome, pour proposer un lieu familial, convivial et intergénérationnel offrant une vue imprenable sur les montagnes et sur la Méditerranée, ce qui en fait déjà aujourd'hui un « spot » reconnu.

Le Pumptrack aura des caractéristiques généreuses avec une piste de 430 mètres de long et 2,50 mètres de large à laquelle s'ajoute une zone de départ confortable. Ce dernier, dans sa conception libère des espaces en pleine terre d'une surface importante de 1 800 m<sup>2</sup> qui seront complantés d'une prairie rustique avec quelques arbres de hautes futaies, et massifs arbustifs.

Le projet prévoit aussi le déplacement de la piste cyclable actuelle le long de la route du bord de mer pour donner davantage de confort aux piétons et offrir un espace d'observation des pratiquants du Pumptrack. Du mobilier adapté sera judicieusement positionné aux abords du site, racks à vélos et bancs.

La compétence cyclable étant dévolue à la Métropole et la création d'une nouvelle piste longeant de façon protégée la chaussée sud de la promenade de la plage, la Métropole doit participer techniquement et financièrement au projet de Pumptrack porté par la commune.

Les modalités de cette participation sont fixées par la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique, conformément aux dispositions de l'article L.2422-12 du code de la commande publique. Les travaux participent en effet à une opération unique et sont caractérisés par une interdépendance procédant notamment de leurs liens fonctionnels et de la nécessité d'une forte coordination dans la gestion des interfaces de chantier.

Le coût prévisionnel des ouvrages de l'opération, estimé au jour de la présente convention, est de 540 000 € HT, réparti comme suit :

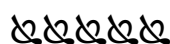
- Coût des ouvrages communaux : 395 000 € HT soit 474 000 € TTC
- Coût des ouvrages métropolitains : 145 000 € HT soit 174 000 € TTC

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la commune de Cagnes-sur-Mer jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué à la signer, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal adopte par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.**

5 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI, Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



## **DISCUSSION**

**M. PEREZ.**- *Monsieur le Maire, lors du dernier conseil municipal, vous avez, concernant le pumptrack, un appel d'offres à 350 000 € HT ; or, aujourd'hui le prévisionnel, nous sommes à 540 000 € HT. Vu les difficultés financières que nous rencontrons, nous pensons qu'un tel projet pourrait être reporté à une date ultérieure.*

*Nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

*Merci, Monsieur le Maire.*

**M. LE MAIRE.**- *Merci, Monsieur Perez, j'ai compris.*

[M. le Maire procède au vote.]

## JURIDIQUE - FONCIER - DROIT DES SOLS

### **37. ÉTAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En application de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales, les communes doivent délibérer sur les opérations immobilières effectuées au cours du précédent exercice.

Ainsi, en 2023, la commune a rétrocédé deux parcelles de terrain à des particuliers :

- la première, cadastrée section CV n° 59, d'une superficie de 64 m<sup>2</sup>, sise chemin de la Maure, au prix de 4000 euros ;
- la seconde, cadastrée section BN n° 272, d'une surface de 37 m<sup>2</sup>, sise avenue de Grasse, au prix de 4625 euros.

Par ailleurs, la commune s'est rendue propriétaire, par acte de notoriété acquisitive, des parcelles cadastrées section BH n° 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 49, lieudit allée des Saules, d'une superficie totale de 819 m<sup>2</sup>.

Elle a également acquis de l'EPF PACA les lots de copropriété existants sur les parcelles BH n° 3 et 4 pour la réalisation de logements sociaux en faveur des séniors, avenue Auguste Renoir, pour un montant de 1 502 541, 52 euros.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'état des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2023.

**Le Conseil municipal adopte par 42 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

1 abstention(s) : Philippe TOUZEAU-MENONI

### **38. AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA VILLETTE - AVENANT N°4 A LA CONVENTION PARTENARIALE CONCLUE AVEC LA SPL COTE D'AZUR HABITAT ET LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-1 et L.5217-2,

**Vu** le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014 portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

**Vu** la délibération n° 23.2 du Conseil métropolitain du 13 avril 2015, approuvant le projet d'aménagement du quartier La Villette à Cagnes-sur-Mer, les enjeux, l'objectif, le périmètre, le programme et le bilan financier prévisionnel de l'opération,



**Vu** la délibération n° 23.3 du Conseil métropolitain du 13 avril 2015, approuvant le projet de concession d'aménagement du quartier La Vilette intervenue avec la Société Publique Locale (SPL) Côte d'Azur Aménagement, et la convention partenariale, signée le 28 mai 2015 avec la commune de Cagnes-sur-Mer et la SPL Côte d'Azur Aménagement,

**Vu** la délibération n° 23.11 du Conseil métropolitain du 11 septembre 2015 approuvant l'avenant n° 1 à la concession d'aménagement du quartier de la Vilette,

**Vu** la délibération n° 23.10 du Conseil métropolitain du 1<sup>er</sup> février 2018 approuvant l'avenant n° 2 à la concession d'aménagement du quartier de la Vilette,

**Vu** la délibération n° 23.8 du Bureau métropolitain du 21 décembre 2018 portant l'engagement de la Métropole à la réalisation de travaux dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Vilette à Cagnes-sur-Mer,

**Vu** la délibération n° 23.7 du Conseil métropolitain du 22 mars 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention partenariale du 28 mai 2015,

**Vu** la délibération n° 23.8 du Conseil métropolitain du 22 mars 2019 approuvant l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement du quartier de la Vilette,

**Vu** la délibération n°8.3 du Conseil métropolitain du 10 février 2021 relative à l'approbation de l'avenant n°2 à la convention partenariale conclue entre la Métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Cagnes-sur-Mer et la SPL Côte d'Azur Aménagement,

**Vu** la délibération n°8.4 du Conseil métropolitain en date du 10 février 2021, approuvant l'avenant n°4 à la concession d'aménagement du quartier de la Vilette,

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Cagnes-sur-Mer du 15 décembre 2022 relative à l'approbation de l'avenant n°3 à la convention partenariale à conclure entre la Métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Cagnes-sur-Mer et la SPL Côte d'Azur Aménagement,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration de la SPL du 21 décembre 2022, relative à l'approbation de l'avenant n°3 à la convention partenariale à conclure entre la Métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Cagnes-sur-Mer et la SPL Côte d'Azur Aménagement,

**Vu** la concession d'aménagement du quartier de la Vilette, et ses annexes, conclue avec la SPL Côte d'Azur Aménagement le 28 mai 2015, telle que modifiée par ses avenants n° 1 du 11 septembre 2015, n° 2 du 1<sup>er</sup> février 2018, n°3 du 22 mars 2019 et n°4 signé mais non daté,

**Vu** la convention partenariale en date du 28 mai 2015, conclue entre la Métropole Nice Côte d'Azur, la ville de Cagnes-sur-Mer et la SPL Côte d'Azur Aménagement, telle que modifiée par un avenant n°1 du 22 mars 2019, un avenant n°2 du 10 février 2021 et un avenant n°3 du 3 avril 2023,

**Vu** la délibération du conseil d'administration de la SPL du 1<sup>er</sup> mars 2024, relative à la réalisation d'équipements publics complémentaires pour l'opération ZAC Vilette à Cagnes-sur-Mer,

**Vu** les statuts de la SPL Côte d'Azur Aménagement,

**Vu** le projet d'avenant n°4 à la convention partenariale conclue entre la Métropole Nice Côte d'Azur, la Ville de Cagnes-sur-Mer et la SPL,

**Considérant** que dans le cadre des travaux d'aménagement du parc des Canebiers, réalisés en exécution de la concession d'aménagement relative à la ZAC Villette, la commune souhaiterait accompagner la livraison du parc par la réalisation d'un local à l'attention des jardiniers d'environ 40 m<sup>2</sup> et d'un local sanitaire destiné au public,

**Considérant** que ces équipements publics ne sont pas prévus actuellement dans le programme des équipements publics de la ZAC, ni par la concession d'aménagement et la convention partenariale en vigueur,

**Considérant** par ailleurs qu'il s'avère nécessaire d'intégrer dans l'aménagement du parc des Canebiers la réalisation d'un réseau de gestion des eaux pluviales de l'avenue Cyrille Besset, qui se déversent aujourd'hui directement dans le parc,

**Considérant** que le coût de réalisation du local jardinier et du local sanitaire est évalué à un montant de 181 000 euros HT (valeur décembre 2023), tandis que le coût de réalisation du réseau d'eaux pluviales avenue Cyrille Besset est évalué à 43 670 euros HT (valeur décembre 2023),

**Considérant** que le coût de réalisation du réseau d'eaux pluviales sera intégré dans le bilan de l'opération d'aménagement et de la concession afférente, confiée par la Métropole Nice Côte d'Azur, alors que le coût de réalisation du local jardinier et du local sanitaire sera pris en charge à hauteur de 85 % par la commune de Cagnes-sur-Mer,

**Considérant** que ces travaux et leur prise en charge financière pourraient être prévus dans le cadre d'un avenant n°5 à la concession d'aménagement et d'un avenant n°4 à la convention partenariale, accompagné d'une modification du dossier de réalisation de la ZAC Villette visant à intégrer ces équipements dans le programme des équipements publics,

**Considérant** que le coût du réseau d'eaux pluviales avenue Cyrille Besset sera pris en charge par le bilan de la ZAC, tandis que le coût du local jardinier et du local sanitaire sera ajouté au montant de la participation versée par la commune au titre de l'aménagement du parc des Canebiers,

**Considérant** que le conseil d'administration de la SPL a approuvé par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2024 la réalisation par la SPL du local jardinier, du local sanitaire et du réseau de rejet des eaux pluviales avenue Cyrille Besset, dans les conditions définies par ladite délibération et a autorisé son Directeur général à signer tout acte et contrat nécessaire à cette fin,

**Considérant** que l'article 4 de la convention partenariale stipule le versement à la Société d'une participation communale relative à l'aménagement du parc des Canebiers, d'un montant de 3 349 680 €, dans les conditions prévues par les articles L.300-5 III du code de l'urbanisme et L.1523-2 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** qu'il est proposé par voie d'avenant n°4 que l'article 4 de la convention partenariale soit modifiée en actualisant le montant de la participation communale versée au titre de l'aménagements publics communaux non prévus,

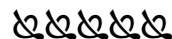
**Considérant** qu'il convient d'approuver le projet d'avenant n° 4 à la convention partenariale du 28 mai 2015,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 4 à la convention partenariale du 28 mai 2015 à intervenir avec la Métropole Nice Côte d'Azur et la SPL Côte d'Azur Aménagement,
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'un des adjoints délégataires à le signer, ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



## **DISCUSSION**

**M. DOLCIANI.**- Une question, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.**- Monsieur Dolciani.

**M. DOLCIANI.**- On n'est encore pas d'accord sur les chiffres, mais c'est une question que je vous pose. Le local de 40 m<sup>2</sup> a-t-il un design particulier ? Je vous pose la question parce que 180 000 €/40 m<sup>2</sup> pour un local de jardinier, peut-être que c'est une œuvre d'art.

**M. LE MAIRE.**- Amandine va vous répondre. C'est une question pertinente que j'accepte très bien.

**M. DOLCIANI.**- Merci, Monsieur le Maire.

**Mme PIHOUEE.**- Merci, Monsieur le Maire. Je tiens à souligner qu'un réseau d'eaux pluviales a été ajouté. On s'est rendu compte que, au niveau des plans, on n'était pas exactement à l'endroit où l'on avait l'information et la Métropole a été très réactive pour pouvoir nous faire un réseau alors qu'elle ne l'avait pas budgété. Cet avenant retrace ces travaux qui ont été faits pour les eaux pluviales afin qu'elle ne s'évacue plus dans le parc des Canebiers et vont être remboursés à 100 % par la Métropole. Il y aura en effet un transfert après l'exploitation. Cet avenant sert aussi à ça.

**M. DOLCIANI.**- D'accord pour ces 43 000 €.

**Mme PIHOUEE.**- Sur le local jardinier et les sanitaires, à l'origine du projet il y a très longtemps on n'avait pas intégré les sanitaires. Grâce au Parc de la Méditerranée, on voit le succès de l'utilisation de ces sanitaires publics pour l'ensemble des parents, notamment avec les jeunes enfants, qui ont vraiment salué cela. C'est pourquoi on les a rajoutés. Au niveau du parc, cette convention nous permet de ne faire financer que 15 %, mais quand même 15 %, par le groupement ; la commune va donc supporter 85 % de l'aménagement. Dans le local jardinier, il y a ces sanitaires qui sont publics et qui pourront bénéficier également aux jardiniers. Il y a des coûts d'étude et des coûts de raccordement au réseau également. S'ajoute la dalle à réaliser, etc. C'est le coût global qui représente 180 000 €.

**M. DOLCIANI.**- Les sanitaires sont-ils en plus des 40 m<sup>2</sup> ou inclus ?

**Mme PIHOUEE.**- C'est inclus. Aujourd'hui, on est sur une enveloppe budgétaire qui a été estimée. Le permis est en cours. Est-ce que les sanitaires seront séparés du local jardinier ? Est-ce que ce sera dans un même lot ? On est en tout cas sur 40 m<sup>2</sup> au total, avec des usages qui ont été décrits et un budget qui est très courant puisque l'on a déjà des marchés pour deux cours sur les sanitaires publics. On avait des bases très fiables pour savoir combien cela allait nous coûter. Maintenant on est en cours de réflexion sur la façon exacte dont on va l'implanter, c'est une décision qui a été prise pour apporter du confort et de la proximité aux agents de la municipalité pour intervenir sur le parc.

**M. DOLCIANI.**- Merci.

**M. LE MAIRE.**- *Monsieur Dolciani, si vous voulez suivre ce dossier-là, vous pouvez, parce que vous savez combien cela coûte.*

**M. DOLCIANI.**- *Oui.*

**M. LE MAIRE.**- *Quand vous me posez ce type de question, cela attire mon attention. Il y en a un ici qui sait à peu près de quoi il parle, c'est lui [M. Dolciani].*

**M. DOLCIANI.**- *On va dire que je veux bien devenir maçon. [Rires.]*

**M. LE MAIRE.**- *Je suis très sensible à la dépense de l'argent public. Je ne suis pas Merlin l'Enchanteur, je n'ai pas de baguette magique, mais j'entends. Quand on me dit que sur la dépense, on doit tout vérifier, tout. Donc, quand notre collègue Dolciani dit combien, moi, j'écoute.*

*Amandine, je ne sais pas si M. Dolciani et les membres du conseil municipal le savent, dans une vie antérieure était directrice des achats dans une entreprise. Elle aussi, on ne la lui refait pas, j'allais dire. Elle connaît un peu la question. Vous pouvez vous mettre pas trop proche, mais vous pouvez... Tous les deux, faites en sorte que les deniers publics de la commune soient le mieux dépensés possible. Je n'irai pas vérifier les 40 m<sup>2</sup> ni si la peinture est époxy ou pas, ou je ne sais pas quoi. S'ils me font de la chaux hydraulique, je sais que c'est plus cher, mais je n'ai pas ce niveau de compétence d'Amandine ou de toi. Je vous autorise à discuter tous les deux le « bout de gras » et si vous pouvez faire mieux encore, faites au mieux.*

[M. le Maire procède au vote.]

## EDUCATION

### **39. ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE POUR LES INSCRIPTIONS**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

La volonté de moderniser les modalités techniques d'inscription des enfants auprès des services de la ville, grâce à un investissement conséquent de la part de la commune, permet aujourd'hui d'ouvrir progressivement une plateforme de guichet unique qui recouvre les services de la petite enfance, de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

L'accès aux inscriptions scolaires, péri et extrascolaires se fera en quelques clics dans le but de simplifier la vie quotidienne des familles en rendant les démarches administratives plus fluides, flexibles et parfaitement adaptées aux exigences des services numériques d'aujourd'hui.

Cette nouvelle plateforme permettra de centraliser toutes les informations nécessaires, réduisant ainsi les interlocuteurs, les formulaires papier et documents à fournir. Les Cagnois pourront sur un seul outil procéder aussi bien à l'inscription de leur enfant à la crèche, aux activités sportives en passant par les inscriptions scolaires et ce, en toute simplicité.

Par ailleurs, cette solution offrira une gestion plus efficace pour les services municipaux. Les processus seront rationalisés, les données centralisées et la communication entre les différents services facilitée. Cela se traduira par des économies de temps et de ressources, ainsi qu'une meilleure qualité de service pour l'ensemble des familles cagnoises.

De ce fait, il convient de modifier le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires pour la rentrée 2024, afin de prendre en compte les changements induits par ce nouvel outil.

Il s'agit globalement de préciser :

- Les forfaits d'inscription plus larges (en restauration scolaire, forfaits de 1 à 4 jours, selon les besoins des familles) ;
- Les conditions de paiement, la possibilité de prélèvement étant notamment ajoutée ;
- Le règlement mensuel (et non plus bimensuel) des factures ;
- La justification des absences sur certificat médical pour tous les services proposés ;
- La possibilité de modifier les besoins des familles chaque trimestre et dès le mois de septembre ;
- La radiation des inscriptions aux services non utilisés, afin d'accueillir des enfants qui en ont besoin ;
- La prise en charge adaptée des enfants porteurs de handicap.

Cela va améliorer l'ensemble des services :

- L'encadrement des accueils ;
- L'anticipation des achats alimentaires ;
- La préparation des activités offertes aux enfants.

Le guide de l'écolier sera modifié pour prendre en compte des changements.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les modifications des modalités de gestion relatives aux activités périscolaires et extrascolaires pour une application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2024 ;
- d'adopter le règlement intérieur modifié en annexe.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**



## **DISCUSSION**

**M. LEBON.**- *J'ai une petite remarque. Je voudrais revenir sur l'amplitude horaire de 11 heures.*

**M. LE MAIRE.**- *On l'avait bien compris.*

**M. LEBON.**- *Juste un tout petit détail, cela prend 10 secondes. Au début dans l'article 1, vous marquez le temps périscolaire du matin est de 7 h 30 à 8 h 10 ; or, les enseignants arrivent à 8 h 20. Je voulais savoir qui gardait les enfants entre 8 h 10 et 8 h 20.*

**Mme GERMAIN.**- *Juste pour précision, à 8 h 10 on ferme la porte de l'accueil des enfants parce qu'il faut que les enfants soient amenés à 8 h 20 dans les classes.*

**M. LEBON.**- *J'ai ma réponse.*

**M. LE MAIRE.**- *Là aussi, ce sont deux spécialistes, je vous laisse discuter ensemble, je vous écoute. On voit que vous connaissez le système de l'intérieur, il se trouve qu'en face il y a quelqu'un qui connaît encore mieux le système, donc ça va, vous vous êtes entendus, c'est parfait.*

[M. le Maire procède au vote.]

#### **40. ACTUALISATION DE LA CARTE SCOLAIRE DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Conformément à l'article L212-7 du code de l'éducation, le Conseil municipal définit la carte scolaire des écoles primaires de la commune.

Afin de tenir compte de l'actualisation de la carte scolaire relative à l'école de Montaleigne, gérée en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) avec la ville de Saint-Laurent-du-Var, il convient de procéder à une modification de la carte scolaire de la ville de Cagnes-sur-Mer.

La liste des rues relevant du secteur de Montaleigne :

- Du n°1741 au n°2397 du chemin des Plateaux Fleuris (numéros impairs)
- Chemin des Mauberts
- Chemin de l'Estelle
- Chemin de la Maure
- Chemin de la Campanette
- Chemin de Sainte Pétronille
- Chemin des Gros Buaux (dernière partie proche du chemin des Plateaux Fleuris)

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'adopter les modifications ci-dessus, sachant qu'elles ont reçu l'aval de l'Inspecteur de l'Education Nationale et qu'elles prendront effet à compter de la rentrée scolaire 2024/2025. Cela concernera les enfants nouvellement inscrits et les familles qui souhaiteraient un changement d'école.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**

#### **AFFAIRES CULTURELLES**

#### **41. MUSÉE : ACQUISITION D'UNE SCULPTURE DES ARTISTES SETCH ET INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En 2019, a été commémoré le centième anniversaire de la disparition de Pierre-Auguste Renoir (1841-1919), survenu à Cagnes-sur-Mer le 3 décembre 1919.

A cette occasion, les artistes Sophie Gastaud et Christian Joliff (SETCH) ont imaginé une sculpture en acier oxydé intitulée « Venus Victrix », rendant hommage à l'un des chefs-d'œuvre du même nom, réalisé entre 1914 et 1916 par Renoir et Richard Guino (1890-1973).

Toutefois, cette version aux formes simples et évocatrices, très caractéristique du style adopté par les SETCH, s'inscrit pleinement dans le monde d'aujourd'hui par le message qu'elle porte : ce n'est plus ici, comme le rapporte le récit mythologique, la précieuse pomme d'or du berger Pâris que Vénus tient dans sa main, mais la Terre dont la pérennité, évoquée dans l'inquiétant sous-titre de l'œuvre « Pour combien de temps ? », semble fragile.

La sculpture est exposée depuis 2019 dans la niche qui orne les escaliers d'honneur du château-musée Grimaldi et a été achetée à la fin de l'année 2023, pour un montant de 12 000 €.

Au regard de l'intérêt iconographique et esthétique de cette acquisition, il est proposé au Conseil municipal :

- d'inscrire cette œuvre sur le registre du patrimoine communal.

**Le Conseil municipal adopte par 39 voix Pour et 4 voix Contre, Abstention : 0.**

4 contre(s) : Josiane PIRET, Jean-Paul PEREZ, Michel LEBON, Karin HARTMANN



## **DISCUSSION**

***M. LE MAIRE***.- *Elle est dans la niche du Château Grimaldi depuis trois ans. Elle n'a pas été détériorée par qui que ce soit. Elle plaît.*

*[M. le Maire procède au vote.]*

## **PERSONNEL**

### **42. EMPLOIS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2024**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

Les collectivités territoriales peuvent recruter du personnel saisonnier pour faire face à un accroissement d'activité durant la période estivale.

En effet, l'accroissement de la population au cours de la période estivale entraîne un surcroît d'activité pour les services, notamment concernant l'entretien des plages, la mise en place des manifestations et des loisirs.

En application du Code général de la fonction publique, le recrutement des saisonniers sous contrat à durée déterminée doit être autorisé par délibération du Conseil municipal. La loi fixe une durée maximale de recrutement de six mois, compte-tenu des renouvellements éventuels, sur une période de douze mois consécutifs.

C'est pourquoi, il est donc proposé au Conseil municipal le recrutement de 82 saisonniers répartis de la manière suivante :

- Pour le Centre de Loisirs Jeunesse : 14 saisonniers sur une période globale comprise entre le 24 juin et le 23 août 2024 ;
- Pour Planète jeunes : 2 saisonniers du 24 juin au 2 août 2024 ;
- Pour le Centre Technique Municipal, le Service d'Intervention Rapide, le service des Sports et la Direction de l'Education : 2 saisonniers pour le mois de juin, 20 pour le mois de juillet, 19 pour le mois d'août et 2 pour le mois de septembre 2024 ;
- Pour les musées : 1 saisonnier pour le mois de juin, 4 saisonniers pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août 2024 ;

- Pour Handiplage : 4 saisonniers pour une période globale comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 25 août 2024 ;
- Pour l’Ecole de voile : 10 saisonniers pour une période globale comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 23 août 2024.

Il est précisé que les contrats de travail sont établis en fonction des besoins du service et mentionnent précisément les périodes d’activité de chaque agent qui bénéficie des mêmes conditions de travail que les autres employés de la commune.

Les agents saisonniers sont rémunérés sur le grade correspondant à leurs fonctions (1<sup>er</sup> échelon de l’échelle C1), à l’exception des animateurs titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) et les éducateurs des activités physiques et sportives titulaires du Certificat de Qualification Professionnelle Initiateur voile, qui seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de leur grade.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte cette délibération.**



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Les emplois saisonniers pour la période estivale, vous avez la liste. On va embaucher 82 saisonniers jeunes à qui l'on va donner du travail.*

*Vous connaissez la formule cagnoise, elle se divise en 4 quarts : 1/4 est réservé aux enfants du personnel de catégorie C et B, les enfants des cadres supérieurs n'ont pas accès à ces jobs d'été ; 1/4 les Cagnois qui payent des impôts ; 1/4 les enfants des familles qui ont des difficultés financières ; 1/4, c'est uniquement réservé aux élèves qui ont obtenu des mentions, c'est la méritocratie, c'est ça les valeurs et le sens que l'on donne dans cette ville. Il y a 82 postes en 4 quarts.*

[M. le Maire procède au vote.]

### **43. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Rapporteur : Monsieur NEGRE Louis

En application de l’article L. 2311-1-2 du code général des collectivités territoriales, le rapport sur l’égalité femmes-hommes est un document réglementaire qui s’impose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Le maire ou le président de l’établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente au Conseil municipal un rapport annuel sur la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes.

A cet effet, il reprend notamment les données du rapport présenté en comité technique, comme prévu à l’article 51 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l’articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le rapport présente les politiques menées par la commune en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes et fixe des orientations pluriannuelles et des programmes de nature à favoriser l’égalité entre les femmes et les hommes.



Conformément aux dispositions réglementaires, ce rapport se compose de 2 parties :

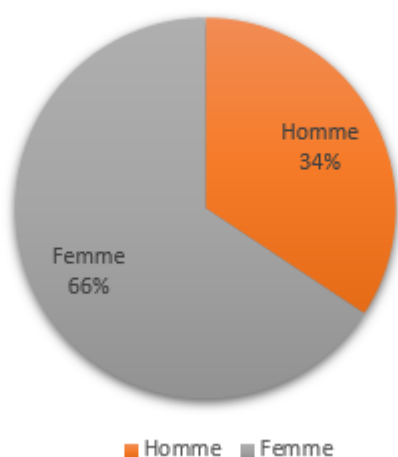
1. La situation de l'emploi au sein de la collectivité à travers l'égalité femmes-hommes,
2. Les politiques menées par la commune en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

## **I – LA SITUATION DE L'EMPLOI AU SEIN DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS L'EGALITE FEMMES-HOMMES :**

### **A/ Répartition des effectifs**

#### **1/ Répartition des effectifs par genre**

#### **Répartition Femme/Homme dans les effectifs**

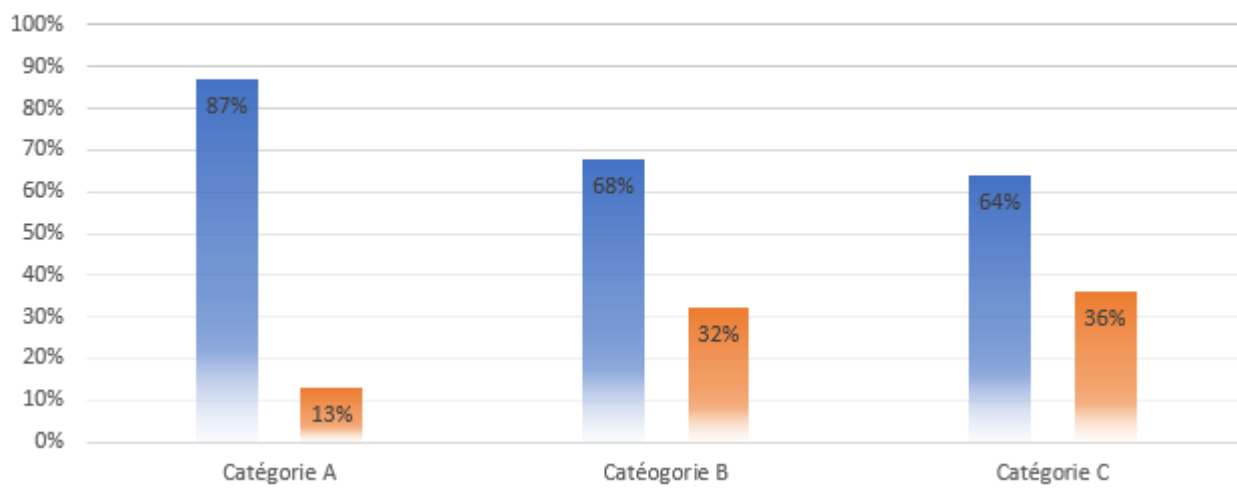


Le nombre d'agents féminins est structurellement plus élevé dans la fonction publique (62%) et dans la fonction publique territoriale (61%) que dans le secteur privé (46%).

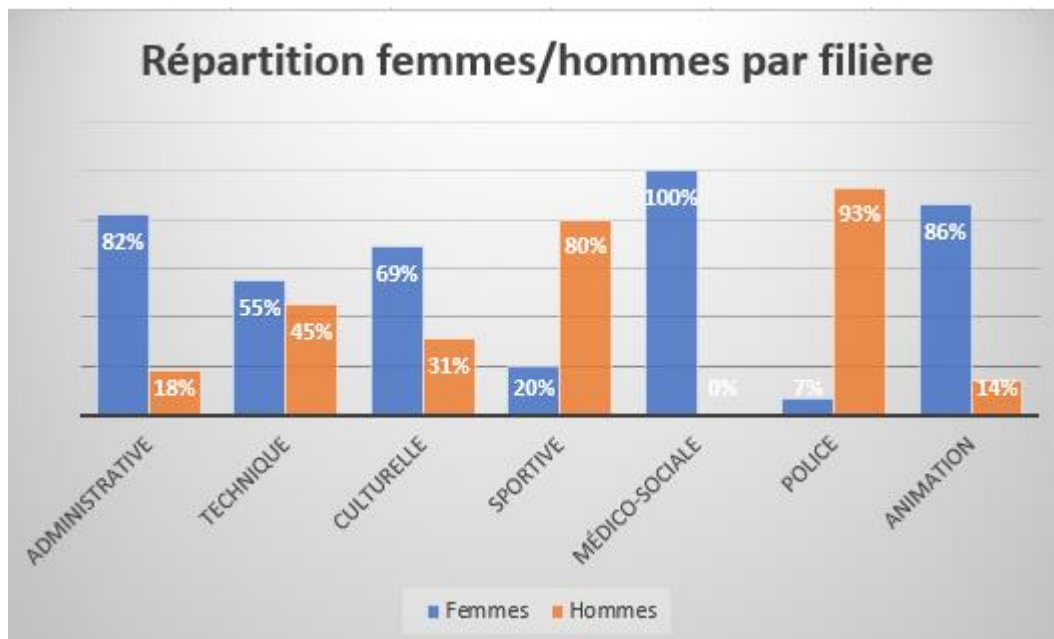
Avec 67% d'agents féminins, Cagnes-sur-Mer se situe au-dessus de la moyenne constatée dans la fonction publique territoriale (FPT).

#### **2/ Répartition femmes/hommes par catégorie :**

#### **REPARTION FEMMES/HOMMES PAR CATEGORIE**



### 3/ Représentation femmes/hommes par filière :

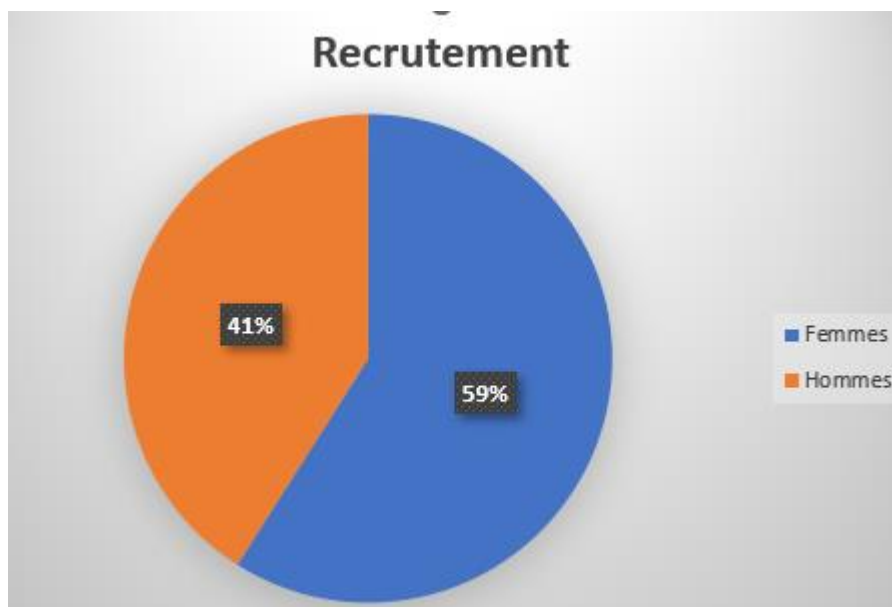


La sur-représentation féminine se retrouve à travers les catégories Administrative, Technique, Culturelle, Médico-Sociale et Animation.

Les catégories Sportive et Police restent majoritairement masculines.

Il est à noter que la catégorie Médico-Sociale ne compte aucun homme dans ses effectifs.

### 4/ Représentation femmes/hommes dans les recrutements :



Les recrutements opérés (59% F – 41% H) confirment la tendance constatée depuis de nombreuses années : une féminisation de la fonction publique territoriale.

## 5/ Age moyen par sexe :

Dans la fonction publique territoriale, l'âge moyen est de 46 ans.

A Cagnes-sur-Mer, l'âge moyen est :

- Pour les femmes de 48,93 ans
- Pour les hommes de 48,40 ans

## 6/ Accès à la formation :

### VILLE -REPARTITION PAR SEXE – 2021

Catégories	Hommes		Femmes		Total	
	Actions	Jours	Actions	Jours	Actions	Jours
Agents de catégorie A	10,00	10,00	79,00	106,20	<b>89,00</b>	<b>126,20</b>
Agents de catégorie B	41,00	79,50	97,00	177,68	<b>138,00</b>	<b>257,18</b>
Agents de catégorie C	325,00	641,50	234,00	439,50	<b>559,00</b>	<b>1 081,00</b>
Agents de catégorie 0*	9,00	11,00	23,00	39,00	<b>32,00</b>	<b>50,00</b>
<b>Total toutes catégories</b>	<b>385,00</b>	<b>696,75</b>	<b>323,00</b>	<b>541,25</b>	<b>694,00</b>	<b>1 514,38</b>

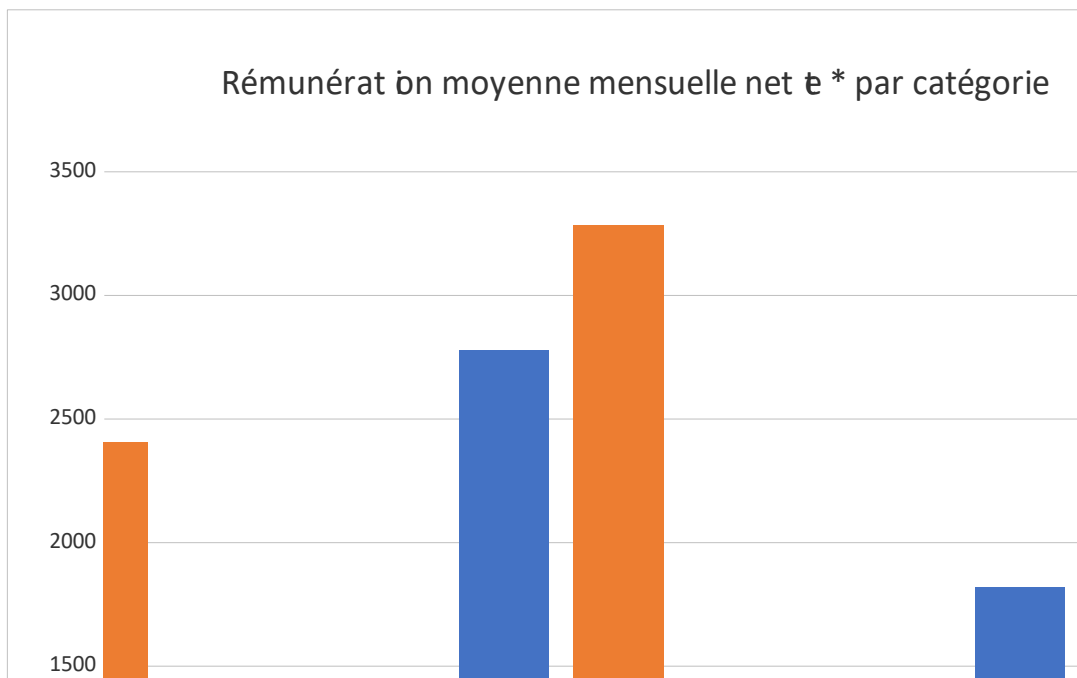
0\*: assistantes maternelles, collaborateurs de cabinet

En proportion, les hommes sont plus nombreux à suivre une formation en raison de la spécificité de leur métier et des formations obligatoires qui s'y attachent :

- Les policiers municipaux sont tenus de suivre une formation obligatoire de par leur statut,
- Certains personnels techniques sont tenus de détenir une habilitation pour exercer leur métier (habilitation électrique, autorisations de conduite, autorisation d'intervention auprès des réseaux...).

## 7) Rémunération moyenne

La rémunération moyenne mensuelle nette est plus élevée chez les hommes que chez les femmes, les hommes perçoivent 360 € de plus en moyenne. Néanmoins, cette différence est à relativiser du fait de la méthodologie de calcul ne prenant pas en compte les situations personnelles des agents (temps partiel, temps incomplet...).



\*Rémunération nette 2022 lissée sur 12 mois

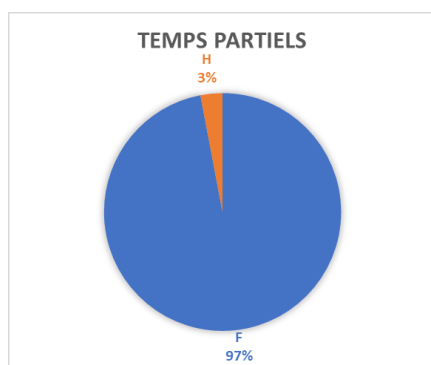
**8) S'agissant de la promotion professionnelle**, la ville de Cagnes-sur-Mer veille à garantir un égal accès des F-H à tous les emplois de la collectivité.

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires en 2022	Homme	Femme	Total
d'un avancement d'échelon	101	143	244
d'un avancement de grade	18	30	48
d'un changement de filière	2	3	5
d'une promotion interne	2	3	5

**B/ Activité professionnelle / vie personnelle et familiale**

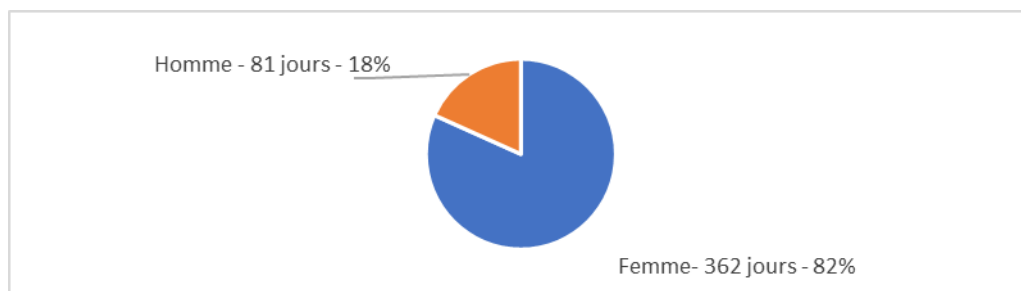
**1/ Temps partiels / Autorisation spéciale d'absence (ASA) garde d'enfant et disponibilité pour élever un enfant**

**Temps partiel :**



**Disponibilité pour élever un enfant : Aucun agent concerné**

## Autorisations Spéciales d’Absence pour Garde d’enfant :



## 2/ Congés de paternité

*Précision : La durée de congé paternité est passée de 11 à 25 jours au 1<sup>er</sup> juillet 2021 (32 en cas de naissance multiple).*

En 2022, 3 hommes ont bénéficié d’un congé de paternité de 25 jours.

## 3/ Télétravail

Le télétravail s’est particulièrement développé lors de la crise sanitaire. Initialement réservé aux postes définis comme prioritaires dans le cadre du Plan de Continuité de l’Activité (PCA), il s’est étendu dans notre commune à de multiples situations et les principaux motifs des demandes acceptées ont été d’ordre :

- Professionnel : locaux temporairement fermés en raison de travaux, besoin pour un travail ponctuel...
- 
- Médical : période d’isolement imposée (personne vulnérable ou cas contact par exemple), grossesse, besoin lié à l’état de santé...
- 
- Personnel ou familial : parent malade, problème de transport en commun, pénurie d’essence...
- 

Actuellement, 6 femmes et 1 homme ont été autorisés à télétravailler de manière permanente à raison de 1 à 3 jours par semaine. Ces demandes ont été formulées pour des raisons médicales.

## II – LES POLITIQUES MENEES PAR LA COMMUNE EN FAVEUR DE L’EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

### Population par sexe et âge en 2020 :

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>24 205</b>	<b>100,0</b>	<b>27 895</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	4 076	16,8	3 711	13,3
15 à 29 ans	3 898	16,1	3 905	14,0
30 à 44 ans	4 418	18,3	4 790	17,2
45 à 59 ans	4 849	20,0	5 240	18,8
60 à 74 ans	4 028	16,6	5 479	19,6
75 à 89 ans	2 662	11,0	4 019	14,4
90 ans ou plus	274	1,1	751	2,7
0 à 19 ans	5 472	22,6	4 851	17,4
20 à 64 ans	13 130	54,2	14 448	51,8
65 ans ou plus	5 603	23,1	8 596	30,8

Source Insee, RP 2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023

A Cagnes-sur-Mer et depuis de nombreuses années, l'égalité entre les femmes et les hommes est devenue une priorité transversale de la politique de la ville qui s'est engagée dans une démarche participative.

La ville a tout d'abord axé sa priorité sur la sécurité et notamment la sécurité des femmes dans l'espace public en prenant en compte leur expérience, avec le développement de la vidéo protection, la réflexion sur l'éclairage public afin de créer une ville inclusive non seulement pour les femmes, mais aussi pour les enfants et les personnes handicapées.

Par ailleurs, la ville s'est associée, une nouvelle fois, à la journée internationale des droits des femmes célébrée chaque année le 8 mars, qui vise à sensibiliser le public aux problèmes liés à l'égalité des sexes, à promouvoir les droits des femmes et à célébrer les réalisations des femmes dans divers domaines. Chaque année, cette journée est marquée par des événements, des manifestations, des conférences et des campagnes dans le monde entier. Ainsi, en 2024, la ville a organisé plusieurs manifestations sur le thème « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme », avec un café rencontre avec l'association « une voix pour elles » à la mairie annexe du Cros, une visite commentée autour du « corps féminin » au Musée Micro Folie et la diffusion de deux films au Cinéma Espace Centre, « La Tresse » et « Primadonna » suivis d'échanges.

De plus, la ville accorde une place importante à la lutte contre les violences faites aux femmes. La ville a lancé une large campagne d'actions et a travaillé sur ce sujet en étroite collaboration avec la police nationale. Ainsi, des ateliers « *STeam de Soi* » ont été mis en place avec comme objectif de proposer aux femmes adultes, victimes de violences ou en situation de précarité, une reprise de confiance en soi grâce à **différentes activités corporelles (mobilité, psychomotricité, techniques de frappe, relaxation).**

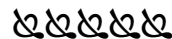
Des campagnes de sensibilisation ont également été menées notamment auprès des jeunes : le service jeunesse de la ville de-Cagnes sur-Mer, à savoir les jeunes majeurs du Studio 25, se sont investis dans un projet visant à sensibiliser sur la lutte contre les violences faites aux femmes en créant des visuels avec la photographe Mathilde Oscar. Cette exposition photo a été présentée au public sur la place de Gaulle et a depuis été prêtée à divers organismes de la région comme des associations, des collèges... mais aussi à travers toute la France. Elle sera exposée au Centre de Document et d'Information du Lycée Renoir en avril prochain.

Cette sensibilisation à l'égalité femmes-hommes se traduit aussi par les actions auprès des écoliers en lien étroit avec l'Education Nationale, comme la mise en place du Passeport citoyen. Cette réflexion se retrouve également dans la conception des cours d'écoles pour redonner aux filles la possibilité d'occuper l'espace de la cour tout aussi librement que les garçons. La création de jeux mixtes et la végétalisation des cours concourent à l'appropriation des espaces par tous les enfants.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- de prendre acte du présent rapport.

**Le Conseil municipal prend acte.**



## **DISCUSSION**

**M. LE MAIRE.**- *Il n'y a pas de vote. Il fallait prendre acte.*

*J'en arrive à la fin des fins, je vous annonce que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 20 juin.*

[Discussion générale.]

*Je vous annonce les prochaines manifestations.*

- *Samedi 6 avril – le 4 mai : le Mercato italiano.*
- *Dimanche 7 avril – le 5 mai et le 2 juin : Haut-de-Cagnes Art en fête.*
- *Dimanche 14 avril – le 19 mai : Dimanche Malin.*
- *Mercredi 1er mai : fête des Mai.*
- *Du 2 au 5 mai : Destination bijoux*
- *Vendredi 3 mai : Concert de l'Europe.*
- *Samedi 4 mai : Défilé de mode.*
- *18 mai : les 100 ans de la Société de sauvetage en mer.*
- *Du 24 au 26 mai : Marché alsacien.*
- *25 mai : Fête du jeu, fête de la nature.*
- *Dimanche 2 juin : Stella maris.*
- *10, 11 et 18 juin : Spectacle des écoles au casino Terrazur.*
- *Samedi 15 juin : les Olympiades.*

*Voilà chers collègues, l'ordre du jour est terminé. Je remercie les uns et les autres, sauf un.*

*Je lève la séance.*

\* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 47.

**Le Maire,**

**Louis NEGRE**



**Le Secrétaire de séance,**

**Romain ALLEMANT**

*Toutes les pièces jointes ont été distribuées à l'ensemble du Conseil municipal.*